

Mauritanie

Évaluation de l'état de préparation au commerce électronique



Mauritanie

Évaluation de l'état de préparation au commerce électronique



**Nations
Unies**

Genève, 2024

© 2024, Nations Unies

Ce document est disponible en libre accès dans le cadre de la licence Creative Commons, créée pour les organisations intergouvernementales et disponible à <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo/>.

Les affirmations, les interprétations et les conclusions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation des Nations Unies ou de ses fonctionnaires ou de ses États Membres.

Les appellations employées et l'information qui figurent sur les cartes dans la présente publication n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention d'une entreprise ou d'un procédé breveté n'implique aucune approbation de la part de l'Organisation des Nations Unies.

La photocopie et la reproduction d'extraits sont autorisées sous réserve de l'inclusion des références appropriées.

Ce document a été revu par un service d'édition externe.

Ouvrage des Nations Unies publié par la Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement

UNCTAD/DTL/ECDE/2024/1

eISBN: 978-92-1-358837-6

Ce rapport a été élaboré avec le soutien du projet « UfM Hub for Jobs, Trade and Investment » mis en oeuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH au nom du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).



NOTE

Au sein de la Division de la technologie et de la logistique CNUCED, la Branche du commerce électronique et de l'économie numérique mène des travaux d'analyse consacrés aux incidences des technologies de l'information et de la communication (TIC), du commerce électronique et de l'économie numérique sur le développement. Elle est chargée de l'élaboration du *Rapport sur l'économie numérique* ainsi que des études thématiques sur les TIC pour le développement.

La Branche promeut le dialogue international sur les questions liées aux TIC pour le développement et contribue à renforcer les capacités des pays en développement à mesurer l'économie numérique et à concevoir et mettre en œuvre des politiques et des cadres juridiques pertinents. Elle surveille également l'état global de la législation sur le commerce électronique (UNCTAD Cyberlaw Tracker). Depuis 2016, la Branche coordonne une initiative multipartite intitulée *eTrade for all* (etradeforall.org), qui vise à améliorer la capacité des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA), à exploiter le commerce électronique. L'initiative est également à l'origine du nouveau programme *eTrade for Women* (*eT4w*), lancé en 2019, qui vise à promouvoir une économie numérique plus inclusive, en particulier à travers son réseau d'Ambassadrices. Ces entrepreneuses du numérique sont actives dans toutes les régions en développement et contribuent à des activités de renforcement des capacités, de mentorat et de sensibilisation à des politiques plus inclusives du genre.

Les signes typographiques ci-après ont été utilisés dans les tableaux :

- **Deux points (..)** signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément. Dans le cas où aucune donnée n'était disponible pour l'ensemble des éléments composant une ligne d'un tableau, celle-ci a été omise ;
- **Un tiret (-)** signifie que l'élément considéré est égal à zéro ou que sa valeur est négligeable ;
- **Sauf indication contraire, par « dollar »**, il convient d'entendre « dollar des États-Unis d'Amérique » ;
- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme et celle des pourcentages figurant dans les tableaux ne correspondent pas nécessairement aux totaux indiqués.

Le taux de change utilisé au moment de la rédaction du document (1^{er} août 2023) est de 0,0278 dollar américain et 0,0241 euro pour 1 ouguiya mauritanienne (MRU).

PRÉFACE

L'initiative *eTrade for all*, lancée lors de la quatorzième Conférence ministérielle de la CNUCED en juillet 2016, présente un exemple concret de la manière de mobiliser l'économie numérique pour soutenir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les objectifs de développement durable 5, 8, 9 et 17. Cette initiative, qui rassemble aujourd'hui 35 partenaires, vise à renforcer la capacité des pays en développement à s'engager dans le commerce électronique et à en tirer parti en tant qu'outil de développement et ce, en proposant des solutions de renforcement des capacités dans sept domaines politiques clés, à savoir :

- Évaluation de la préparation au commerce électronique et formulation de stratégies
- Infrastructures TIC et services
- Logistique du commerce et facilitation des échanges
- Solutions de paiement
- Cadre juridique et réglementaire
- Développement des compétences en commerce électronique
- Accès au financement

Dans le cadre de cette initiative, la CNUCED, à travers les évaluations de l'état de préparation au commerce électronique (eT Readies), travaille avec les gouvernements des pays en développement ainsi que les principales parties prenantes nationales, afin d'améliorer leurs capacités en matière d'économie numérique. Les évaluations offrent un diagnostic de l'écosystème de l'économie numérique et du niveau de développement du commerce électronique dans les pays partenaires. Elles proposent des recommandations sur la base des défis et opportunités identifiés. Afin de rendre ces recommandations opérationnelles, la CNUCED a mis en place en 2020 un mécanisme d'appui à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les évaluations (*Implementation Support Mechanism - ISM*). Ce dernier a permis d'appuyer la coordination dans les pays partenaires et de renforcer les capacités nationales pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des réformes et initiatives en matière de commerce électronique.

L'eT Ready de la Mauritanie est la trente-sixième évaluation de ce type réalisée par la CNUCED et la vingt-cinquième au sein des PMA. L'évaluation identifie les défis et les mesures à prendre pour soutenir le développement du commerce électronique dans le pays qui considère la transformation numérique comme un véritable levier pour accélérer son développement socio-économique.

Je souhaite que ce rapport contribue à aider le Gouvernement de la Mauritanie dans ses efforts visant à accélérer la transformation numérique du pays en exploitant le potentiel que présente le commerce électronique pour un développement plus durable, une meilleure inclusion économique des groupes vulnérables tels que les jeunes, les femmes et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ainsi qu'une promotion du commerce intra-africain conformément aux objectifs du protocole en cours sur le commerce numérique de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).



Shamika N. Sirimanne

La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique, CNUCED

REMERCIEMENTS

L'évaluation de l'état de préparation de la Mauritanie au commerce électronique a été préparée par Faicel Belaid sous la supervision générale de Martine Julsaint Kidane et Cécile Barayre de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED.

Le soutien technique et la coordination dans le pays par Mme Matchiane Bacar, chargée de mission au ministère de la Transformation numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration (MTNIMA) et point focal national, et par Mme Aicha Sidi Bouna, consultante nationale de la CNUCED, ont été déterminants pour le succès de cette évaluation.

La CNUCED remercie vivement M. Mohamed Abdallahi Ould Louly, ministre du MTNIMA, M. Mohamed Lemine Salihi, chargé de mission au MTNIMA, M. Mohamed Lemine Vayda, directeur du commerce extérieur au ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme (MCIAT), M. Alyoune Ould Mohamed, directeur de la coopération à la Mauripost, Mme Jemila Abdelvetah, conseillère du ministre des Finances, M. Cheikh Deib, directeur de l'Institut supérieur du numérique (SupNum), M. Sidi Mohamed Djebba, chef de département Fintech à la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), M. Abdellahi Kah, directeur au Groupement interbancaire de monétique et des transactions électroniques (GIMTEL), M. Cheikh Abdallahi Cheikh Baye, conseiller du président de l'Autorité de Régulation (ARE), M. BA Oumar Kalidou, directeur général adjoint à l'Agence nationale de la Statistique et de l'analyse démographique et économique (ANSADE), Mme Camara Lalia (Caisse de Dépôt et de Développement), M. Moctar Tov, Association mauritanienne de protection du consommateur, M. Mohamed Hmeimed, directeur général de Next Technology et M. Koné Desry, PDG de Addnam pour leur contribution à l'étude.

D'utiles observations sur diverses parties du texte ont été émises par les experts des agences partenaires de l'initiative *eTrade for all* suivantes : CCI, UPU, CNUDCI, CESAO, CEA, et OMPI. Des contributions utiles ont également été reçues de la GIZ.

À Genève, l'évaluation a été rendue possible grâce à l'assistance de la Mission permanente de la Mauritanie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des institutions spécialisées en Suisse. Le soutien de Mme Dia Diamilatou, conseillère à la Mission permanente, a été particulièrement précieux.

La CNUCED remercie également les représentants des secteurs public et privé et des milieux académique et civil qui ont participé aux consultations nationales tenues en mars 2023 et à l'atelier de validation national tenu en novembre 2023, pour leur participation active et leur partage d'informations et de données, ainsi que les répondants aux trois enquêtes en ligne menées dans le cadre de cette étude.

La publication assistée par ordinateur a été préparée par Keel Chan et la couverture a été conçue par Magali Studer. Le document a été édité par Kseniia Dymaskaia.

La CNUCED tient enfin à remercier le Gouvernement allemand au travers de l'Agence allemande de Coopération internationale (GIZ), pour le compte du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), de son soutien financier et technique. Le soutien financier d'autres principaux donateurs au programme de commerce électronique et d'économie numérique de la CNUCED a été également grandement apprécié.

TABLE DES MATIÈRES

NOTE	III
PRÉFACE	IV
REMERCIEMENTS	V
TABLE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS	VII
ABRÉVIATIONS	IX
APERÇU	1
MÉTHODOLOGIE	5
RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRINCIPALES	7
CONCLUSIONS DANS LES SEPT DOMAINES THÉMATIQUES DE L'INITIATIVE <i>ETRADE FOR ALL</i>	11
1. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET FORMULATION DE STRATÉGIES	11
2. INFRASTRUCTURES TIC ET SERVICES	25
3. LOGISTIQUE DU COMMERCE ET FACILITATION DES ÉCHANGES	34
4. SOLUTIONS DE PAIEMENT	41
5. CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE	50
6. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE	57
7. ACCÈS AU FINANCEMENT	62
CONCLUSION	68
MATRICE D' ACTIONS	70
RÉFÉRENCES	82
ANNEXE : LISTE DES ÉVALUATIONS DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE DE LA CNUCED	84

TABLE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

FIGURES

Figure 1 : Facteurs favorables au développement du commerce électronique en Mauritanie	4
Figure 2 : Positionnement de la Mauritanie en matière de commerce électronique et d'économie numérique	20
Figure 3 : Freins aux achats et ventes en ligne en Mauritanie : perspectives des consommateurs	21
Figure 4 : Commerce électronique en Mauritanie dans une perspective de genre – mis en perspective	23
Figure 5 : Facteurs expliquant l'écart entre les femmes et les hommes en matière d'engagement dans le commerce électronique – mis en perspective	24
Figure 6 : Priorités en matière d'infrastructure TIC pour créer un environnement propice au commerce électronique	29
Figure 7 : Pénétrations de la téléphonie et d'Internet - mises en perspective	30
Figure 8 : Prix de l'Internet mobile (2GB) en pourcentage du revenu national brut (RNB)	32
Figure 9 : Prix de l'Internet fixe (5GB) en pourcentage du revenu national brut (RNB)	33
Figure 10 : Nombre de colis postaux, service international - réception et expédition	37
Figure 11 : Indice de performance logistique (BM, 2023)	37
Figure 12 : Indice intégré pour le développement postal (2IPD, 2022)	39
Figure 13 : Priorités en matière de logistique et de facilitation des échanges pour créer un environnement propice au commerce électronique	40
Figure 14 : Nombre de comptes d'argent mobile actifs pour 1 000 adultes	45
Figure 15 : Priorités en matière de solutions de paiement pour créer un environnement propice au commerce électronique	47
Figure 16 : Modes de paiement utilisés au titre des achats en ligne	48
Figure 17 : Appréciation du degré d'application de la loi	56
Figure 18 : Domaines de compétences à améliorer	58
Figure 19 : Adéquation de l'offre de formation et des besoins en compétence en commerce électronique et TIC	59
Figure 20 : Crédits bancaires au secteur privé - une mise en perspective	63
Figure 21 : Schéma de financement des entreprises du commerce électronique	64
Figure 22 : Priorités en matière d'accès au financement pour créer un environnement propice au commerce électronique	67

TABLEAUX

Tableau 1 : Indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 étant pertinents pour le commerce électronique et l'économie numérique	15
Tableau 2: Structures et agences nationales en charge de la coordination et de la mise en œuvre des projets numériques et de la régulation des services TIC	16
Tableau 3: Nomenclature des activités de la Mauritanie en matière de e-commerce	55

ENCADRÉS

Encadré 1 : Agenda numérique 2022-2025 - Projets relatifs au développement du commerce électronique	13
Encadré 2 : Commission sectorielle spécialisée en commerce électronique - propositions en termes d'attributions et de mode de fonction	18
Encadré 3 : Défis et opportunités pour les opérateurs de livraison du dernier kilomètre – M. Koné Desry, PDG de Addnam	35
Encadré 4 : Défis et opportunités pour la digitalisation des paiements et le développement des Fintech - M. Mohamed Hmeimed, fondateur et directeur général de Next Technology	49
Encadré 5 : Principales dispositions de la loi 2018-022 relatives aux transactions électroniques	51

ABRÉVIATIONS

AfSS	Afrique subsaharienne
ANCC	Agence nationale de la Cybersécurité et de Certification électronique
ANSADE	Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse démographique et économique
APIM	Agence de Promotion des Investissements
ARE	Autorité de Régulation
BCM	Banque centrale de Mauritanie
CCE	Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux
CCI	Centre du Commerce International
CCIAM	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie
CDS	Système de déclaration en douane interopérable
CESAO	Commission économique et sociale de l'Asie occidentale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
DGD	Direction Générale des Douanes
eT4a	eTrade for all
GIMTEL	Groupement interbancaire de Monétique et des Transactions électroniques
GIZ	Agence allemande de Coopération internationale
GSMA	Réseau mondial de téléphonie mobile
HCN	Haut Conseil du Numérique
IFC	Société financière internationale
IPBD	Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises
IPS	International Postal System
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MCIAT	Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MESRS	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
MF	Ministère des Finances
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MS	Ministère de la Santé
MTNIMA	Ministère de la Transformation numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

MAURITANIE: ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

ONS	Office national de la statistique
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PTF	Partenaires techniques et financiers
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SNIF	Stratégie nationale d'inclusion financière
SNPN	Stratégie nationale de paiement numérique
SupNum	Institut Supérieur du Numérique
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
TPE	Terminal de paiement électronique
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UMA	Union du Maghreb arabe
UPU	Union postale universelle
WEF	Forum économique mondial
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

APERÇU

Introduction

L'économie mauritanienne a enregistré un taux de croissance de 5,9%¹ en 2022 tiré essentiellement par le secteur secondaire et notamment les industries extractives, contre une croissance de 2,4% en 2021. Cependant, l'économie demeure caractérisée par une forte emprise du secteur informel (46,8%) ce qui explique, en partie, la prédominance de l'utilisation des espèces dans les transactions de paiement effectuées par les personnes. Parmi les facteurs d'ordre socio-démographiques qui expliquent la faible généralisation de l'accès aux infrastructures numériques à l'ensemble de la population en Mauritanie figure le caractère nomade de la population qui est dispersée² sur un vaste territoire et dont une large partie réside dans des zones rurales (44%). Le commerce électronique local et transfrontalier demeure peu développé en Mauritanie, et ce, malgré son potentiel de croissance étant donné les atouts et avantages concurrentiels sur plusieurs produits (produits agroalimentaires, de la pêche, de l'artisanat, etc.) et services (tourisme saharien, balnéaire, culturel et écotourisme, etc.) dont dispose le pays.

Évaluation de l'état de préparation au commerce électronique et formulation des stratégies

La Mauritanie considère la transformation numérique comme un véritable levier pour accélérer son développement socio-économique. Le pays a élaboré plusieurs stratégies nationales et sectorielles dans le domaine du numérique. Dans sa Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030, la Mauritanie a mis l'accent sur la nécessité d'exploiter l'essor que connaît le secteur des TIC pour développer le commerce électronique. Le pays s'est récemment doté d'un Agenda National de Transformation Numérique 2022-2025. Ledit agenda, axé principalement sur le développement des infrastructures et l'administration numériques, a prévu trois projets visant à dynamiser le développement du commerce électronique et des plateformes numériques.

La Mauritanie a accompli des progrès en matière de réalisation de certains objectifs de développement durable (ODD) en lien avec le développement de l'économie numérique et notamment en termes de la réalisation des cibles des ODD relatives à l'accès aux services bancaires et financiers et à l'accès et l'utilisation des TIC et d'Internet. Le commerce électronique demeure au stade embryonnaire de développement. Les femmes demeurent moins engagées dans le commerce électronique que les hommes. Le secteur pâtit de l'absence d'un leadership fédérateur ajouté à un manque de coordination interinstitutionnelle efficace et d'un dialogue public-privé soutenu. Les projets de la mise en place d'une architecture institutionnelle en matière de la transformation numérique, présentent une opportunité pour une meilleure gouvernance du commerce électronique. La définition d'une stratégie nationale dédiée au commerce électronique permettrait de favoriser l'émergence d'un environnement favorable à son développement.

Infrastructures TIC et services

L'infrastructure et les services TIC représentent actuellement des obstacles mais aussi quelques opportunités pour le développement du commerce électronique en Mauritanie. Le taux d'utilisation d'Internet en Mauritanie était de 58,8% en 2021, soit presque le double de celui des pays les moins

1. Source: Rapport économique et financier (2023), ministère des Finances.

2. Une densité de 4,5 habitants par km². La Mauritanie est le quatrième pays le moins densément peuplé d'Afrique (source: Banque mondiale).

avancés et se rapproche de la moyenne mondiale. Ceux de la pénétration de la téléphonie mobile (141,1% en 2021) et d'Internet (95% en 2022) sont bien supérieurs à ceux des pays les moins avancés ainsi qu'à la moyenne du continent. Ces indicateurs, ajoutés à une tarification de l'Internet mobile qui est relativement accessible (la 3^e meilleure performance en Afrique), présentent des opportunités pour le développement du commerce électronique. Par ailleurs, d'autres facteurs tels que le taux de pénétration de l'Internet fixe (0,4% en 2021) ainsi que sa tarification relativement élevée, le taux d'équipement des ménages en ordinateurs (5,6%) et le faible déploiement des réseaux à haut débit (47% de la population sans couverture 4G) sont des obstacles majeurs pour le développement du commerce électronique en Mauritanie. La faible adoption des technologies par les petites et moyennes entreprises (PME) constitue un obstacle majeur pour le développement du secteur privé en général, et pour l'engagement des entreprises dans l'économie numérique et le commerce électronique. Parmi les facteurs expliquant la faible généralisation de l'accès aux infrastructures numériques à l'ensemble de la population en Mauritanie figure le manque d'investissements de la part des opérateurs dans les régions peu peuplées, les coûts des terminaux fixes ou mobiles, la faible disponibilité de contenu Internet local et approprié en langues vernaculaires et l'accès limité à l'électricité (45,4%).

Logistique du commerce et facilitation des échanges

Les services de livraison du dernier kilomètre des produits commandés en ligne pâtissent du manque d'un système d'adressage physique fiable et d'une infrastructure postale solide, ce qui ne facilite pas l'acheminement des colis jusqu'au domicile du destinataire. Un projet portant sur la mise en place d'un système d'adressage physique fiable est identifié dans l'agenda Numérique 2022-2025. Toutefois, sa concrétisation dans les plus brefs délais reste tributaire d'une mobilisation réussie de l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF). L'offre limitée en termes de solutions de commerce électronique explique, en partie, le faible développement des services logistiques, d'entrepôt et des nouvelles activités de support. La Mauritanie présente une performance logistique plutôt faible en matière de circulation internationale des marchandises dans des délais rapides et avec fiabilité. Cette performance est expliquée par la qualité de l'infrastructure commerciale et des transports ainsi que par l'efficacité du processus de dédouanement. La facilitation et la digitalisation des formalités administratives, bancaires et douanières afférentes aux opérations du commerce extérieur est primordiale pour le développement du commerce électronique transfrontalier qui est souvent caractérisé par des envois de colis de faible valeur.

Solutions de paiement

L'inclusion financière reste faible en Mauritanie (20,9%) surtout pour les femmes (15,5%) et les jeunes (13,1%). Bien que la digitalisation des paiements se développent sous l'impulsion des services de paiement mobile, l'usage des cartes bancaires reste très limité en raison notamment de la faible pénétration des terminaux de paiement électronique (TPE) auprès des commerçants, ce qui ne favorise pas le développement des paiements marchands et aussi des paiements Internet. L'enquête auprès des consommateurs réalisée par la CNUCED dans le cadre de cette étude a confirmé la prépondérance des paiements à la livraison dans le cadre du commerce électronique en Mauritanie (83,8% sur un total de 174 réponses). Le projet portant sur l'élaboration de la stratégie nationale d'inclusion financière gagnerait à inscrire parmi ses objectifs stratégiques, la généralisation de l'accès aux services financiers sûrs et interopérables pour les populations à faible revenu et les groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes. La mise en place du cadre réglementaire des agents de paiement en 2022, présente une opportunité en matière de formalisation et d'inclusion économique des acteurs informels de transfert d'argent.

Cadre juridique et réglementaire

La Mauritanie a mis en place ces dernières années les fondements du cadre juridique et réglementaire du numérique en adaptant des lois qui encadrent les communications électroniques, la cybercriminalité, la protection des données à caractère personnel, les transactions électroniques et les moyens de paiement électroniques. Le pays manque toutefois d'une loi dédiée à la protection des consommateurs en ligne. La loi régissant les transactions électroniques est en cours de révision afin de répondre aux nouveaux défis qui émergent de l'évolution rapide que connaît l'utilisation des TIC. L'opérationnalisation des dispositifs institutionnels prévus par les législations relatives à la protection des données à caractère personnel, la cybersécurité et la certification électronique reste à concrétiser afin de renforcer la confiance des usagers dans le commerce électronique. L'engagement du secteur privé en matière de protection des données personnelles des clients et de la société civile en matière de protection des consommateurs en ligne restent à renforcer via des campagnes d'information et de sensibilisation.

Développement des compétences pour le commerce électronique

L'offre en matière de formations et de compétences liées aux TIC constitue un obstacle majeur pour le développement du commerce électronique en Mauritanie. En l'absence de formation dédiée au commerce électronique, l'introduction d'un cursus de formation en e-business permettrait de répondre aux besoins actuels et futurs en termes de compétences en commerce électronique. De plus, le renforcement du dialogue avec le secteur privé et la veille technologique au sein des établissements de l'enseignement supérieur devront contribuer à une offre de formation plus adaptée aux besoins du secteur et qui est mise à jour en fonction des nouveaux progrès technologiques. Les compétences requises pour le développement du commerce électronique ont trait, entre autres, à la compréhension du processus du commerce transfrontalier en ligne, la gestion de la chaîne logistique électronique (e-supply chain management), au gain en visibilité via le marketing digital et la communication, aux domaines de la logistique et la livraison et à la cybersécurité. De nouvelles initiatives sont en train de voir le jour et devront, à terme, contribuer à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en termes de compétences dans le numérique et le commerce électronique.

Accès au financement

L'offre en termes de produits de financement pour le secteur privé est peu diversifiée et demeure dominée par un financement bancaire inadapté aux spécificités des startups technologiques en général, et des entreprises du commerce électronique, en particulier. Le financement bancaire est difficilement accessible pour les PME. Selon l'enquête de la CNUCED, deux tiers des entreprises du commerce électronique optent pour un financement informel. L'absence d'un cadre réglementaire qui permettrait aux entreprises de commerce électronique de recourir à d'autres types de financements tels que par exemple des prises de participations par des investisseurs institutionnels (sociétés d'investissement à capital risque, fonds d'amorçage, etc.) ou sous forme d'un financement participatif (Crowdfunding), ne favorise pas la création de nouvelles entreprises innovantes dans l'économie numérique et le commerce électronique. Par ailleurs, les plateformes numériques et les solutions e-Banking, présentent aujourd'hui une opportunité pour faciliter les envois de fonds de la diaspora mauritanienne et la canalisation de ces transferts vers le financement des PME dans le pays.

Les résultats des enquêtes auprès des secteurs public et privé confortent le constat précédent puisque 81% des répondants considèrent l'accès au financement comme étant le facteur le moins mature en matière de développement du commerce électronique (voir Figure 1). Les résultats des enquêtes soulignent également le manque de la coordination entre les institutions en matière de commerce électronique, selon deux tiers des répondants. Les deux axes relatifs à la logistique du commerce et la facilitation des échanges et au cadre juridique et réglementaire sont considérés comme

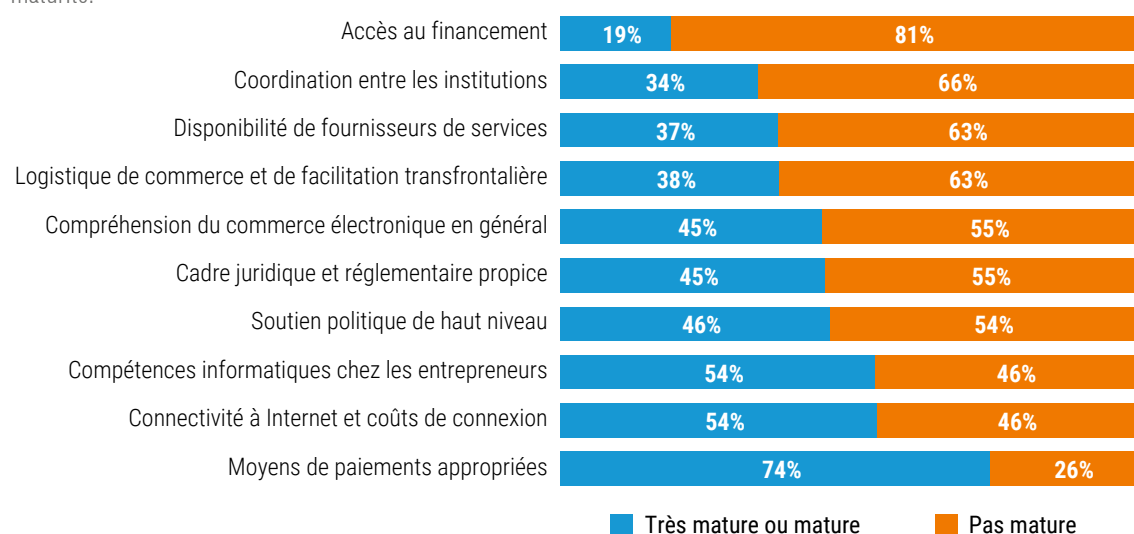
MAURITANIE: ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

n'étant pas matures par, respectivement, 63% et 55% des répondants aux enquêtes. Cependant, les perceptions des répondants concernant le degré de maturité de l'infrastructure TIC et services et les compétences en matière du commerce électronique sont mitigées. Par ailleurs, le domaine afférent aux solutions de paiements est perçu comme bénéficiant d'une plus grande maturité par rapport aux autres domaines, et constitue, par conséquent, une opportunité pour le développement du commerce électronique en Mauritanie.

Figure 1 : Facteurs favorables au développement du commerce électronique en Mauritanie

(Répondants des secteurs public et privé, 92 réponses)

Veuillez évaluer les facteurs suivants en lien avec le développement du commerce électronique en fonction de leur maturité.



Source: CNUCED, 2023.

Les bénéfices que tire l'économie mauritanienne du développement que connaît l'accès aux infrastructures des TIC et des paiements électroniques restent en deçà du potentiel possible. La volonté des autorités de promouvoir l'accès et l'usage des services numériques (communication et paiement électroniques) par les citoyens et les PME, présente une opportunité pour l'accélération du développement socio-économique du pays à travers la formalisation des transactions et des entreprises, la création de nouvelles opportunités d'emplois décents pour les femmes et les jeunes, le soutien des secteurs prioritaires (pêche, élevage, santé, éducation) et la promotion des exportations.

MÉTHODOLOGIE

L'évaluation de l'état de préparation de la Mauritanie au commerce électronique vise à identifier les principaux obstacles et opportunités pour le développement du commerce électronique dans les 7 domaines thématiques de l'initiative *eTrade for all* (eT4a) en fournissant un diagnostic détaillé de l'écosystème numérique et en identifiant les actions politiques clés pour lesquelles un soutien peut être mobilisé. L'évaluation a été élaborée suivant une méthodologie en cinq phases.

Phase 1. Consultations initiales, décembre 2022

Des consultations initiales avec les principales parties prenantes nationales et les partenaires techniques et financiers, y compris le bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et la GIZ en tant que principal partenaire financier, ont eu lieu en décembre 2022 à Nouakchott.

Phase 2. Mise en place de l'équipe *eT Ready* et cartographie des acteurs, janvier – mars 2023

Le projet a permis la création d'un cadre institutionnel, à travers la réalisation de la cartographie des parties prenantes nationales et la constitution d'un comité de pilotage *eT Ready* composé de points focaux représentant les ministères, entreprises publiques, banques, universités, associations et autres organismes concernés par l'économie numérique et le commerce électronique. La cartographie des programmes et initiatives en matière d'économie numérique en cours d'exécution par les partenaires techniques et financiers résidents en Mauritanie a été réalisée par le biais de la communauté de partenaires de l'initiative *eTrade for all* et du bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Mauritanie.

Phase 3. Collecte des données, mars – juillet 2023

- **Revue documentaire:** Une recherche documentaire approfondie a été menée pour analyser les documents collectés (stratégies nationales, documents de programmes et de politiques pertinents, rapports d'activité) et les statistiques et indicateurs liés au commerce électronique et à l'économie numérique de sources nationales et internationales.
- **Trois enquêtes *eT Ready*:** Les enquêtes, préparées en langues arabe et française, ont été diffusées en ligne entre mars et juin auprès des institutions publiques, des opérateurs du secteur privé et des consommateurs. Des réponses ont été aussi collectées auprès des participants aux consultations nationales. Au total, 279 réponses ont été collectées dans le cadre de cette évaluation auprès des différents représentants du secteur public (50 réponses), secteur privé (53 réponses) et consommateurs (176 réponses).
- **Consultations nationales:** Du 6 au 8 mars, une série de consultations et de discussions thématiques couvrant les 7 axes d'analyse a été organisée à Nouakchott. Les consultations ont impliqué des experts et des représentants des parties prenantes publiques, privées, de la société civile et du milieu académique. Le Coordonnateur Résident par intérim des Nations Unies en Mauritanie et les représentants des PTF ont participé à cet événement.
- **Réunions bilatérales:** Des discussions bilatérales avec le ministre de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration (MTNIMA) et le gouverneur de la Banque centrale de la Mauritanie (BCM) ont eu lieu en marge des consultations nationales. Une table ronde avec les entrepreneurs dans le commerce électronique a également été organisée à Nouakchott pour recueillir leurs perspectives en termes d'obstacles qu'ils rencontrent dans le cadre de leurs activités. Une série de réunions a été organisée avec les principales institutions publiques et les acteurs du commerce électronique afin de discuter de leur rôle dans les initiatives de commerce électronique en cours et d'approfondir les questions discutées lors des consultations nationales.

Phase 4. Rédaction et validation du rapport, avril – novembre 2023

- Première version de l'évaluation couvrant les 7 domaines politiques clés et la Matrice d'Actions.
- Révision initiale (interne et externe) par la CNUCED et les partenaires eT4a.
- Atelier national pour examiner et valider les résultats de l'évaluation et de la Matrice d'Actions eT Ready par les parties prenantes nationales.

Phase 5. Finalisation et lancement du rapport, novembre – décembre 2023

- Finalisation du rapport.
- Édition, mise en page et impression.
- Lancement international du rapport lors de la semaine eWeek organisée par la CNUCED du 4 au 8 décembre 2023.
- Lancement national du rapport y compris un dialogue politique de haut niveau autour du commerce électronique et une table ronde avec les donateurs pour mobiliser l'appui financier et technique pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation.

Conformément à la méthodologie *eT Ready*, les sept domaines thématiques sur lesquels repose l'initiative *eTrade for all*, ont été considérés dans le cadre de cette évaluation. Ce sont :

- Évaluation de la préparation au commerce électronique et formulation de stratégies ;
- Infrastructures TIC et services ;
- Logistique du commerce et facilitation des échanges ;
- Solutions de paiement ;
- Cadre juridique et réglementaire ;
- Développement des compétences en commerce électronique ;
- Accès au financement.

Les informations fournies dans ce rapport sont basées sur : i) la revue documentaire ; ii) les données primaires recueillies auprès de 279 répondants aux enquêtes destinées aux secteurs public, privé et aux consommateurs ; iii) les contributions des experts et principales parties prenantes rencontrées au cours des consultations bilatérales et multilatérales menées par la CNUCED dans le cadre de ce projet ; et iv) les contributions spécifiques apportées par les partenaires eT4a et les PTF.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

CONCLUSIONS PRINCIPALES

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

Évaluation de l'état de préparation au commerce électronique et formulation des stratégies

- L'absence d'une vision globale cohérente et partagée en matière de développement du commerce électronique ne favorise pas l'émergence d'un environnement favorable au secteur.
- La faible coordination entre les institutions de l'écosystème du commerce électronique y compris celles du secteur privé, ajoutée à l'absence d'un leadership fédérateur en matière de gestion des questions courantes du secteur, n'a pas favorisé une coordination efficace entre l'ensemble des acteurs en lien avec toute la chaîne de valeur du commerce électronique qui demeure aujourd'hui à un stade de développement embryonnaire.
- La forte volonté politique de haut niveau pour faire de la transformation numérique un levier clé de modernisation de l'administration, d'inclusion sociale et de renforcement de la compétitivité a permis l'identification d'un portefeuille de projets ambitieux qui sont, du fait de leurs natures, bénéfiques au commerce électronique.
- L'inexistence de statistiques officielles sur le commerce électronique présente un enjeu majeur pour la formulation de politiques publiques efficaces pour le développement du secteur.
- Élaborer une stratégie nationale pour le développement du commerce électronique avec un plan d'action opérationnel comprenant des réformes prioritaires associées à des indicateurs de suivi mesurables (calendrier des activités, cadre institutionnel, plan de mise en œuvre, budget, suivi et évaluation, etc.)
- Mettre en place un cadre institutionnel de coordination et de dialogue public-privé en créant, sous la tutelle du Haut Conseil du Numérique, une commission sectorielle spécialisée dans le commerce électronique. Définir un leadership clair en matière de promotion du secteur à assurer par l'Agence du Numérique de l'État.
- Mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires pour une mise en œuvre réussie des projets de l'agenda numérique 2022-2025.
- Renforcer les capacités de l'ANSADE afin de favoriser la production et la collecte de données et statistiques fiables sur l'évolution du commerce électronique et l'économie numérique en s'inspirant des meilleures pratiques internationales.

Infrastructures TIC et services

- La dimension de l'infrastructure des TIC et des services présente des difficultés mais aussi quelques opportunités pour le développement du commerce électronique.
- Le taux d'utilisation d'Internet (58,8%) est presque le double de celui des PMA. La téléphonie mobile a un taux de pénétration parmi les plus élevés au monde (141,1%). L'accès à Internet, basé majoritairement sur le réseau mobile, a enregistré une nette amélioration durant ces dernières années passant à 95% en 2022. La Mauritanie présente la 3^e meilleure performance en termes d'accessibilité à l'Internet mobile en Afrique.
- Accélérer le déploiement de la fibre optique afin de généraliser l'accès à l'infrastructure numérique haut débit et réduire la fracture numérique entre les régions.
- Inciter les opérateurs mobiles à investir davantage pour étendre leurs réseaux de télécommunication sur tout le territoire national.
- Mettre en œuvre un service d'itinérance nationale obligatoire pour la voix et les données (3G et 4G) dans les localités non couvertes par les trois opérateurs.
- Stimuler la demande et l'usage d'Internet en lançant un programme national visant à soutenir les créateurs, éditeurs et développeurs pour promouvoir la création d'un contenu numérique local pertinent et accessible aux usagers locaux.

CONCLUSIONS PRINCIPALES	RECOMMANDATIONS PRINCIPALES
Infrastructures TIC et services	
<ul style="list-style-type: none"> • Les taux de pénétration de la téléphonie et de l'Internet fixes restent faibles (1,4% et 0,4%). La tarification de l'Internet fixe reste très élevée. Le réseau de fibre optique existant ne couvre pas toutes les communes et localités ce qui prive une large partie du territoire des réseaux haut débit (37% de la population sans couverture 3G et 4G). L'offre en matière des services de télécommunication reste limitée puisque la couverture des localités par les réseaux de télécommunication est assurée le plus souvent par un seul opérateur mobile. Une faible disponibilité de contenu Internet local et approprié en langues vernaculaires. • L'adoption des technologies par les PME reste faible, ce qui constitue un obstacle majeur pour l'engagement du secteur privé dans l'économie numérique et le commerce électronique. • Plus de la moitié des ménages (54,6%) ne disposent pas de l'électricité ce qui présente un enjeu majeur pour l'accès et l'utilisation des services numériques par toute la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions d'équipement en ordinateurs. Mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation des PME aux différents types de technologies numériques existantes et à leurs utilisations potentielles dans le cadre des différentes fonctions commerciales. Définir et mettre en œuvre un programme national de mise à niveau technologique du secteur privé, surtout des PME. • Renforcer la participation des consommateurs dans la régulation de la qualité des services de communications électroniques. • Explorer le fort potentiel dont dispose la Mauritanie dans diverses énergies renouvelables (solaire, éolienne et hydroélectrique) afin d'assurer un accès universel à l'électricité.
Logistique du commerce et facilitation des échanges	
<ul style="list-style-type: none"> • La dimension de la logistique du commerce et de la facilitation des échanges présente actuellement une difficulté majeure pour le développement du commerce électronique local et transfrontalier en Mauritanie. • En l'absence d'un système d'adressage physique fiable, la qualité des services de la livraison du dernier kilomètre constitue une réelle entrave au développement du commerce électronique en Mauritanie. • La lourdeur des formalités du commerce extérieur présente un enjeu majeur pour la fluidité des échanges dans le cadre du commerce électronique transfrontalier. • L'agenda numérique 2022-2025 présente une opportunité pour améliorer l'environnement des services logistiques en Mauritanie en mettant en place un système d'adressage et des places de marchés virtuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appel aux PTF pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'accélération de la concrétisation du projet de mise en œuvre d'un système d'adressage physique fiable et innovant tout en veillant à l'adapter aux spécificités de la Mauritanie. • Mettre en place un réseau de points relais pour les livraisons dans le cadre du commerce électronique. • Mettre en place un guichet unique électronique pour les opérations de commerce extérieur afin de simplifier et dématérialiser les échanges de données au niveau de tous les intervenants de la chaîne de commerce extérieur. • Adopter un régime de minimis en introduisant des dispositions dans la législation sur le commerce extérieur fixant un seuil en termes de la valeur des marchandises en dessous duquel aucun droit ou taxe n'est facturé et pour lesquelles les procédures de dédouanement sont minimales. • Mettre en place un régime spécial dérogatoire applicable aux produits et services exportés par voie électronique afin de faciliter les formalités du commerce extérieur au titre des exportations via le commerce électronique. • Mettre en place un projet pour la facilitation des échanges commerciaux (export, import et transit) et l'inclusion commerciale des MPME, des femmes et des populations les moins desservies à travers le réseau postal. • Identification, en concertation avec le secteur privé, des besoins en termes d'assistances techniques et de renforcement de capacités des PME qui seront requises pour la mise en œuvre du protocole sur le commerce numérique de la ZLECAf.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

CONCLUSIONS PRINCIPALES	RECOMMANDATIONS PRINCIPALES
Solutions de paiement	
<ul style="list-style-type: none">• L'économie mauritanienne est caractérisée par une prédominance des espèces dans les transactions de paiement effectuées par les personnes. Les paiements dans le cadre du commerce électronique se font en majorité en espèces à la livraison.• L'offre en pleine expansion en matière des solutions de paiement mobile constitue une opportunité pour le développement du commerce électronique en Mauritanie, et ce, malgré le manque d'une interopérabilité entre les différentes applications de paiement mobile. L'utilisation des cartes bancaires dans le cadre des paiements marchands et le paiement Internet est encore très peu répandue en Mauritanie.• Le niveau d'inclusion financière demeure insuffisant en Mauritanie. L'accès aux services financiers est encore plus difficile pour les groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes.• La mise en place, en 2021, du cadre réglementaire des services et moyens de paiement, les divers projets lancés par la BCM et notamment la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière, devront favoriser l'émergence d'un environnement propice au développement des services de paiement électronique interopérables, sûrs et de meilleure qualité.	<ul style="list-style-type: none">• Modifier le code du commerce pour consacrer l'interdiction du recours aux espèces pour les paiements entre commerçants au-delà d'un certain montant et ajouter la monnaie électronique aux autres moyens de règlement possibles, tout en veillant à une application stricte de cette disposition.• Mettre en œuvre l'interopérabilité des services de paiement mobile.• Renforcer l'éducation financière de la population et la sensibiliser par rapport aux avantages que procure l'utilisation d'un compte auprès d'une institution financière ou d'un prestataire de services d'argent mobile, permettrait de stimuler la demande des services financiers et, à terme, de booster l'inclusion financière.• Des actions de formation dans les nouveaux métiers de distributeurs de services de paiement au dernier kilomètre pourraient faciliter la reconversion professionnelle des acteurs informels de transfert d'argent et des vendeurs de crédits téléphoniques.• Mettre en place une Sandbox réglementaire au sein de la BCM afin de permettre aux fintechs de tester leurs solutions et de favoriser l'émergence de nouvelles start-up et de nouveaux acteurs non bancaires sur le marché des paiements électroniques.• Accélérer la mise en œuvre des stratégies nationales de l'inclusion financière et de paiement numérique et définir des structures chargées de leur coordination, mise en œuvre et suivi et évaluation.
Cadre juridique et réglementaire	
<ul style="list-style-type: none">• La Mauritanie a mis en place les fondements du cadre juridique et réglementaire du numérique en adoptant une série de lois portant sur les communications électroniques, la cybercriminalité, la protection des données à caractère personnel, les transactions électroniques et les moyens de paiement électroniques. Le cadre institutionnel prévu par ces lois reste à opérationnaliser pour une application efficace de ces lois qui restent méconnues par les citoyens et les entreprises.• Le commerce électronique en Mauritanie est régi par la loi 2018-022 portant sur les transactions électroniques qui est en cours de révision avec une assistance de la CNUDCI.• La Mauritanie manque d'une loi sur la protection des consommateurs en ligne. La société civile est appelée à jouer un rôle plus dynamique en matière de sensibilisation et de protection des consommateurs dans le cadre des achats en ligne.	<ul style="list-style-type: none">• Opérationnaliser l'autorité de certification électronique et promouvoir l'usage des certificats et de la signature électroniques en établissant des conventions entre l'ANCC et les établissements publics portant sur l'utilisation de la certification électronique au titre des procédures administratives.• Finaliser la révision de la loi sur les transactions électroniques pour régir les obligations et responsabilités de tous les acteurs de la chaîne de valeur du commerce électronique local et transfrontalier tout en s'inspirant des lois types de la CNUDCI sur le commerce électronique, sur les documents transférables électroniques et sur l'utilisation et la reconnaissance internationale de la gestion de l'identité et des services de confiance.• Conclure des conventions de reconnaissance mutuelle des certificats électroniques avec les autorités de certification étrangères.• Adopter une loi sur la protection des consommateurs en ligne et renforcer les capacités des acteurs de la société civile en matière de sensibilisation et de protection des consommateurs en ligne.

CONCLUSIONS PRINCIPALES	RECOMMANDATIONS PRINCIPALES
Cadre juridique et réglementaire	
<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement des entreprises en Mauritanie en matière de protection des données à caractère personnel de leurs clients reste à renforcer. • La Mauritanie est active en matière de coopération régionale et internationale dans la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité. 	<ul style="list-style-type: none"> • La loi sur la protection des données à caractère personnel gagnerait à être mise à jour afin de répondre aux nouveaux défis nés de l'usage des TIC en matière de protection des données personnelles et de vie privée et en fonction de la version avancée de la Convention 108 du Conseil de l'Europe. • Sensibiliser les entreprises en matière de protection des données à caractère personnel de leurs clients en ligne.
Développement des compétences pour le commerce électronique	
<ul style="list-style-type: none"> • L'offre de formations liées à l'économie numérique reste limitée et constitue un obstacle majeur pour le développement du commerce électronique. La Mauritanie manque d'un programme de formation dédiée spécifiquement au commerce électronique. • Les besoins en termes de compétences concernent la compréhension du processus du commerce transfrontalier en ligne, le marketing digital, la logistique et la livraison, la blockchain et la cybersécurité. • Le manque du dialogue entre le milieu académique et le secteur privé et l'absence d'une veille technologique au sein des établissements de l'enseignement supérieur ne favorisent pas le développement d'une offre de formation dans le numérique plus adaptée aux besoins du secteur privé et qui est mise à jour en fonction des nouveaux progrès technologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Enrichir l'offre en termes de programmes de formation dans le numérique en créant un cursus de formation (licence) en e-business à l'Institut Supérieur du Numérique (SupNum). • Mettre en place un programme de formation des formateurs dans des spécialités liées au numérique dans les écoles publiques et privées de formation professionnelle en priorisant les besoins en termes de compétences identifiées dans cette évaluation. • Renforcer la collaboration entre le milieu académique et le secteur privé en matière de développement des compétences dans le numérique. • Créer des cellules de veille technologique au sein des établissements d'enseignement supérieur du numérique en collaboration avec le milieu professionnel et des partenaires étrangers pour une mise à jour des programmes d'enseignement supérieur des filières du numérique.
Accès au financement	
<ul style="list-style-type: none"> • L'accès au financement constitue un obstacle majeur pour les entreprises en général comme en témoigne le faible ratio des crédits bancaires au secteur privé (22,1% du PIB). Les entreprises du commerce électronique optent le plus souvent pour un financement informel (66% des entreprises, selon l'enquête de la CNUCED). • La limitation en termes des produits de financement pour le secteur privé et l'absence de mécanismes de financement innovants et adaptés aux spécificités des start-up technologiques et innovantes ne permettent pas de dynamiser les investissements dans l'économie numérique et le commerce électronique. • La Mauritanie manque d'un cadre juridique et réglementaire pour le capital-risque et le financement participatif. • Le projet Start-up Act présente une opportunité en matière de facilitation de l'accès au financement pour les projets innovants. • Des réformes concrètes visant à simplifier et faciliter la création des entreprises restent essentielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Opérationnaliser le fonds de garantie de crédits aux PME afin de faciliter l'accès au financement bancaire. • Introduire de nouveaux véhicules financiers tels que le capital-risque et le financement participatif (crowdfunding), permettra de diversifier les produits de financement et facilitera la création de start-up innovantes et le développement des entreprises existantes du commerce électronique. • Faire appel aux PTF pour le financement du Fonds d'Innovation et d'Appui aux Start-up en présentant un projet de programme visant à promouvoir la mise à niveau technologique des PME mauritaniennes. • Accélérer la mise en place de Start-up Act afin de dynamiser la création et le développement des start-up innovantes en Mauritanie. Assurer un suivi et une évaluation périodique des impacts de ce nouveau cadre incitatif. • Simplifier et digitaliser les procédures de création d'entreprises en créant un guichet unique en ligne pour l'enregistrement des entreprises.

CONCLUSIONS DANS LES SEPT DOMAINES THÉMATIQUES DE L'INITIATIVE *ETRADE FOR ALL*

1. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET FORMULATION DE STRATÉGIES

Selon les dernières données disponibles de la Banque mondiale, moins de 2% de la population en Mauritanie (âgée de plus de 15 ans) a réalisé des achats en ligne. L'absence d'un leadership fédérateur et la faible coordination interinstitutionnelle ne favorisent pas l'émergence d'un environnement propice au commerce électronique. L'élaboration de l'Agenda national de transformation numérique 2022-2025 axé sur le développement des infrastructures et l'administration numériques avec quelques projets afférents au commerce électronique témoigne de la forte volonté politique du gouvernement mauritanien de faire de la transformation numérique un véritable levier pour l'accélération du développement socio-économique. La nouvelle architecture institutionnelle en matière de la gouvernance du numérique, en cours d'établissement dans le cadre de l'Agenda numérique, présente une réelle opportunité pour la mise en place d'un cadre institutionnel de coordination et de dialogue public-privé en matière de commerce électronique et d'économie numérique. Une réflexion visant le développement d'une stratégie pour le développement du commerce électronique qui devrait surmonter les obstacles actuels et permettre au pays d'exploiter le fort potentiel que présente le secteur pour le commerce local mais aussi transfrontalier, est en cours.

1.1. Politiques nationales liées aux TIC et au commerce électronique

La Mauritanie considère la transformation numérique comme un véritable levier pour accélérer le développement socio-économique du pays, et a adopté plusieurs stratégies nationales et sectorielles dans le domaine du numérique. La stratégie nationale de modernisation de l'administration et des TIC 2012-2016, actualisée en 2017, a pour principaux objectifs la facilitation de l'accès à l'information et aux services publics en ligne ainsi que l'amélioration des performances des entreprises en augmentant le taux de pénétration des TIC dans le secteur privé.

Le pays a élaboré sa Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) couvrant la période 2016-2030 et ayant comme ambition de : « réaliser une croissance économique forte, inclusive et durable, en vue de satisfaire les besoins essentiels de tous les citoyens et leur assurer un mieux-être ». La SCAPP 2016-2030, sous son premier objectif stratégique, a mis l'accent sur la nécessité d'exploiter l'essor que connaît le secteur des TIC pour développer le commerce électronique. En termes de développement des infrastructures de soutien à la croissance, ladite stratégie a retenu la promotion de l'innovation et la maîtrise de la technologie comme étant un vecteur de croissance inclusive et un levier pour le développement des PME et des services aux citoyens notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Une stratégie sectorielle eSanté 2017-2022 a été élaborée et est en cours d'actualisation. En cohérence avec la SCAPP 2016-2030 et notamment avec sa première orientation stratégique relative à la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive, la Mauritanie a élaboré en 2019 une Stratégie Nationale de Promotion du Haut Débit avec un plan d'action opérationnel.³ La vision de cette stratégie

3. Source: <https://mtnima.gov.mr/fr/strategie-de-promotion-du-haut-debit-et-dacces-universel>

a été centrée sur la réalisation d'un certain nombre d'objectifs spécifiques de l'orientation stratégique précitée, à savoir :

- Promouvoir la diversification et la transformation économique.
- Développer les infrastructures de soutien à la croissance.
- Renforcer la coordination et le partenariat public-privé.

Il est à noter que la Stratégie Nationale de Promotion du Haut Débit a fixé des objectifs quantifiés à l'horizon 2023, et ce, en termes d'accès des ménages à Internet sous l'impulsion de l'extension de la 4G (25%) et d'accès de la population à Internet grâce à l'extension de la couverture des réseaux mobiles (80%). Alors que ces objectifs sont déjà atteints, d'autres restent à atteindre dont notamment la baisse des coûts de l'Internet fixe et mobile de 60% et 40%, respectivement. Une actualisation de la stratégie de haut débit et de l'accès universel est en cours par le MTNIMA.

En s'inspirant des recommandations de la consultation numérique élargie qui a été lancée par le MTNIMA en juillet 2021, ainsi que des bonnes pratiques internationales, et avec l'appui de la Commission économique et sociale de l'Asie occidentale (CESAO), la Mauritanie s'est aussi dotée d'une stratégie quadriennale de développement du numérique appelée Agenda National de Transformation Numérique 2022-2025 (Agenda Numérique) ayant pour vision ambitieuse de faire du numérique et de l'innovation un levier clé de modernisation de l'administration, d'inclusion sociale et de renforcement de la compétitivité. Cette vision est déclinée en quatre orientations stratégiques à savoir :

- **Infrastructures numériques:** Généraliser l'accès aux infrastructures numériques haut débit à l'ensemble de la population.
- **Administration numérique:** Transformer l'administration par l'usage et l'adoption du numérique pour une meilleure efficacité à destination des citoyens et des entreprises.
- **Appui à la transformation numérique sectorielle:** Tirer profit du numérique pour une meilleure compétitivité des secteurs prioritaires.
- **eBusiness & Innovation:** Faire de l'Innovation le moteur du développement du numérique, de l'entreprenariat et de la compétitivité des entreprises.

Suivant une démarche participative menée avec le leadership du MTNINA, un portefeuille de 77 projets a été identifié avec un coût d'investissement global de 353 millions d'euros dont environ deux tiers devant être financés par les partenaires techniques et financiers (PTF). Il est à noter qu'une majeure fraction d'environ 83% du budget global de l'agenda numérique est allouée au financement de projets portant sur le développement des infrastructures et l'administration numériques (exposés dans le chapitre 2). Tandis qu'environ 0,5% du budget global de l'agenda est dédié à trois projets dans le cadre de l'initiative « Dynamiser le développement du commerce électronique et des plateformes numériques », exposés dans l'Encadré 1.

La définition d'une vision globale cohérente et partagée en matière de développement du commerce électronique constitue un préalable essentiel pour l'émergence d'un environnement favorable au commerce électronique. Les participants aux consultations nationales tenues en mars 2023 à Nouakchott, ont mis l'accent sur l'importance de la contribution de l'évaluation *eT Ready* à la concrétisation de la réflexion en cours et portant sur l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement du commerce électronique en Mauritanie. Cette évaluation, en proposant un diagnostic et une analyse approfondie de l'état de maturité de l'écosystème mauritanien du commerce électronique, permettra, entre autres, d'aider les autorités à définir les orientations stratégiques pour le développement du secteur.

Encadré 1 : Agenda numérique 2022-2025 - Projets relatifs au développement du commerce électronique

Projet 1 (OS4.I3.P1) : Développer les eMarket places

Objectif du projet : Faciliter l'accès des entreprises, commerçants et artisans aux «eMarket Places».

Composantes du projet :

- Identification des secteurs et types de marchands prioritaires
- Conception des eMarket Places et modèle économique associé
- Assistance et formation des marchands pour leur intégration aux eMarket Places

Durée du projet : 24 mois

Porteur du projet : Ministère en charge du Commerce

Parties prenantes clés : MTNIMA, ministère en charge du Commerce, patronat

Coût du projet : 500 000 euros. Mode de financement : État, Privé, PTF

Impacts attendus :

- Meilleur accès aux marchés et aux clients pour les marchands
- Réduction de la chaîne de distribution et meilleur partage de la valeur
- Meilleure intégration au secteur formel

Indicateurs clés de performance : Nombre de eMarket Places, nombre de marchands intégrant les eMarket Places et revenus générés sur les eMarket Places

Projet 2 (OS4.I3.P2) : Développer et mettre en œuvre une stratégie nationale du paiement digital

Objectif du projet : Élaborer une stratégie nationale du paiement digital sur un horizon de 5 ans.

Composantes du projet :

- Étude de l'existant du paiement digital en Mauritanie
- Mise en place du programme de mise en œuvre piloté par la BCM et le MTNIMA

Durée du projet : 12 mois

Porteur du projet : BCM

Parties prenantes clés : BCM, MTNIMA, ministère des Finances, association des banques, régulateur et opérateurs Télécom

Coût du projet : 1 million d'euros. Mode de financement : État, PTF

Impacts attendus :

- Développement des moyens de paiements électroniques et de leur sécurité
- Réduction des espèces et meilleure traçabilité
- Meilleure intégration au secteur formel

Indicateurs clés de performance : Volume d'usage du paiement digital, nombre de transactions de paiement digital B2C, B2B, G2C, G2B

Projet 3 (OS4.I3.P3): Mettre en œuvre un système d'adressage fiable et innovant

Objectif du projet: Mettre en œuvre un système d'adressage fiable en s'appuyant sur les technologies récentes et innovantes telles que les nouveaux standards d'adressage centrés sur les personnes et les biens fixes.

Composantes du projet:

- Cadrage et étude du projet et définition du modèle opérationnel et économique
- Déploiement pilote, sensibilisation et déploiement généralisé

Durée du projet: 12 mois

Porteur du projet: MTNIMA – MauriPoste

Parties prenantes clés: MTNIMA, MauriPoste, ministère en charge de l'Aménagement du territoire

Coût du projet: 200 000 d'euros. Mode de financement : État, PTF

Impacts attendus:

- Accélération du développement du commerce électronique.
- Meilleures fluidité et confiance sur les transactions commerciales.

Indicateurs clés de performance: pourcentage d'adoption de l'adressage dans les transactions du commerce électronique.

Source: Agenda national de transformation numérique 2022-2025.

Lien: <https://mtnima.gov.mr/sites/default/files/Agenda%20Num%C3%A9rique%202022-25%20MTNIMA.pdf>

Les consultations nationales organisées dans le cadre de ce rapport ont permis de définir les orientations stratégiques suivantes: i) favoriser le développement du commerce électronique et l'émergence d'une économie numérique qui contribuent à la création de la richesse en soutenant le développement des secteurs prioritaires, ii) tirer parti du commerce électronique afin de renforcer l'inclusion économique et sociale de toute la population en créant des opportunités d'accès aux marchés pour les MPME et des opportunités d'emplois décents pour les femmes et les jeunes et iii) stimuler les exportations via le commerce électronique en donnant plus de visibilité à l'international pour les entreprises et produits mauritaniens. L'élaboration d'une stratégie dédiée au développement du commerce électronique est l'une des priorités du gouvernement.

Progrès en matière de réalisation des objectifs de développement durable pertinents pour le commerce électronique

La facilitation de l'accès aux technologies numériques ainsi que la promotion de leur usage et adoption par les citoyens et le secteur privé dans le cadre des activités économiques, constituent des facteurs qui contribuent au développement durable et sont donc à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration de stratégies et politiques nationales de développement.

Tableau 1 : Indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 étant pertinents pour le commerce électronique et l'économie numérique⁴

Indicateurs	Niveau	Année	Tendance	
Objectif 4: Éducation de qualité				
4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences dans le domaine des technologies de l'information et des communications, par type de compétence	
Objectif 5: Égalité entre les sexes				
5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe	
Objectif 8: Emploi décent et croissance économique				
8.10.1 a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes (a)	11,3	2021	↑	
8.10.1 b) nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes (b)	10,9	2021	↓	
8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles (c)	20,9%	2017	↑	
Objectif 9: Industrie, innovation et infrastructure				
9.3.2 Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit (d)	18,6%	2014	↓	
9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie	2G (e)	96,5%	2021	↑
	3G (f)	65%	2021	↑
	4G (g)	53%	2022	↑
Objectif 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs				
17.6.1 Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion (h)	0,4%	2021	↑	
17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet (i)	58,8%	2021	↑	

Source : Rapport sur les objectifs de développement durable 2022 et données du FMI (a, b), BM (c), ONUDI (d), GSMA (e, f), MTNIMA (g) et UIT (h, i).

Bien que la pandémie de COVID-19 ait différé la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) en général en Mauritanie (FMI, 2022), le pays a accompli des progrès en matière de réalisation de certains ODD en lien avec le développement de l'économie numérique (ODD 8, 9 et 17). Il a notamment enregistré des progrès en termes de la réalisation des cibles des ODD relatives à l'accès aux services bancaires et financiers et à l'accès et l'utilisation des TIC et d'Internet (voir Tableau 1). Des lacunes statistiques limitant la disponibilité de données mises à jour et surtout comparables au niveau international ne facilitent pas le suivi de l'évolution des progrès du pays d'ici la réalisation du Programme 2030, surtout en termes de ventilation des indicateurs par sexe et âge.

4. La liste complète des indicateurs est disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list>.

1.2. Coordination nationale et dialogue public-privé dans le domaine du numérique et du commerce électronique

La forte volonté politique de faire du numérique un véritable levier pour accélérer le développement socio-économique de la Mauritanie s'est traduite par la création, le 26 mai 2021, d'un nouveau département ministériel (MTNIMA) ayant pour missions d'assurer la transformation numérique, de promouvoir l'innovation et de développer le e-gouvernement. Le MTNIMA a lancé, en juillet 2021, une consultation élargie au sein du secteur du numérique qui a été suivie par l'élaboration de l'Agenda Numérique 2022-2025 présentée dans la section précédente. La création du MTNIMA a favorisé l'émergence d'un leadership fédérateur en matière d'initiatives afférentes au développement du numérique en Mauritanie. L'architecture institutionnelle telle que décrite dans le Tableau 2, devra permettre, une fois totalement opérationnelle, de fournir un cadre institutionnel à même de garantir l'existence d'une vision globale et partagée en matière de développement du numérique, d'assurer une participation active du secteur privé et de permettre une gestion efficace des projets liés au numérique. Le Tableau 2 présente les structures et agences publiques qui ont été créées ou étant en cours de création et qui sont chargées de la coordination et de la mise en œuvre des aspects techniques en rapport avec le développement des projets numériques et de la régulation du secteur des TIC.

Le développement du commerce électronique en Mauritanie est contraint par trois facteurs essentiels : l'absence d'un leadership fédérateur, un manque de coordination interinstitutionnelle efficace et un engagement limité du secteur public avec le secteur privé et les milieux associatif et académique. Deux tiers des répondants aux questionnaires de la CNUCED (sur un total de 92 réponses) considèrent que la coordination entre les institutions doit être renforcée pour favoriser un environnement propice au développement du commerce électronique (voir Figure 1).

Il est à signaler l'opportunité qu'offre le nouveau décret régissant le HCN et notamment son article 6, qui a prévu la possibilité de créer, par arrêté du Premier ministre, des commissions sectorielles spécialisées (CSS) pour traiter des questions spécifiques à certains secteurs. À cet effet, il serait judicieux de créer une commission sectorielle pour le commerce électronique afin d'assurer une coordination interinstitutionnelle efficace entre les intervenants du secteur y compris les représentants du secteur privé. L'Encadré 2 présente une proposition à cet effet.

Tableau 2: Structures et agences nationales en charge de la coordination et de la mise en œuvre des projets numériques et de la régulation des services TIC

Structures/Agences	Attributions
Haut Conseil du Numérique (HCN)	<ul style="list-style-type: none"> • Créé en 2020 par décret n°2020-45. • Organe consultatif présidé par le Premier ministre. • Secrétariat permanent assuré par le MTNIMA. • Assisté par un Comité Technique d'Appui (CTA-HCN). • Se réunit au moins deux fois par an. • Conseille le gouvernement sur toutes les questions relatives aux TIC. Assure également le suivi de l'exécution de l'Agenda numérique.
Comité Technique d'Appui au HCN (CTA-HCN)	<ul style="list-style-type: none"> • Créé par arrêté du MTNIMA en 2020. • Présidé par un représentant du Premier ministre. • La vice-présidence est assurée par un représentant du MTNIMA. • Assiste le HCN et propose les thèmes qu'il estime nécessaire de traiter dans le domaine du numérique. • Composé d'experts et responsables des ministères et autres institutions qui coordonnent les projets numériques, représentants du secteur privé et du milieu académique.

CONCLUSIONS DANS LES SEPT DOMAINES THÉMATIQUES DE L'INITIATIVE *ETRADE FOR ALL*

Structures/Agences	Attributions
Commissions sectorielles spécialisées (CSS)	<ul style="list-style-type: none"> Structures prévues par le décret du HCN. Peuvent être créées par arrêté du Premier ministre qui fixe les attributions et le mode de fonctionnement. Traitent de questions spécifiques à certains secteurs ayant trait au numérique. Adressent les recommandations au Secrétaire permanent du HCN, aux ministres concernés ainsi qu'au Président et au Vice-président du CTA-HCN.
Agence Numérique de l'État (AN-ÉTAT)	<ul style="list-style-type: none"> Établissement public à caractère administratif créé en 2023. Sous la tutelle technique du MTNIMA et la tutelle financière du MF. Structure opérationnelle de l'État chargée de la mise en œuvre des programmes de transformation numérique.
Agence Nationale de la Cybersécurité et de Certification électronique (ANCC)	<ul style="list-style-type: none"> En cours de création. Vise à garantir la sécurité informatique nationale et de l'administration. Assure également le rôle d'autorité de certification.
Autorité de Protection des données à caractère personnel (APD)	<ul style="list-style-type: none"> Créée par décret 2022-13 et rattachée au Premier ministre. Veille à ce que les traitements des données à caractère personnel soient mis en œuvre conformément aux dispositions de la loi 2017-020. S'assure que l'utilisation des TIC ne comporte pas de menace au regard des libertés publiques et de la vie privée
Observatoire national du Numérique (ONN)	<ul style="list-style-type: none"> Un portail web (en cours de création). Centralise l'information à partir des données de l'observatoire des Télécommunications de l'ARE, de l'actuel observatoire des TIC du MTNIMA sur le numérique et des données de suivi des indicateurs de la stratégie du numérique 2022-2025 pour la rendre disponible pour les citoyens, les investisseurs et les partenaires au développement.
Autorité de Régulation (ARE)	<ul style="list-style-type: none"> Agence multi-sectorielle créée en 2001 dont la plupart des effectifs est dédiée à la régulation du marché des télécommunications.
Société pour le Développement des Infrastructures Numériques (SDIN)	<ul style="list-style-type: none"> Société publique, sous la tutelle du MTNIMA, créée en 2014. Développe des infrastructures numériques sur l'ensemble du territoire.

Les participants aux consultations nationales ont mis l'accent sur l'opportunité que présente le projet portant sur la création de l'AN-ÉTAT qui présente un cadre adéquat pour la mise en œuvre des programmes de développement de l'économie numérique et du commerce électronique en Mauritanie tout en assurant un leadership fédérateur.

La création de l'ONN présente une opportunité pour servir en tant que portail d'information pour la collecte et la centralisation des informations et statistiques sur l'évolution du commerce électronique et de l'économie numérique, et ce, en utilisant deux sources de données possibles : i) les résultats des enquêtes de l'ANSADE qui devront porter sur lesdites dimensions et ii) les données qui remontent des différentes institutions (BCM, GIMTEL, ARE, opérateurs de la téléphonie mobile, FAI, etc.). Afin de faciliter ladite remontée d'information, il serait utile de rattacher l'ONN au HCN. Par ailleurs, étant donné l'importance de la question de digitalisation des procédures de commerce extérieur et des paiements, il serait utile de faire représenter la Direction Générale des Douanes et le GIMTEL dans le CTA-HCN.

Encadré 2: Commission sectorielle spécialisée en commerce électronique - propositions en termes d'attributions et de mode de fonction

Missions :

- Suivre le dossier du commerce électronique et coordonner entre les intervenants dans ce domaine.
- Prendre toutes les dispositions de nature à commercialiser les produits nationaux, et ce, à la lumière des propositions de l'AN-ÉTAT.

Composition et mode de fonctionnement :

Présidence : assurée par un représentant du Premier ministre.

Secrétariat : assuré par un représentant de l'AN-ÉTAT qui est chargé notamment de la préparation des dossiers soumis à la commission, de l'organisation de ses réunions et du suivi de ses propositions et recommandations.

Composition :

- Un représentant ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme.
- Un représentant du ministère des Finances.
- Un représentant du ministère de la Transformation numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'administration.
- Un représentant du ministère de la Justice.
- Un représentant de la Banque centrale de la Mauritanie.
- Un représentant de Mauripost.
- Un représentant de l'ARE.
- Un représentant du secteur privé.
- Un représentant du milieu académique.
- Un représentant de l'association de protection des consommateurs.

Le président de la commission peut requérir toute personne dont la participation aux travaux de la commission est jugée utile.

Les membres de la commission sont désignés par arrêté du Premier Ministre sur proposition des ministères et institutions concernés.

1.3. Coordination internationale pour le développement du numérique

La coopération internationale contribue au développement du numérique en Mauritanie. Le MTNIMA a organisé en décembre 2022 un atelier d'échange avec les PTF pour les informer de ses objectifs et priorités en matière de transformation numérique et leur présenter les projets identifiés dans l'Agenda Numérique. À la suite de sa participation à cet atelier, la CNUCED a informé les partenaires pertinents de l'initiative *eTrade for all* afin de mobiliser davantage d'appui à la mise en œuvre de l'agenda numérique. Le CCI et l'UPU ont manifesté leur intérêt à fournir une assistance technique pour la mise en œuvre de certains projets de l'agenda numérique et la CNUDCI a pu assister le gouvernement dans la révision de la loi sur les transactions électroniques. Les PTF ont aussi exprimé leur prédisposition à soutenir la mise en œuvre des recommandations prioritaires de l'*eT Ready* de la Mauritanie. Une coordination efficace entre les différentes parties prenantes nationales et les PTF reste toutefois nécessaire afin de réunir toutes les conditions de succès pour une mise en œuvre réussie des projets de l'agenda numérique.

Une évaluation de l'état de préparation de la Mauritanie au numérique a été menée en 2021 par le PNUD. Bien que l'évaluation ait été menée avant la mise en place du MTNIMA, qui a depuis initié

plusieurs initiatives dans le domaine de la transformation numérique, elle fournit une description approfondie du niveau global de préparation au numérique de la Mauritanie. Les résultats de l'évaluation indiquent que la Mauritanie progresse de manière systématique dans les domaines clés de la transformation numérique. Ce rapport, dans son deuxième chapitre, apporte une mise à jour en ce qui concerne l'appréciation du niveau de maturité de l'infrastructure TIC et des services en Mauritanie.

Le prochain cadre de coopération pour le développement durable pour la période 2024-2027, en cours de préparation par le Système des Nations Unies (SNU) en Mauritanie en concertation avec le gouvernement mauritanien, présente une opportunité pour renforcer le rôle du numérique en tant que levier pour un développement socio-économique inclusif et durable en Mauritanie. Il est à signaler à cet effet, que la préparation de l'évaluation *eT Ready* de la Mauritanie, à travers les discussions tenues avec les partenaires au développement résidents en Mauritanie ainsi que les consultations nationales, a présenté une occasion pour approfondir la réflexion en ce qui concerne le rôle que pourrait jouer le secteur du numérique dans le nouveau cadre de coopération. Ce dernier présente l'outil conjoint des Nations Unies en soutien aux priorités nationales en matière de développement telles que décrites dans la SCAPP et son second plan d'action ainsi que dans les stratégies sectorielles telles que l'agenda numérique 2022-2025.

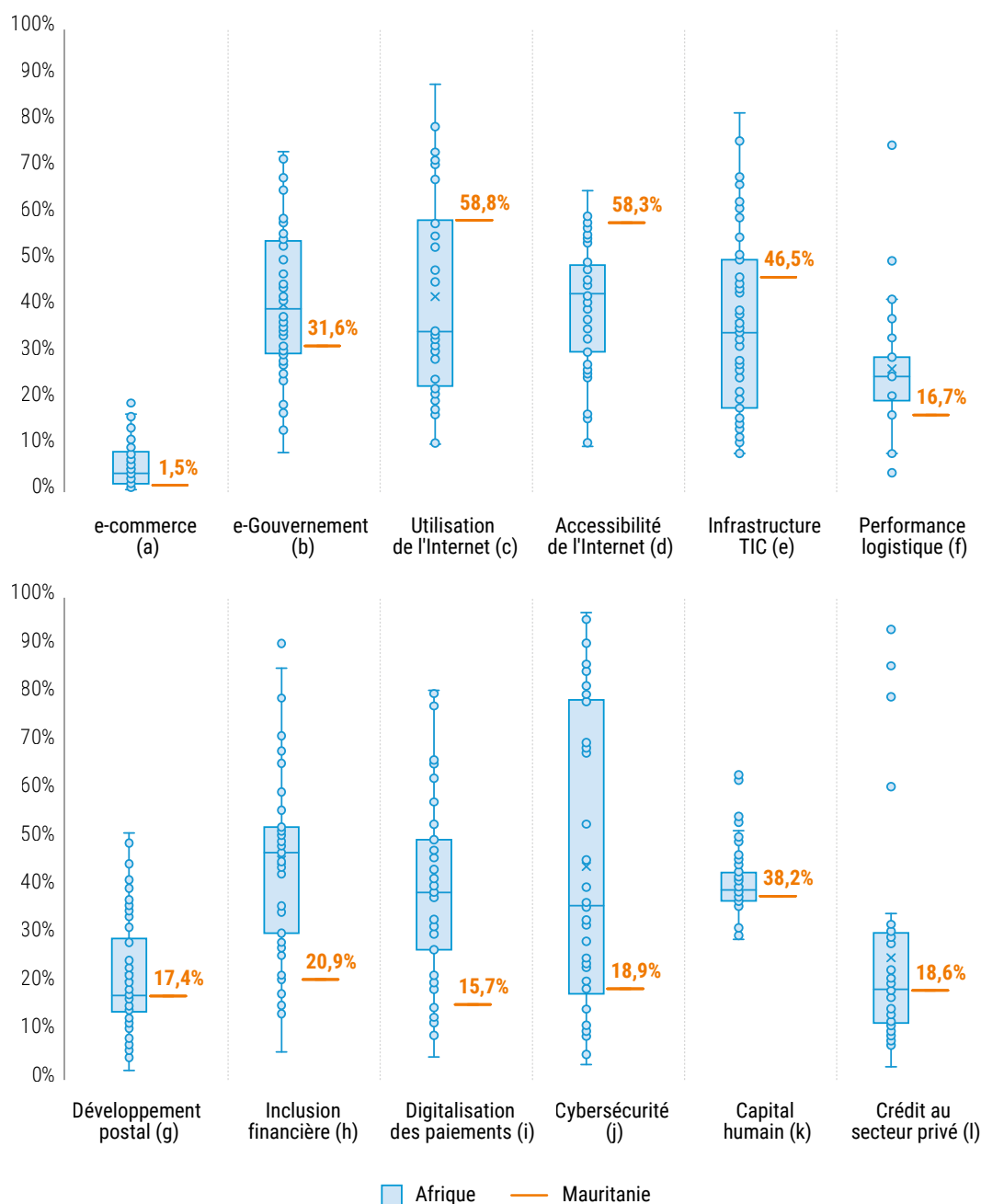
1.4. Performances de la Mauritanie en matière de développement de l'économie numérique et du commerce électronique

En l'absence de statistiques nationales fiables et à jour, l'évaluation utilise les données de sources internationales qui sont complétées, dans le cadre de l'analyse, par les résultats des enquêtes réalisées dans le cadre de cette étude.

Le commerce électronique en Mauritanie, dont la législation a été adoptée en 2018, est encore au stade de développement embryonnaire (voir Figure 2). Selon les dernières données disponibles de la Banque mondiale, moins de 2% de la population en Mauritanie (âgée de plus de 15 ans) a réalisé des achats en ligne comparé à 19,2% pour l'île Maurice qui est le pays africain affichant la meilleure performance en termes de développement du commerce électronique en Afrique.

La Mauritanie présente des performances relativement bonnes en matière de développement de l'infrastructure TIC et notamment l'utilisation et l'accessibilité de l'Internet mobile. Des performances moyennes en matière de développement postal et du capital humain sont observées, malgré le potentiel dont dispose le pays dans ces domaines. Par ailleurs, des efforts restent à déployer afin d'améliorer la performance des services logistiques (qualité de l'infrastructure commerciale et des transports, efficacité du processus de dédouanement), l'inclusion financière et l'accès au financement, surtout pour les PME, pour permettre l'émergence d'un environnement favorable au commerce électronique et à l'économie numérique.

Figure 2: Positionnement de la Mauritanie en matière de commerce électronique et d'économie numérique⁵



Source: a, h, i (Données Findex, BM, 2021 et 2017), b (Indice de développement du e-gouvernement EGDI, ONU, 2022), c (UIT, 2021), d (sous-pilier de l'Indice de connectivité mobile, GSMA, 2022), e (Indice de l'Infrastructure de Télécommunication, ONU, 2022), f (Indice de Performance logistique, BM, 2023), g (Indice Intégré pour le développement postal 2IPD, UPU, 2023), j (Indice mondial de la cybersécurité, UIT, 2020), k (Indice du capital humain, BM, 2020) et l (BM, 2021). L'année la plus récente a été retenue pour chacune des sources mentionnées.

5. Les diagrammes en boîte montrent les distributions des valeurs des indicateurs retenus pour des échantillons de pays africains qui varient de 34 à 54 pays, selon la disponibilité des données. La ligne horizontale dans chaque boîte représente la valeur médiane de l'indicateur et la croix indique sa valeur moyenne. Les extrémités inférieure et supérieure de chaque boîte représentent respectivement les 25^e et 75^e centiles. Les deux extrémités de chaque diagramme sont calculées en utilisant 1,5 fois l'écart interquartile de chaque série. Les points qui dépassent ces limites sont considérés comme des valeurs extrêmes. Le positionnement de la Mauritanie dans chaque indicateur est illustré à travers la valeur indiquée à côté de chaque diagramme en boîte.

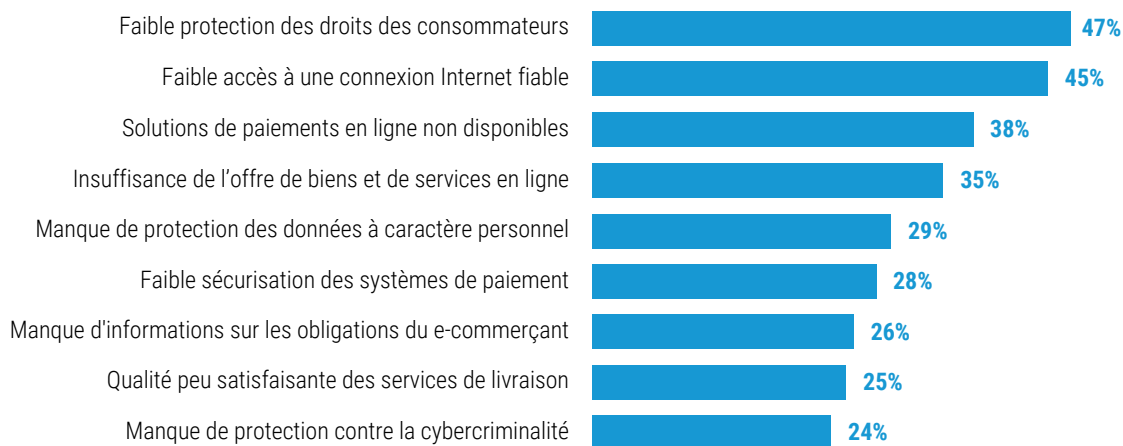
L'administration numérique reste encore à développer en Mauritanie. Dans le cadre de ses efforts visant à accélérer la transformation numérique de l'administration, le MTNIMA a annoncé le 21 août 2023, le lancement d'une version test d'une plateforme en ligne⁶ présentant un guide des procédures relatives à plus de 300 services administratifs. La Mauritanie est passée du 183^e rang en 2018 au 172^e rang en 2022 sur 193 pays dans l'indice de développement de l'administration en ligne (EGDI). Le pays ambitionne, dans le cadre de son Agenda numérique, de gagner encore 12 places dans ce classement d'ici 2025.

Interrogés sur les freins au développement des achats et ventes en ligne en Mauritanie, 47% des consommateurs (sur 136) citent la faible protection des droits des consommateurs en termes de qualité des produits et services offerts, le droit aux dommages et intérêts ainsi qu'au droit à la garantie. Ceci souligne la nécessité de mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation afin de promouvoir la confiance dans le commerce électronique tout en renforçant la réglementation dans ce domaine. Le deuxième frein, tel qu'évoqué par 45% des répondants, est la faible qualité de la connexion Internet en raison des coupures et la lenteur qui sont fréquentes. L'intensification des investissements pour l'amélioration de la couverture des réseaux haut débit devrait faciliter l'accès à une connexion Internet fiable. Il est à noter que plus d'un tiers des consommateurs considèrent que le faible niveau de développement du commerce électronique en Mauritanie est expliqué par une insuffisance au niveau de l'offre de produits et services en ligne (voir Figure 3). Des actions visant la promotion de l'adoption de technologies par les entreprises mauritaniennes, surtout les PME (développement de sites web, placement des produits sur les plateformes de vente en ligne et adoption de stratégies de marketing digital appropriées) permettraient de favoriser l'émergence d'une offre en termes de commerce électronique en mesure de stimuler la demande de la part des usagers largement connectés.

Figure 3: Freins aux achats et ventes en ligne en Mauritanie : perspectives des consommateurs

(Consommateurs, 136 réponses).

D'après-vous, qu'est ce qui freine le plus les achats en ligne en Mauritanie ?



Source : CNUCED, 2023.

L'inexistence de statistiques officielles sur le commerce électronique présente un problème majeur non seulement pour la formulation de politiques efficaces pour le développement du secteur mais aussi pour guider les entrepreneurs désirant investir en élaborant des plans d'affaires crédibles et basés sur des données fiables et actualisées. La disponibilité de telles données permettrait également aux

6. <https://procedures.gov.mr/fr/>

banques et financeurs de mieux apprécier les risques associés aux financements des projets dans le commerce électronique, et par conséquent, de faciliter l'accès au financement.

Dans le cadre de son mandat qui consiste à aider les économies en développement à mesurer et à surveiller le commerce électronique et l'économie numérique, la CNUCED a mis en place un Groupe de travail intergouvernemental sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique. L'objectif de cette initiative est de faire progresser la coopération sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique et d'améliorer la disponibilité, la qualité, la comparabilité, la fonctionnalité et la pertinence des statistiques sur le commerce électronique et l'économie numérique. La sixième session du Groupe intergouvernemental d'experts a été organisée à Genève au 10 au 12 mai 2023 sur le thème « L'exploitation des données au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». ⁷

La CNUCED publie un Manuel pour la production de statistiques sur l'économie numérique. ⁸ Une initiative récente inclut la publication par le FMI, l'OCDE, la CNUCED et l'OMC du manuel sur la mesure du commerce numérique. ⁹ Par ailleurs, la CNUCED organise des formations et des activités de renforcement des capacités en matière de mesure de l'économie numérique au profit des instituts nationaux de statistique. L'ANSADE a exprimé son souhait de joindre les initiatives de la CNUCED dans ce domaine afin de s'inspirer des meilleures pratiques en matière de mesure du commerce électronique et de l'économie numérique avec pour objectif de favoriser la production et l'accès à des données et statistiques fiables en Mauritanie.

1.5. Femmes et commerce électronique en Mauritanie

La Mauritanie n'échappe pas à la tendance globale où les femmes demeurent moins engagées dans le commerce électronique que les hommes (voir Figure 4). Le niveau de participation des femmes dans le commerce électronique est expliqué principalement par le niveau de leur engagement dans l'économie formelle que ce soit en tant que consommatrices ou dirigeantes d'entreprises. D'autres facteurs déterminants incluent l'accès des femmes aux comptes bancaires, aux paiements électroniques et aux crédits, leur niveau d'éducation financière, l'ampleur de la fracture numérique entre les sexes ainsi que la disponibilité de mécanismes d'appui à l'entrepreneuriat féminin.

La Figure 5 présente des statistiques ventilées par sexe en matière de possession d'un compte bancaire, d'utilisation de paiements numériques, de participation à la vie active et d'accès au crédit. Ces indicateurs renseignent sur la capacité des femmes à disposer des outils nécessaires pour s'engager dans le commerce électronique au même titre que les hommes.

Participation des femmes à l'économie

Les femmes continuent de faire face à de multiples obstacles en matière d'emploi, ce qui limite leur participation dans l'économie en générale et dans le commerce électronique en particulier. Le marché du travail en Mauritanie est freiné par un faible taux de participation des femmes. Ces dernières ne représentent qu'un emploi sur quatre (BM 2022). La participation des femmes à la gestion dans le secteur privé formel est limitée en Mauritanie (BM, 2022). Selon les données du Guichet Unique de Nouakchott, plus de 3 700 entreprises sont créées en moyenne par an en Mauritanie. Seulement une entreprise créée sur 10 est dirigée par une femme et 2,4% des entreprises mauritaniennes sont

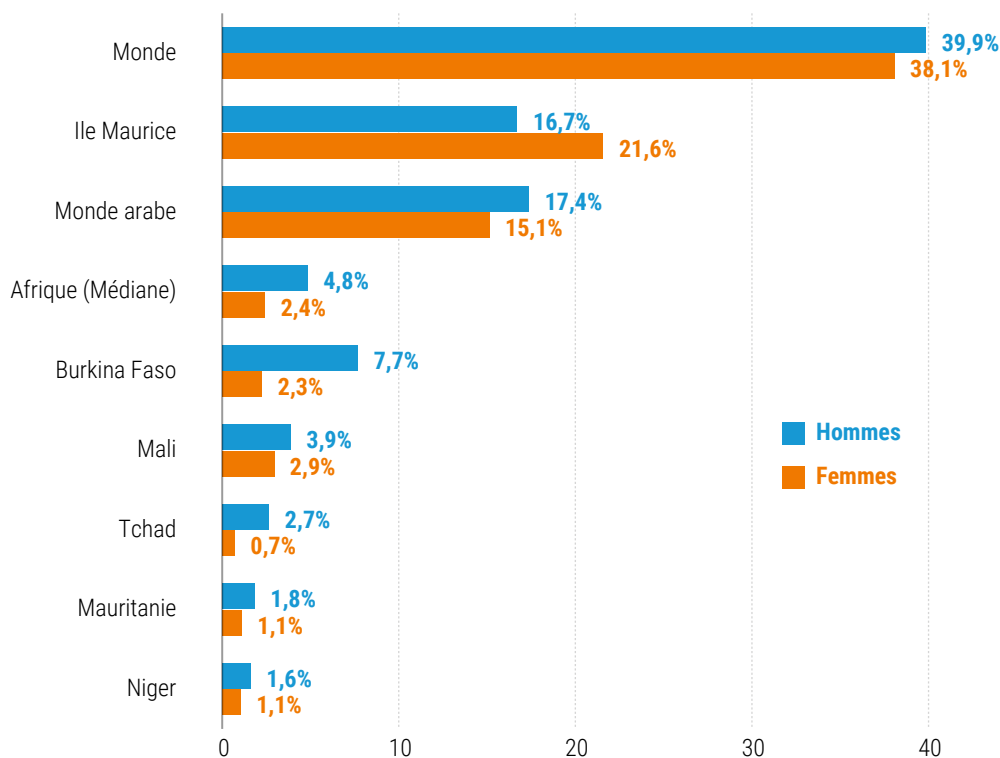
7. Les pays de la région ayant participé à cette session incluent le Mali, le Niger, le Sénégal, la Tunisie et le Maroc.

8. https://unctad.org/system/files/official-document/dtlstict2021d2_en.pdf

9. <https://unctad.org/publication/handbook-measuring-digital-trade>

détenues majoritairement par des femmes (BM, 2021). Les résultats de l'enquête Firm-Level Adoption of Technology (FAT) 2022 de la Banque Mondiale suggèrent que 42% des grandes entreprises comptent au moins une femme propriétaire contre 12% pour les petites entreprises.

Figure 4: Commerce électronique en Mauritanie dans une perspective de genre – mis en perspective



Source: Banque mondiale (Données Findex, Proportion de personnes (15+) effectuant des achats en ligne, 2021 et dernières données disponibles)

L'inclusion financière des femmes

La faible inclusion financière des femmes ne favorise pas leur indépendance financière et autonomisation économique limitant ainsi leur participation dans le commerce électronique. L'écart entre les hommes et les femmes possédant des comptes bancaires en Mauritanie demeure significatif puisque seulement une femme sur sept possède un compte bancaire, soit un écart d'environ 11 points de pourcentage.¹⁰ L'écart entre les hommes et les femmes en matière d'usage des paiements numériques demeure aussi significatif. La proportion des hommes ayant recours à ce type de paiement (20,5%) est environ le double de celle des femmes (10,9%).¹¹

L'éducation financière des femmes

Le niveau d'éducation financière et de développement des connaissances dans le domaine financier expliquent également le degré d'engagement des femmes dans le commerce électronique. Une étude menée par le PNUD portant sur les solutions adaptées à l'autonomisation socioéconomiques des

10. À l'échelle mondiale, environ trois femmes sur quatre possèdent un compte bancaire et l'écart entre les hommes et les femmes n'est que de 4,3 points de pourcentage, BM, 2021.

11. Source: Banque mondiale.

femmes en Mauritanie a montré que huit femmes entrepreneures sur dix ont un faible niveau d'éducation formelle et un besoin en formation technique qualifiante et en éducation financière (PNUD, 2022).

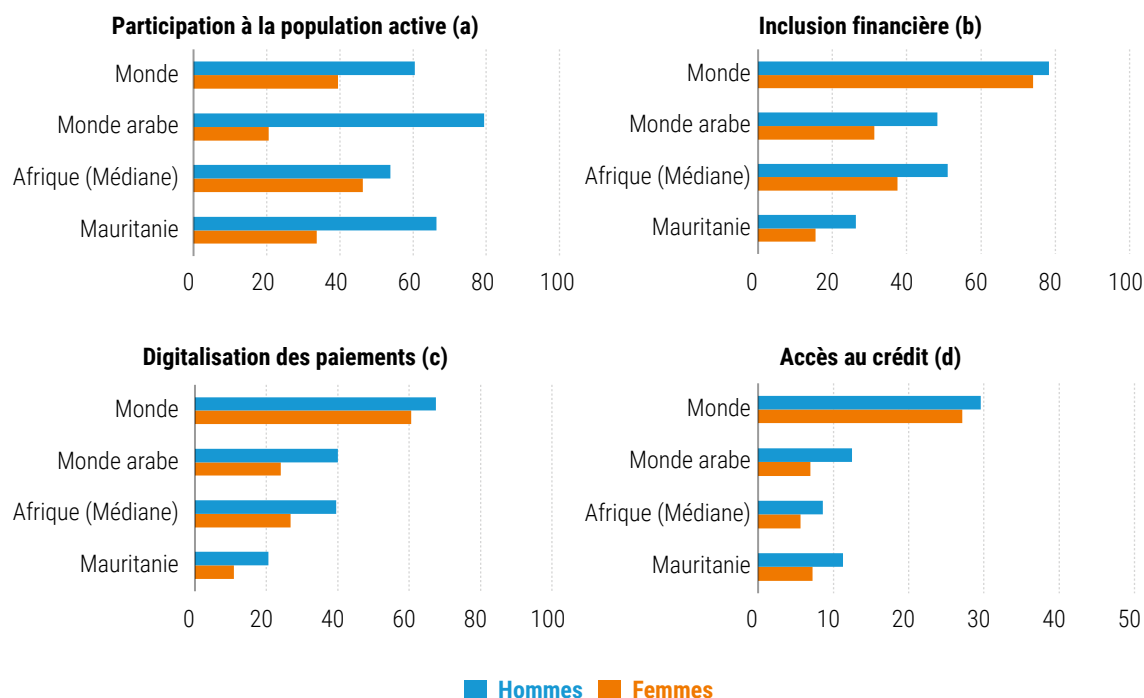
La fracture numérique entre les hommes et les femmes

L'ampleur de la fracture numérique entre les sexes affecte le degré de participation des femmes à l'économie numérique et notamment leur engagement dans le commerce électronique. En Afrique subsaharienne, les femmes sont 13% moins susceptibles que les hommes de posséder un smartphone. Le fossé hommes-femmes en matière d'utilisation de l'Internet mobile est de 36% (GSMA, 2023).

Accès au financement et disponibilité de mécanismes d'appui à l'entrepreneuriat féminin

En Mauritanie, les femmes sont 4,5% moins susceptibles que les hommes d'accéder à un crédit pour créer ou développer une entreprise. Les femmes entrepreneures dans le commerce électronique semblent ne pas échapper à cette tendance. Les résultats des enquêtes menées dans le cadre de cette évaluation auprès des secteurs public et privé ont montré que neuf répondants sur dix n'avaient pas de connaissance des programmes destinés à promouvoir l'implication des femmes dans le commerce électronique dans le pays. Également, plus de neuf répondants sur dix à l'enquête auprès du secteur public, soulignent l'absence de connaissances de formations destinées aux femmes dans les domaines des TIC ou du commerce électronique.

Figure 5: Facteurs expliquant l'écart entre les femmes et les hommes en matière d'engagement dans le commerce électronique – mis en perspective



Source : a (Taux de participation à la population active (% de la population féminine âgée de 15 ans et plus) (estimation modélisée OIT, 2022)), b (proportion de personnes (15+) possédant des comptes), c (proportion de personnes (15+) effectuant ou recevant des paiements numériques) et d (proportion de personnes (15+) ayant emprunté auprès d'une institution financière) Données Global Findex de la Banque mondiale 2021, et dernières données disponibles.

2. INFRASTRUCTURES TIC ET SERVICES

L'accès à Internet en Mauritanie repose majoritairement sur le réseau mobile, avec un taux de pénétration de 95% en 2022.¹² Le taux d'utilisation d'Internet en Mauritanie, de 58,8% en 2021, est presque le double de celui des pays les moins avancés et se rapproche de la moyenne mondiale. La téléphonie mobile a un taux de pénétration parmi les plus élevés au monde (141,1% en 2021) cachant de nombreuses disparités. Bien que le coût d'accès à l'Internet mobile soit plus abordable en Mauritanie que dans la plupart des autres pays africains (positionnement à la 3^e place en Afrique), les coûts d'accès aux services de l'Internet fixe et aux terminaux (ordinateurs, tablettes, smartphones) restent élevés en Mauritanie, ce qui ne favorise pas l'émergence d'une dynamique au niveau de la demande et l'usage des services numériques par les citoyens et surtout les entreprises.

La faible adoption des technologies par les PME mauritaniennes constitue un obstacle majeur pour l'engagement du secteur privé dans l'économie numérique et le commerce électronique. Bien que des efforts considérables aient été déployés afin de réduire la fracture numérique entre les régions en intensifiant la couverture via les services de la téléphonie et de l'Internet mobiles, des efforts supplémentaires restent à déployer afin de créer des conditions d'accès aux services TIC plus avantageuses aux différents groupes de la population et de généraliser le déploiement des réseaux haut débit sur tout le territoire. De nombreux projets sont prévus dans l'agenda national de transformation numérique 2022-2025, et devraient, une fois mis en œuvre, généraliser l'accès aux infrastructures numériques haut débit à l'ensemble du territoire.

2.1. Infrastructure des TIC en Mauritanie : état des lieux et projets en cours

L'étendue et le type de couverture par les réseaux de télécommunication en Mauritanie constituent des obstacles majeurs pour l'accès de toute la population à des services de communications électroniques fiables et abordables. En termes d'étendue de la couverture, actuellement, 14% de la population mauritanienne est sans aucune couverture et pour le reste du territoire, la couverture des localités est assurée, le plus souvent, par un seul opérateur mobile puisque aucun opérateur en Mauritanie ne fournit une couverture globale sur tout le territoire.¹³ Ceci est reflété par une prépondérance du trafic on-net¹⁴ (appels intra-réseau) par rapport au trafic off-net (appels inter-réseaux). En l'absence d'un service d'itinérance nationale, cette situation constitue un obstacle en termes d'assurance de la continuité et de bonne qualité des services de télécommunication. Des investissements supplémentaires par les opérateurs sont nécessaires pour renforcer l'infrastructure de télécommunication existante et améliorer sa couverture géographique. En termes du type de la couverture, 37% de la population est sans couverture haut débit (3G et 4G) et 47% de la population est sans couverture 4G.

Au-delà de l'accès aux infrastructures numériques, l'accès à l'électricité présente un enjeu majeur en Mauritanie puisque plus de la moitié des ménages (54,6%) ne disposent pas de l'électricité¹⁵. Les populations vivant dans les zones rurales souffrent le plus de l'absence de l'accès à l'électricité avec 92,4% des ménages vivant dans des logements sans électricité contre 12,5% dans les zones urbaines. Afin de généraliser l'accès et l'utilisation des services numériques par toute la population, les autorités gagneraient à mettre en œuvre des actions visant à assurer un accès universel à l'électricité en considérant le fort potentiel dont dispose la Mauritanie dans diverses énergies renouvelables (solaire, éolienne et hydroélectrique). Une récente initiative dans ce contexte est le lancement en juin 2023 par l'UE et la Mauritanie d'un nouveau programme d'électricité abordable, propre et verte qui permettra

12. Source: MTNIMA.

13. Seulement 4% des sites 2G/3G/4G et 20% des sites 2G/3G sont couverts par deux opérateurs (source: MTNIMA, 2023).

14. En 2021, la part du trafic on-net a représenté 58% du trafic sortant total. Source: ARE, 2021.

15. Source: Enquête démographique et de santé de la Mauritanie, 2019-2021.

aux citoyens d'accéder à une électricité propre et abordable dans 20 localités du sud-est du pays, les régions du Hodh El Gharbi et du Hodh Ech Chargui.

Malgré le passage de plusieurs câbles sous-marins à proximité des côtes mauritaniennes, la Mauritanie n'est reliée à Internet que par un seul câble sous-marin à fibre optique (Câble ACE)¹⁶ avec un point d'atterrissage à Nouakchott. Le projet de raccordement à ce câble a été réalisé dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP) à la suite de la création d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE), soit l'International Mauritania Telecom (IMT)¹⁷, ayant pour objet l'établissement et l'exploitation d'une passerelle internationale de télécommunications sur le câble sous-marin ACE. Ce raccordement a permis à la Mauritanie de bénéficier, actuellement, d'une capacité de connectivité internationale de 180 Gbit/s¹⁸ (selon le MTNIMA) contre une connectivité globale du pays avant ce projet de 1 Gbit/s.¹⁹ Cependant, des pannes fréquentes sur ce câble provoquent des perturbations des services Internet dans le pays. En plus de la connexion maritime, la Mauritanie est reliée à Internet par des liaisons terrestres internationales avec le Mali et le Sénégal. Une nouvelle connexion avec le Mali est prévue dans le cadre du Projet WARDIP.

Afin d'améliorer la connectivité Internet à haut débit et fournir des services de qualité et abordables, le gouvernement a prévu, dans le cadre de l'Agenda National de Transformation Numérique 2022-2025, la réalisation de deux projets de connexion sous-marine ayant pour points d'atterrissage Nouadhibou et Nouakchott.²⁰ Un autre câble sous-marin est en train d'être mis en service par l'opérateur Mauritel. Les nouveaux câbles sous-marins devraient permettre de satisfaire l'accroissement de la demande et d'assurer la continuité des services de connexion en cas de pannes sur le câble existant. Bien qu'un financement partiel de 25 millions d'euros ait déjà été mobilisé auprès de la Banque européenne d'investissement²¹ pour la réalisation de la connexion sous-marine à Nouadhibou, le financement du projet à Nouakchott reste à mobiliser.

Un autre projet est prévu et devrait permettre, à l'horizon de 2025, de renforcer la résilience de la connectivité internationale de la Mauritanie ainsi que l'exportation des capacités de connexion vers d'autres pays du Sahel, il concerne la construction et l'opérationnalisation de câbles terrestres internationaux pour assurer des interconnexions terrestres avec les pays frontaliers.

Le réseau de fibre optique existant (4 000 km de backbone national) permet d'interconnecter les principales capitales régionales, mais ne couvre pas toutes les communes et localités, ce qui prive une large partie du territoire de la couverture par l'Internet haut débit. Deux projets en cours permettront à terme d'étendre le backbone national de fibre optique de 4 000 km supplémentaires afin d'interconnecter toutes les communes et localités régionales et de connecter les villages et communes à proximité du backbone existant et réduire ainsi la fracture numérique entre les régions. Le réseau postal pourrait faciliter l'accélération du déploiement de cette infrastructure, et ce, via l'identification des sites viables pour la colocation d'antennes.

Afin d'améliorer la qualité des services de la téléphonie et d'Internet (mobile et fixe) dans les zones couvertes par les réseaux de télécommunications, deux projets sont planifiés dans l'agenda numérique 2022-2025. Le premier projet qui devrait être finalisé en 2023 concerne la modification des

16. Câble ACE: African Coast to Europe.

17. Les membres fondateurs de IMT sont: les trois opérateurs mauritaniens Mauritel, Mattel et Chinguitel en plus de Mauripost et un investisseur privé.

18. Gbit/s: Gigabits par seconde.

19. L'utilisation moyenne de la bande passante par utilisateur de l'Internet est de 35 kbits/s. Source: MTNIMA, 2023.

20. Ces deux projets coûtent 30 millions d'euros chacun.

21. Selon le rapport consolidé du MTNIMA sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'agenda numérique.

cahiers des charges relatifs aux licences télécom afin d'y rajouter d'autres engagements en matière d'accélération de la couverture du territoire par le haut débit en déployant la 3G et la 4G dans toutes les communes et aussi les réseaux FTTH (dans certaines zones à Nouakchott) et FTTHx/4G (dans les principales villes autres que Nouakchott). Le deuxième projet, qui devrait être lancé en 2025, concerne l'octroi de licences temporaires d'exploitation de la 5G afin de permettre aux opérateurs de développer de nouveaux modèles économiques basés sur la 5G dans des zones d'expérimentation à forte demande (quartiers d'affaires, sites industriels, universités). À terme, l'introduction de la 5G devrait favoriser l'usage d'Internet à très haut débit.

La Mauritanie s'est dotée en 2015 d'un Point d'Échange Internet (IXP) ayant pour objectif de permettre aux opérateurs et fournisseurs locaux d'accès à Internet d'échanger leur trafic Internet localement sans avoir à remonter jusqu'à un point d'échange situé à l'étranger. Cependant, ce IXP qui devait être géré par l'IMT, est resté non opérationnel jusqu'à aujourd'hui étant donné les difficultés d'accueil des serveurs caches (selon le MTNIMA). Dans l'objectif d'améliorer les services d'hébergement de données au profit des entreprises mauritaniennes et étrangères basées en Mauritanie, un projet de création d'un Datacenter à Nouakchott et de deux IXP est prévu dans l'agenda numérique 2022-2025. La création de deux nouveaux IXP et l'activation de l'IXP existant, devraient permettre d'optimiser le recours à la bande passante internationale et d'améliorer ainsi les conditions d'accès à des services Internet de qualité et plus abordables pour les usagers. Ceci permettrait également de promouvoir la production des contenus locaux et, à terme, dynamiser davantage l'utilisation d'Internet par la population.

Selon les participants aux consultations nationales, la faible disponibilité de contenu Internet local et approprié en langues vernaculaires constituerait un obstacle au développement de l'utilisation d'Internet en Mauritanie.

Une autre mesure visant à améliorer davantage l'accès de la population aux services de communication électronique et d'assurer la continuité de ces services, est la mise en œuvre d'un service d'itinérance nationale (Roaming national) ayant fait l'objet d'une consultation publique lancée en février 2023 par l'Autorité de Régulation (ARE). Ce service permettra de partager les infrastructures actives, en donnant la possibilité aux abonnés d'un opérateur de réseau mobile d'avoir accès, dans les zones non couvertes par ce dernier, au réseau et aux services fournis par un autre opérateur y étant opérationnel.

Il est à noter que la mise en œuvre d'un service d'itinérance nationale obligatoire pour la voix et les données (3G et 4G) dans les localités non couvertes par les trois opérateurs, permettrait d'éviter une duplication non rentable des infrastructures et de minimiser les coûts de déploiement des réseaux des opérateurs en phase d'extension d'infrastructures (opérateurs entrants). Bien que ce service présente des avantages à la fois aux usagers et opérateurs, sa mise en œuvre ne devrait pas se substituer aux engagements des opérateurs en termes d'investissements dans l'infrastructure pour l'extension de leurs réseaux de télécommunication sur tout le territoire mauritanien, et ce, tels qu'il est inscrit dans les cahiers des charges associés à leurs licences d'exploitation.

2.2. Panorama et régulation du marché des communications électroniques

Le secteur des communications électroniques en Mauritanie, régi par la loi 2013-25, modifiée par la loi 2022-014, est régulé par l'ARE et est composé de trois opérateurs : Matel, Mauritel et Chinguitel qui partagent le marché des télécommunications avec des licences d'exploitation globales (téléphonie mobile, téléphonie fixe et services Internet), de 12 fournisseurs de services Internet et de 3 opérateurs de gros pour l'exploitation et la location de capacité excédentaire sur les câbles de fibre optique. Bien que le marché des télécommunications soit caractérisé par la présence de plusieurs opérateurs, le niveau de concurrence reste toutefois limité étant donné que la couverture des localités est assurée,

le plus souvent, par un seul opérateur mobile, ce qui ne favorise pas l'émergence d'un environnement concurrentiel et une diversification en termes de gamme de services disponibles pour les usagers.

Le cadre réglementaire des communications électroniques a été considéré par les participants aux consultations nationales comme propice au développement du commerce électronique. Selon les participants, la réforme de 2013 a permis de faciliter l'émergence de fournisseurs de services de communications électroniques, d'améliorer la protection des données personnelles, de clarifier les obligations de l'opérateur dominant surtout en termes de fixation des prix, et de renforcer les pouvoirs de l'ARE en matière de concurrence et de surveillance de la qualité des services.

La proportion des infrastructures partagées pour le déploiement des réseaux des trois opérateurs reste faible. Il est à noter que la loi 2013-25 stipule que chaque opérateur est tenu d'étudier la possibilité de partager, par voie de location, ses infrastructures passives²² avec les autres opérateurs avant d'envisager le déploiement d'une nouvelle infrastructure propre. À cet effet, une liste des infrastructures disponibles au partage est tenue et mise à jour par l'ARE.

Les participants aux consultations nationales tenues en mars 2023 ont mis l'accent sur la nécessité de prendre en compte les facteurs liés à la rentabilité économique des investissements dans l'infrastructure fibre optique dans les zones les moins denses. À cet effet, pour ces zones qui ne sont pas suffisamment rentables pour susciter l'intérêt de la part des opérateurs privés, il serait important de considérer des investissements dans l'infrastructure fibre optique sous forme de PPP. Pour cela, il serait opportun de considérer la réalisation de projets dans le cadre d'un contrat programme avec la SDIN. Ceci permettrait à cette dernière d'accéder au financement public pour la réalisation de projets d'extension du réseau de fibre optique dans les zones non couvertes.

Les participants aux consultations nationales ont également proposé de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation pour réduire l'illettrisme et l'exclusion numérique au sein de certains groupes de la population et de les familiariser avec les nouveaux outils de communication. Ceci est d'autant plus important que le gouvernement envisage de dématérialiser de nombreux services publics.

Le Fonds d'Accès Universel aux Services (FAUS)²³ a été créé en 2000 afin d'assurer une couverture des services TIC, y compris l'accès à Internet haut débit sur tout le territoire. Les participants aux consultations nationales ont mis l'accent sur la nécessité que les ressources du FAUS soient utilisées pour contribuer au financement des investissements dans les infrastructures TIC dans les zones mal desservies. Une action en cours est l'utilisation des ressources du FAUS pour subventionner l'installation de connexions du dernier kilomètre dans les zones les moins peuplées. Le FAUS pourrait également être utile dans le financement de programmes et d'initiatives publiques visant la promotion de l'accès aux équipements mobiles et fixes afin de promouvoir l'usage des services TIC par la population, surtout dans les zones défavorisées.

2.3. Pénétration d'Internet, accessibilité et fiabilité des services TIC

L'analyse des réponses aux questionnaires transmis aux opérateurs des secteurs public et privé dans le cadre de l'étude montre que l'utilisation d'Internet et de la téléphonie mobile ainsi que la tarification et la qualité de ces services sont d'une grande priorité en matière d'infrastructures TIC pour la création d'un environnement propice au développement du commerce électronique (voir Figure 6).

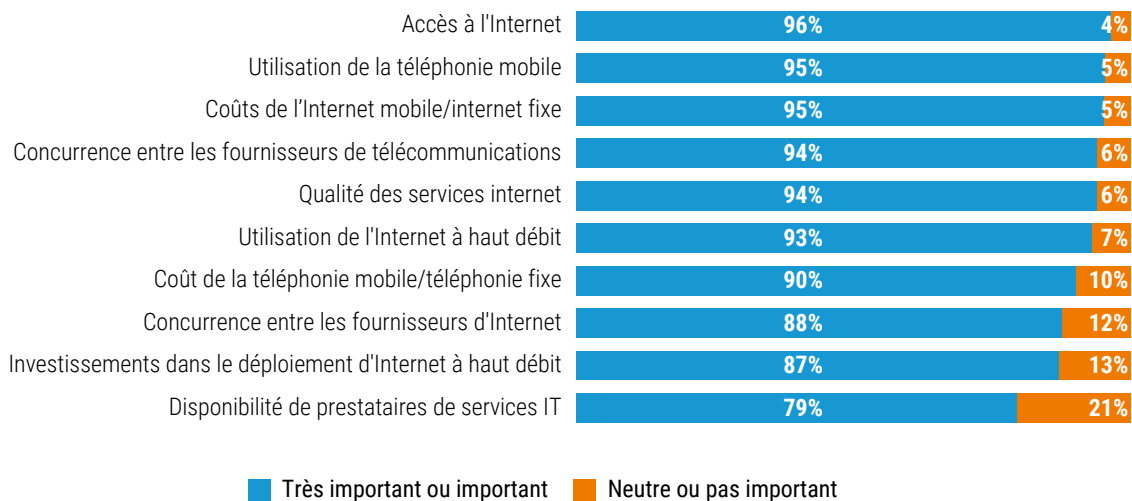
22. Pylônes et emplacement de tours hertziennes, etc.

23. Le fonds est financé suivant une collecte à hauteur de 3% du chiffre d'affaires annuel des opérateurs télécoms.

Figure 6: Priorités en matière d'infrastructure TIC pour créer un environnement propice au commerce électronique

(Répondants des secteurs public et privé, 87 réponses)

Veuillez classer les éléments suivants en fonction de leur priorité pour créer un environnement propice au commerce électronique dans votre pays, en matière d'infrastructures et services TIC.



Source: CNUCED, 2023.

La Figure 7 met en perspective les données relatives aux taux d'utilisation des services de la téléphonie et d'Internet en Mauritanie avec ceux des autres pays du Sahel, de l'Île Maurice²⁴ ainsi que les moyennes des différents groupes de pays pour l'année 2021.

Le marché mauritanien du réseau fixe représente un pourcentage très faible du marché des communications électroniques, et ce, tant pour la fourniture de services téléphoniques que pour l'accès à Internet. L'accès à la téléphonie fixe concerne 58 094 abonnés, soit un taux de pénétration de 1,4%²⁵ en 2021. Bien que ce taux dépasse légèrement celui des autres pays du Sahel et les PMA, il reste toutefois très faible par rapport aux autres pays de la région d'Afrique du Nord et à la moyenne mondiale (11,1%) et ne favorise pas la promotion et l'usage de l'Internet fixe via la technologie filaire ADSL. Ainsi, l'accès à l'Internet fixe ne concerne que 19 219 abonnés, ce qui correspond à un taux de pénétration de 0,4%²⁵ en 2021, majoritairement assurée via la technologie ADSL. Ce taux qui reste proche de la moyenne du continent africain, est modeste comparé à la moyenne mondiale.

Plusieurs facteurs expliquent ces faibles taux de pénétration de la téléphonie et de l'Internet fixes. Un facteur d'ordre socio-économique qui a été évoqué par les participants aux consultations nationales tenues en mars 2023 à Nouakchott, a trait au caractère nomade de la population mauritanienne qui privilégie la mobilité. La tarification très élevée de l'Internet fixe explique également son faible taux de pénétration. Pour dynamiser la pénétration de l'Internet fixe, il y a lieu d'accélérer le déploiement de la fibre optique, améliorer les conditions d'équipement en ordinateurs²⁶ et mutualiser les infrastructures. Il est à signaler que la faible pénétration de l'Internet fixe ne favorise pas l'adoption des nouvelles

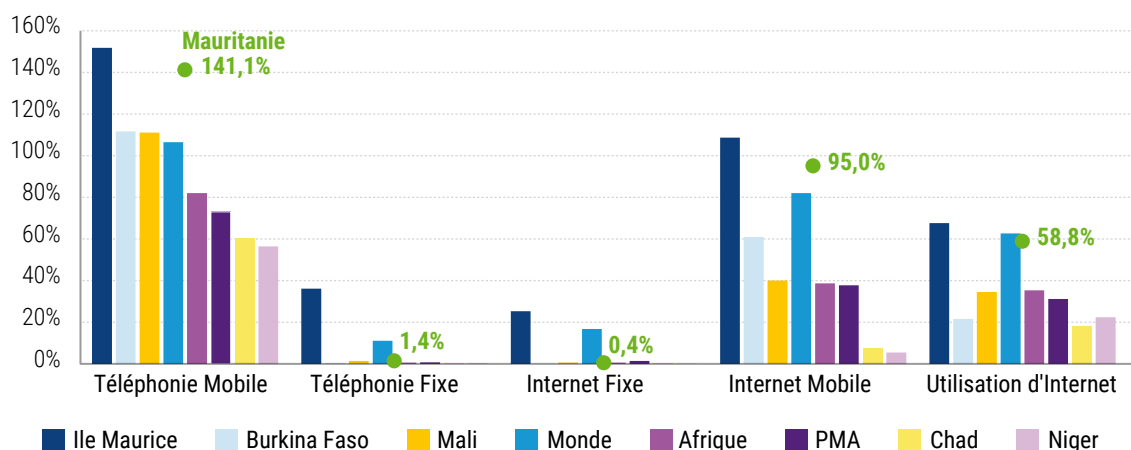
24. L'Île Maurice est considérée à titre de comparaison comme étant le pays ayant la meilleure performance en termes de développement du commerce électronique en Afrique (Selon les données du Findex, 2021)

25. Source: ARE.

26. Seulement 5,6% des ménages disposent d'un ordinateur. Source: Enquête démographique et de santé de la Mauritanie, 2021.

technologies par les entreprises et par conséquent, limite l'offre en matière de commerce électronique en Mauritanie.

Figure 7: Pénétrations de la téléphonie et d'Internet - mises en perspective



Source: dernières données disponibles de l'UIT et l'ARE pour 2021 et 2022.

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile a considérablement progressé durant les dernières années en Mauritanie, passant de 81.2% en 2010 à 141,1% en 2021 (selon les données de l'UIT),²⁷ enregistrant ainsi un niveau parmi les plus élevés au monde. Il s'explique par l'usage de multi cartes SIM motivé par divers facteurs tels que les offres incitant les abonnés à la réutilisation d'anciennes cartes SIM (pour les années 2020 et 2021, selon l'ARE), la volonté des consommateurs de bénéficier des offres commerciales des trois opérateurs télécom ainsi que l'absence de l'itinérance nationale. Bien que selon l'ARE, l'achèvement du processus d'identification des abonnés pourrait conduire à la baisse de ce taux, les efforts considérables déjà déployés représentent une opportunité pour le développement du commerce électronique via l'Internet mobile.

L'accès à l'Internet en Mauritanie, basé majoritairement sur le réseau mobile, a enregistré une nette amélioration durant ces dix dernières années passant ainsi de 5,6% en 2013 à 95% en 2022.²⁸ Selon les données du MTNIMA, la couverture haut débit (3G et 4G) en Mauritanie se situe à 63% en 2022, comparée à 83% comme moyenne pour le continent africain. Plusieurs facteurs expliquent cette amélioration tels que la forte diffusion de la téléphonie mobile, l'octroi des licences 3G dès 2016 et 4G en 2020, la baisse des prix des smartphones et l'augmentation de la bande passante internationale. Selon les données de l'ARE, consécutivement à l'introduction de la 4G, le trafic Internet a presque triplé²⁹ entre 2020 et 2022.

D'après le classement de la GSMA sur la base de l'indice de connectivité mobile en 2021, qui mesure la performance des pays par rapport aux principaux catalyseurs de l'adoption de l'Internet mobile (infrastructure, accessibilité, préparation du consommateur, contenu et services), la Mauritanie se positionne au 147^e rang sur un total de 170 pays, avec un score de 41,5%, et à la 28^e place en Afrique. Bien que la Mauritanie enregistre une faible performance en matière d'infrastructure de connectivité

27. Taux de pénétration de la téléphonie mobile (nombre d'abonnements à la téléphonie mobile / nombre d'habitants) * 100.

28. Source: MTNIMA.

29. Le trafic Internet est passé de 45,2 To en 2020 à 141,8 To en 2022. Source: ARE.

mobile³⁰ en la plaçant au 164^e rang mondial et au 43^e rang sur les 48 pays africains considérés par ledit classement, elle présente toutefois une meilleure performance en termes de l'accessibilité à l'Internet mobile, ce qui est reflété par son positionnement au 77^e rang mondial et à sa 3^e place en Afrique. Ce positionnement positif de la Mauritanie en matière d'accessibilité à l'Internet mobile est confirmé par les données de l'UIT concernant la tarification de l'Internet mobile (voir section suivante).

2.4. Qualité et tarification des services TIC

La qualité des services de communications électroniques et la couverture des réseaux haut débit restent à améliorer. Les services d'Internet sont caractérisés par une vitesse de téléchargement moyenne considérée comme faible. En témoigne le classement du pays au 132^e rang sur 180 en termes de bande passante fixe (selon le *Speed Test Global Index*, mars 2023) et au 128^e rang sur 140 pays en termes de bande passante mobile (*Speed Test Global Index*, novembre 2022). Ces résultats concernant la qualité des services d'Internet sont expliqués, entre autres, par la faible utilisation de l'Internet à haut débit. D'après l'enquête auprès des consommateurs réalisée dans le cadre de cette étude, 44,9% des répondants (sur un total de 136 réponses) citent le faible accès à une connexion Internet fiable (lenteur, coupures, etc) comme étant un des aspects qui freinent les achats en ligne en Mauritanie.

L'ARE effectue de façon régulière des missions de contrôle de la qualité des services de communication téléphonique et d'Internet pour s'assurer du degré de conformité des opérateurs quant à leurs engagements pour assurer aux utilisateurs la continuité desdits services, des niveaux de qualité conformes aux standards internationaux (en particulier les normes de l'UIT et de l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI)). Ces missions révèlent souvent l'existence de manquements par rapport à certains des engagements prescrits dans les cahiers des charges des opérateurs et des sanctions pécuniaires sont appliquées à cet effet aux opérateurs telles que prévues par la législation en vigueur.³¹

Face au caractère répétitif des manquements des opérateurs à leurs engagements en termes de qualité des services, les participants aux consultations nationales ont insisté sur la nécessité de renforcer les dispositifs de régulation et de surveillance du secteur des télécommunications tout en pensant à de nouveaux mécanismes de régulation qui permettraient de garantir l'amélioration de la qualité des services de communications électroniques et un meilleur respect des dispositions des cahiers des charges par les opérateurs de télécommunication. Les participants aux consultations nationales ont également suggéré que l'ARE pourrait, à travers des actions de renforcement des compétences numériques des représentants des consommateurs, contribuer à l'éducation, la sensibilisation et l'autonomisation des consommateurs finaux afin de leur permettre de faire des choix plus éclairés et de jouer un rôle actif dans la régulation de la qualité des services électroniques.

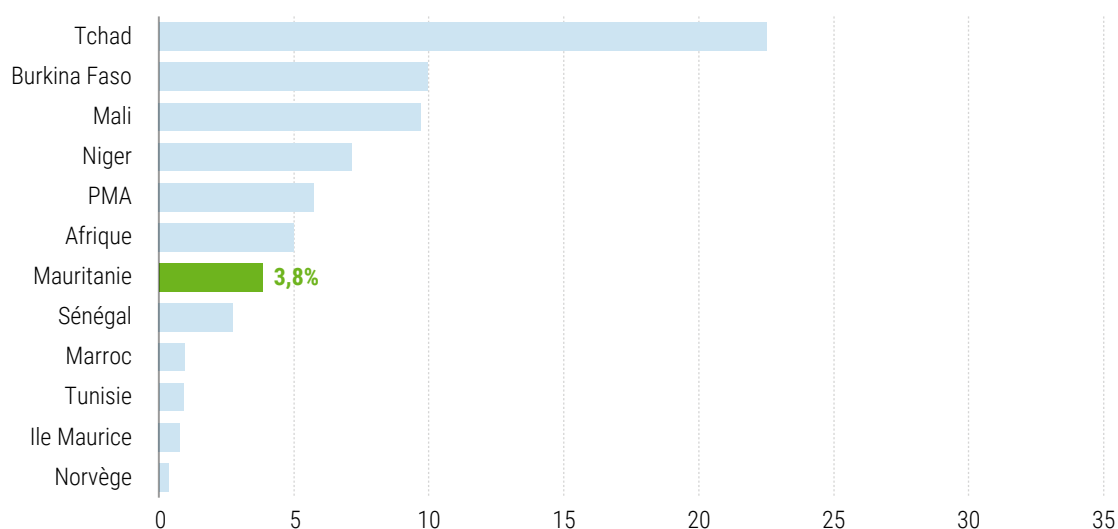
La tarification de l'Internet mobile en Mauritanie est relativement accessible en comparaison avec les autres pays de la région du Sahel et les moyennes au sein des pays africains et des PMA, mais elle demeure toutefois plus élevée que celle pratiquée dans les pays de l'Afrique du Nord (voir Figure 8). Selon les données de l'UIT, le coût de la connexion à l'Internet mobile de type 2 GO en Mauritanie représente 3,8% du RNB mensuel par habitant en 2022³² contre une moyenne de 5,8% dans les PMA.

30. Expliquée par les faibles niveaux en termes d'étendue et de performance de la couverture, notamment par la 4G.

31. Les sanctions pécuniaires sont plafonnées à 3% du chiffre d'affaires hors-taxes du dernier exercice clos. Ce taux est porté à 5% en cas de récidive.

32. À titre de comparaison, ce tarif en Norvège et à l'Île Maurice, respectivement les pays les plus performants au monde et en Afrique en termes de développement du commerce électronique, se situe, respectivement, à seulement 0,37% et 0,78% du RNB par habitant (source UIT, 2022). Selon les données du Findex de 2021 de la Banque mondiale, 86,6% (19,2%) de la population âgée de 15 ans et plus en Norvège (Île Maurice) ont réalisé des achats en ligne.

Figure 8: Prix de l'Internet mobile (2GB) en pourcentage du revenu national brut (RNB)



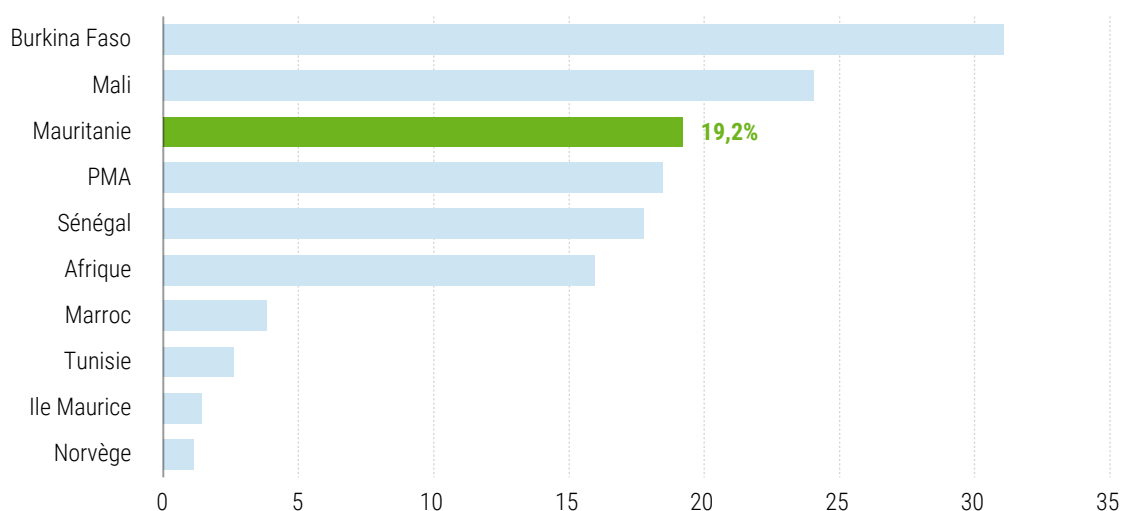
Source : UIT (2022).

La tarification de l'Internet fixe reste quant à elle très élevée en Mauritanie. Selon les données de l'UIT pour l'année 2022, le coût de la connexion à l'Internet fixe de type 5 GO en Mauritanie représente 19,2% du RNB mensuel par habitant (proche des moyennes des PMA (18,5%) et en Afrique (16%)) (voir Figure 9). Cette tarification est 17 fois plus élevée que celle pratiquée à l'Île Maurice, soit le pays le plus performant en termes de développement du commerce électronique sur le continent africain, et reste très en dessus de celle appliquée dans les autres pays d'Afrique du Nord³³, ce qui représente un des facteurs expliquant le faible taux de pénétration de l'Internet fixe en Mauritanie (0,42%, en 2021 selon l'UIT).

Les coûts d'accès aux terminaux (ordinateurs, tablettes, smartphones) restent également élevés en Mauritanie, ce qui ne favorise pas l'émergence d'une dynamique au niveau de la demande et l'usage du numérique. Des actions sont nécessaires pour créer des conditions d'accès aux services TIC plus avantageuses aux différents groupes de la population. Afin d'améliorer l'accès de la population aux terminaux, les autorités gagneraient à mettre en place des actions permettant de fournir des terminaux à des prix abordables. L'aménagement de centres communs d'usage partagé d'ordinateurs pourrait être aussi envisagé.

Ces chiffres confirment les réponses aux enquêtes adressées aux représentants des secteurs public et privé, qui considèrent la tarification des services de l'Internet comme étant un facteur prioritaire pour la création d'un environnement propice au développement du commerce électronique (95% sur 87 réponses).

33. Le coût de la connexion à l'Internet fixe de type 5 GO en Tunisie et au Maroc est respectivement de 2,6% et 3,8% du RNB mensuel par habitant.

Figure 9 : Prix de l'Internet fixe (5GB) en pourcentage du revenu national brut (RNB)

Source : UIT (2022).

Parmi les dernières mesures prises par le gouvernement en 2023 et visant à augmenter les recettes fiscales, figure le rétablissement de la TVA à 18 % sur les services de télécommunication.

2.5. Adoption des technologies par les entreprises mauritaniennes

La faible adoption des technologies par les entreprises mauritaniennes constitue un obstacle majeur au développement du secteur privé en général, et pour l'engagement des entreprises dans l'économie numérique et le commerce électronique, en particulier. Bien que les entreprises mauritaniennes disposent d'un accès aux outils technologiques de base, tels que les ordinateurs et Internet³⁴, l'étendue et les fonctions pour lesquelles ces outils technologiques sont utilisés varient selon la taille des entreprises. À titre d'exemple, la création de sites web à des fins commerciales reste faible en Mauritanie, et ce, surtout pour les petites entreprises qui, avec les micro entreprises (moins de 5 employés), représentent la quasi-majorité du tissu économique dans le pays (82% des emplois formels). Seulement 36% des petites entreprises ont déclaré disposer de leur propre site web (Banque mondiale, 2022). Plus de 90% des petites entreprises recensées dans le cadre de l'enquête sur l'adoption des technologies au niveau des entreprises de la Banque mondiale (Firm-level adoption of technology (FAT) 2022), ont rapporté que les principaux obstacles à l'adoption de technologies concernaient le manque d'information, la faible capacité technique, le manque de financement et les coûts associés auxdites technologies.

34. Selon l'enquête FAT 2022 de la Banque mondiale, 100% des grandes entreprises (+100 employés), 96% des entreprises moyennes (20-99 employés) et 91% des petites entreprises (5-19 employés) ont accès à Internet.

3. LOGISTIQUE DU COMMERCE ET FACILITATION DES ÉCHANGES

La dimension de la logistique du commerce et de la facilitation des échanges représente actuellement une difficulté majeure pour le développement du commerce électronique local et transfrontalier en Mauritanie. Le manque d'un système d'adressage physique étendu et d'une infrastructure postale solide ne garantit pas des services fiables de livraison des colis postaux. La lourdeur des formalités du commerce extérieur qui restent à digitaliser, constitue une entrave à la fluidité des échanges. Une mise en œuvre réussie de l'agenda numérique 2022-2025, comportant des projets liés notamment au système d'adressage et aux places de marchés virtuelles, devrait améliorer l'environnement des services logistiques en Mauritanie.

3.1. Environnement de la livraison express de colis et l'adressage physique

La qualité des services logistiques et de la livraison du dernier kilomètre constitue une réelle entrave au développement du commerce électronique en Mauritanie. Cette situation est aggravée par l'absence d'un système d'adressage physique fiable et d'une infrastructure postale solide et digitalisée (répertoire d'adresses et de codes postaux, etc.) qui ne facilite pas l'acheminement des colis jusqu'au domicile du destinataire. Les colis sont souvent livrés dans les bureaux de poste.

Afin de répondre à cette problématique d'adressage, l'Agenda Numérique a prévu un projet visant à mettre en œuvre un système d'adressage fiable et innovant en s'appuyant sur les technologies récentes et innovantes telles que les standards d'adressage (what3words, Google, etc.) centrés sur les personnes et les biens fixes et permettant d'assurer une mise en œuvre rapide et un usage simple et fiable. Le coût estimé de ce projet est de 1 million d'euros. Selon le dernier rapport consolidé du MTNIMA sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'agenda numérique, un financement de 700 000 euros reste à mobiliser. La mise en œuvre de ce projet, prévu initialement pour juin 2024, devrait faciliter les services de livraison du dernier kilomètre dans le cadre du commerce électronique. Plus d'efforts restent à déployer pour la mobilisation de l'appui technique et financier de la part des partenaires au développement pour la concrétisation de ce projet.

Les participants aux consultations nationales ont souligné la nécessité que la mise en œuvre du système d'adressage physique prenne en considération les spécificités socio-démographiques de la Mauritanie notamment le caractère nomade de la population qui privilégie la mobilité et ont suggéré, à cet effet, l'utilisation de solutions basées sur les nouvelles technologies telles que la géolocalisation. Ils ont aussi recommandé de tirer les leçons des expériences précédentes en matière d'adressage physique et d'exploiter, dans le cadre du projet en cours, les solutions et les bases de données d'adresses déjà utilisées par les sociétés nationales de l'électricité et de l'eau dans le cadre de la distribution des factures. Par ailleurs, l'importance d'un système d'adressage physique fiable pour les livraisons dans le cadre du commerce électronique transfrontalier a été également soulignée lors des discussions.

La mise en place par la Poste mauritanienne d'un réseau de points relais stratégiquement répartis sur le territoire pourrait répondre, en partie, à la faible qualité des services de livraison du dernier kilomètre en permettant une meilleure flexibilité pour les clients dans le cadre des livraisons de colis. À terme, une fois que le système d'adressage physique sera mis en œuvre, l'utilisation de terminaux portables pour les facteurs pourraient présenter une solution efficace dans le cadre des services de livraison de colis par la Poste.

Encadré 3: Défis et opportunités pour les opérateurs de livraison du dernier kilomètre – M. Koné Desry, PDG de Addnam³⁵

Notre start-up enregistre une croissance rapide de ses activités (services de livraison). Nous avons démarré en 2019 avec deux motos, une application mobile et une incubation à la jeune Chambre de Commerce de Mauritanie. Aujourd'hui, grâce à une levée de fonds d'un million de MRU, notre start-up dispose de 8 motos, un véhicule, une application mobile (sous Android et iOS) et une application web.³⁵ En utilisant notre solution en ligne, le client choisit le fournisseur, ajoute au panier les articles choisis puis saisit ses coordonnées et passe sa commande. L'application récupère automatiquement la géolocalisation du client. Le livreur le plus proche du client récupère la commande et la livre à ce dernier. Nous réalisons aujourd'hui environ mille opérations de livraison par mois.

Il y a une demande croissante de la part de la population mauritanienne pour le commerce électronique. Cette demande a été catalysée par la crise de la Covid-19. Nous estimons qu'entre 5% et 10% de la population effectuent des achats en ligne. Les paiements dans le cadre des opérations du commerce électronique se font en majorité à la livraison, que ce soit en espèces ou via les moyens de paiement mobile désormais disponibles en Mauritanie.

L'absence d'un système d'adressage physique fiable affecte la qualité des services de livraison du dernier kilomètre. Au moment de la passation de la commande, les clients indiquent généralement le nom du quartier. À la livraison, nous demandons aux clients de partager avec nos livreurs leurs localisations géographiques via les réseaux sociaux. Cependant, pour que l'opération de livraison réussisse, le client doit rester, tout au long du processus, connecté à Internet et joignable par téléphone ce qui n'est pas souvent possible.

Le manque de solutions en matière de services de logistique de stockage présente également un enjeu pour les opérations de livraison de colis. Nous rencontrons ce problème surtout dans le cadre des opérations de commerce électronique transfrontalier réalisées avec nos clients basés au Maroc, au Sénégal et aux Émirats arabes unis (Dubai) qui envoient des colis en Mauritanie. Notre entreprise fournit des services de stockage assurés dans nos locaux. Mais, à ce stade, le volume d'activité ne justifie pas des investissements supplémentaires pour agrandir nos surfaces de stockage.

L'accès au financement constitue aussi un enjeu majeur. Ce problème est commun à toutes les start-up. Pour le financement de notre programme de développement, nous comptons principalement sur les apports en fonds propres des actionnaires et sur la levée de fonds auprès d'investisseurs étrangers.

Une meilleure régulation du secteur de la livraison de colis reste essentielle pour la protection des prestataires de services de livraison formels contre la concurrence des opérateurs informels.

Source : CNUCED, suivant un entretien avec M. Koné Desry.

Dans le cadre de la conduite d'une étude de l'Union Africaine (UA) sur la numérisation harmonisée des services postaux, l'UPU a mené en 2021 un diagnostic³⁶ de la performance du secteur postal mauritanien. L'étude a montré l'existence d'une faible performance opérationnelle liée aux services de traitement et de livraison des colis entrants et sortants et des petits paquets. Les principaux défis

35. www.addnam.com

36. Le diagnostic a été réalisé à la suite d'une mission effectuée en décembre 2021 à Nouakchott.

constatés sont afférents au manque de données complètes sur le suivi des opérations à toutes les étapes (collecte, transport et livraison des colis) ce qui ne permet pas de tracer et de suivre le parcours international des colis. D'autres défis sont notables à l'étape du transport international et sur le dernier kilomètre, ce qui affecte le délai global de livraison. L'UPU a recommandé certaines mesures pour optimiser l'itinéraire et réduire le délai du trajet pour se rapprocher des standards internationaux en la matière.

Les services logistiques et les nouvelles activités de support au commerce électronique ne sont pas développés en Mauritanie. Ceci est dû au fait que l'offre en termes de solutions de commerce électronique et les plateformes de vente en ligne reste encore limitée. Afin d'initier le développement d'une offre de services e-commerce, l'évaluation de l'UPU (2021) a recommandé que la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie (CCIAM) accompagne Mauripost dans la mise en place d'une plateforme digitale (marketplace) qui réaliserait la promotion et la commercialisation à la fois des produits et services postaux ainsi que celle des entreprises locales.

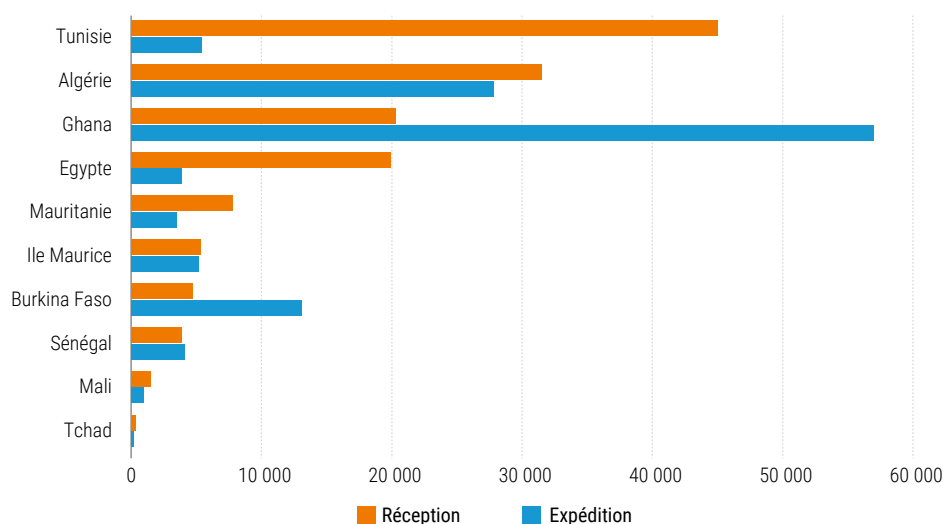
L'Agenda numérique 2022-2025 a prévu un projet portant sur le développement de places de marché virtuelles qui vise à faciliter l'accès aux entreprises, commerçants et artisans aux canaux de vente en ligne. Ce projet, dont le coût de mise en œuvre est estimé à 500 000 euros et qui reste à financer, sera porté par le MCIAT avec comme parties prenantes clés le MTNIMA et le patronat. Le CCI, la GIZ, la BM, l'IFC et l'UPU ont exprimé un intérêt pour soutenir la mise en œuvre de ce projet. Il reste toutefois primordial de créer des solutions innovantes en matière de logistique d'entrepôt qui permettraient à la fois aux commerçants et aux gestionnaires des plateformes de vente en ligne d'exploiter au mieux les avantages qu'offrent ces canaux. Des modèles de conventions devraient être élaborés pour bien régir la relation contractuelle entre les commerçants et les places de marché virtuelles (commissions, constitution de stock en dépôt, etc).

Un projet de partenariat tripartite entre Mauripost, Mastercard et l'UPU est en cours d'étude afin d'utiliser la plateforme Simplify Commerce en Mauritanie. Cette solution e-commerce aidera les PME à construire leur boutique en ligne et à proposer des paiements par carte bancaire à leurs clients locaux et à l'international. La plateforme permettra aux consommateurs résidents de pouvoir faire des achats en ligne et d'être livrés par Mauripost.

3.2. Facilitation des échanges et développement du commerce électronique transfrontalier

La facilitation des formalités afférentes aux opérations du commerce extérieur est primordiale pour le développement du commerce électronique transfrontalier. La lourdeur des procédures douanières et administratives qui restent à digitaliser davantage, présente un enjeu majeur pour la fluidité des échanges. Les nombreuses formalités administratives engendrent des surcoûts, des délais et une perte de compétitivité pour les opérateurs mauritaniens. L'impact est d'autant plus prononcé au niveau transfrontalier caractérisé par des envois de colis de faible valeur. En 2021, le nombre de colis postaux internationaux de la Mauritanie a atteint 3 500 colis sortants et 7 800 colis entrants (voir Figure 10). La facilitation des échanges pourrait être assurée en dispensant les transactions électroniques transfrontalières des formalités du commerce extérieur et du contrôle des changes, lorsque la valeur n'excède pas l'équivalent en MRU une certaine limite à fixer par la législation et la réglementation en vigueur.

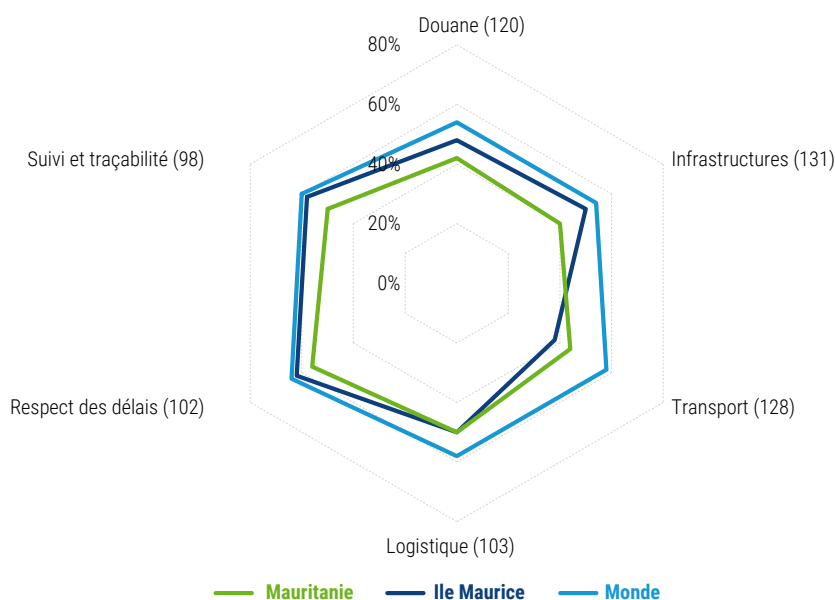
Figure 10: Nombre de colis postaux, service international - réception et expédition



Source : UPU, 2021 et dernière données disponibles.

Selon le classement de 2023 pour l'indice de performance logistique de la Banque mondiale qui mesure la capacité des pays à assurer une circulation internationale des marchandises dans des délais rapides et avec fiabilité, la Mauritanie présente une performance plutôt faible en occupant la 123^e position sur les 139 pays couverts par ce classement. Les aspects relatifs à la qualité de l'infrastructure commerciale et des transports ainsi que l'efficacité du processus de dédouanement expliquent en particulier cette performance (voir Figure 11).

Figure 11: Indice de performance logistique (BM, 2023)



Source : Banque mondiale, 2023, sur 139 pays pris en compte. Le rang de la Mauritanie par rapport à chacune des dimensions de l'indice est indiqué entre parenthèses.

La complexité actuelle des procédures administratives, bancaires et de dédouanement découragent les opérateurs qui veulent s'engager dans le commerce international, surtout lorsqu'il s'agit de cargaisons de faible valeur. Ces contraintes sont plus prononcées pour les opérations du commerce électronique transfrontalier surtout en l'absence d'un régime de minimis et d'un régime spécial applicable aux produits et services exportés par voie électronique.

Un projet de guichet unique pour le commerce extérieur est actuellement en phase d'étude afin de dématérialiser et simplifier les procédures administratives. Une dématérialisation des échanges d'informations et de documents accompagnée d'une harmonisation des systèmes d'informations de tous les intervenants de la chaîne du commerce extérieur (chambres de commerces, ministère du Commerce, banques, douanes et autres organismes administratifs) permettrait de réduire les délais et les coûts liés aux démarches administratives et une standardisation de l'échange de données.

La douane mauritanienne utilise le système douanier automatisé (SYDONIA) développé par la CNUCED et qui permet de simplifier la gestion douanière de la plupart des procédures du commerce extérieur (les manifestes, les déclarations en douane, les opérations comptables ainsi que les procédures de transit et de régimes économiques). Mauripost dispose actuellement du système de déclaration en douane de l'UPU (CDS)³⁷ qui permet la transmission au préalable des données entre les bureaux de poste et les douanes et simplifie ainsi le dédouanement des envois. Il est toutefois à noter l'absence d'un interfaçage du système CDS avec l'International Postal System (IPS) et le Postal Office (SI local).³⁸ Cet interfaçage aiderait à éliminer les saisies manuelles qui génèrent un risque opérationnel important. Aussi, l'interfaçage entre les systèmes d'information de la Poste mauritanienne et des douanes (SYDONIA) permettrait de faciliter l'échange instantané des déclarations postales et des données relatives aux envois de colis dans le cadre du commerce électronique transfrontalier. À cet égard il est à noter que dans le cadre de l'assistance pour la mise en place du concept de guichet unique qu'elle fournit à ses pays membres, la CNUCED propose un module d'interfaçage avec le système CDS, déjà opérationnel dans d'autres pays, ce qui pourrait accélérer la réalisation de cette interconnexion. La constitution d'une commission mixte avec des représentants des deux institutions faciliterait la mise en œuvre de cette recommandation.

En 2016, un Plan Intégral de réforme et de Développement Postal a été établi avec des recommandations en termes de développement postal. Dans son plan d'action 2020-2023, Mauripost a défini un certain nombre d'actions prioritaires, dont la construction et l'équipement d'un Centre de Tri moderne dans l'Aéroport Oum Tounsi de Nouakchott. Ce projet qui devait aboutir à la création d'un bureau d'échange international et à l'ouverture d'un guichet de poste dans l'aéroport n'a pas été mis en œuvre faute de ressources financières (selon Mauripost). Ce projet présente de nombreux avantages pour le commerce électronique transfrontalier notamment pour la réduction des délais et des coûts de traitement des livraisons de colis, l'optimisation du processus logistique, le suivi en temps réel des colis via les systèmes de traçabilité de pointe, la facilitation des procédures de dédouanement et des contrôles douaniers.

La Mauritanie a ratifié l'accord de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en janvier 2019 et participe actuellement aux consultations régionales des parties prenantes sur le commerce numérique qui sont organisées par le Secrétariat de la ZLECAf. Afin de permettre à la Mauritanie de tirer parti du protocole sur le commerce numérique, les autorités gagneraient à renforcer le dialogue avec le secteur privé afin d'identifier les opportunités qui pourraient émerger de l'adhésion du pays à ce protocole ainsi que les types d'assistance technique et de renforcement des capacités qui seraient

37. Custom Declaration Service, déployée dans quatre bureaux de Mauripost.

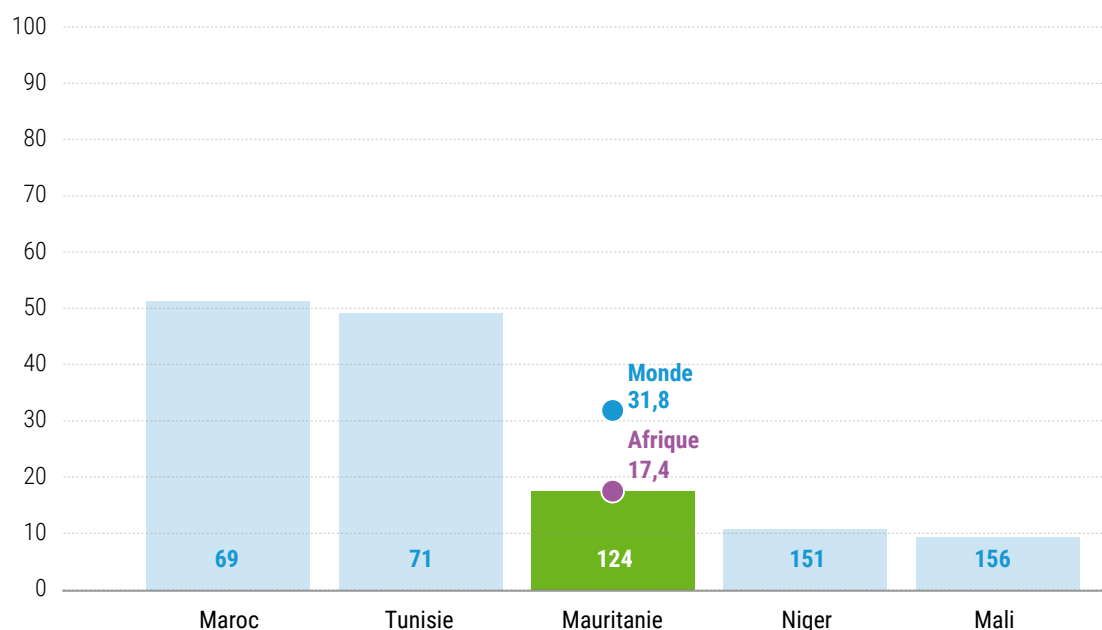
38. Source: UPU, 2021.

nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre dudit protocole pour que les PME mauritaniennes puissent en tirer parti. La Mauritanie est signataire d'autres accords commerciaux multilatéraux et régionaux tels que l'accord de l'Union du Maghreb arabe (1989), l'accord d'association avec la CEDEAO (2017), l'accord de Partenariat économique avec l'UE (2018) ainsi que plusieurs accords commerciaux bilatéraux. Il est à noter par ailleurs que, bien que membre de l'OMC, la Mauritanie n'a pas encore ratifié l'accord de facilitation des échanges de l'organisation.

3.3. Développement postal et performance logistique de la Mauritanie

La Mauritanie se classe respectivement à la 124^e et 25^e place dans le monde et en Afrique,³⁹ respectivement, selon l'indice intégré pour le développement postal (2IPD de l'UPU, pour 2022)⁴⁰ qui repose sur des mesures de fiabilité, d'accessibilité, de résilience et de pertinence du réseau de distribution et d'acheminement postal (voir Figure 12). Bien que la Mauritanie ait gagné 12 places dans ce classement entre 2016 et 2022, l'analyse des résultats concernant les piliers qui contribuent à l'indice 2IPD, montre que la fiabilité, l'accessibilité et la pertinence des services postaux devraient être renforcées. De plus, Mauripost devrait revoir son modèle commercial et l'adapter rapidement aux besoins de la prochaine génération de services postaux en déployant plus d'efforts en matière de diversification, d'amélioration et de digitalisation des services postaux. Mauripost devra être dotée des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer sa transformation numérique.

Figure 12 : Indice intégré pour le développement postal (2IPD, 2022)



Note : L'axe des ordonnées représente l'indice 2IPD de l'UPU. Le classement mondial (sur 172 pays pris en compte) et les niveaux médians de l'indice au monde et en Afrique sont reportés sur le graphique.

Source : UPU, 2023.

39. Les postes du Maroc, de la Tunisie et de l'Éthiopie affichent les meilleures performances en Afrique.

40. L'indice intégré pour le développement postal (2IDP) de l'UPU, publié en 2023, a été calculé pour 172 pays.

MAURITANIE: ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Mauripost n'a pas encore mis en place un processus de certification relatif aux normes de sécurité S58 et S59 de l'UPU. Ces normes, désormais obligatoires dans le cadre de la Convention de l'UPU, permettent aux opérateurs postaux d'adhérer aux aspects de sécurité et de sûreté au sein de la chaîne d'approvisionnement.

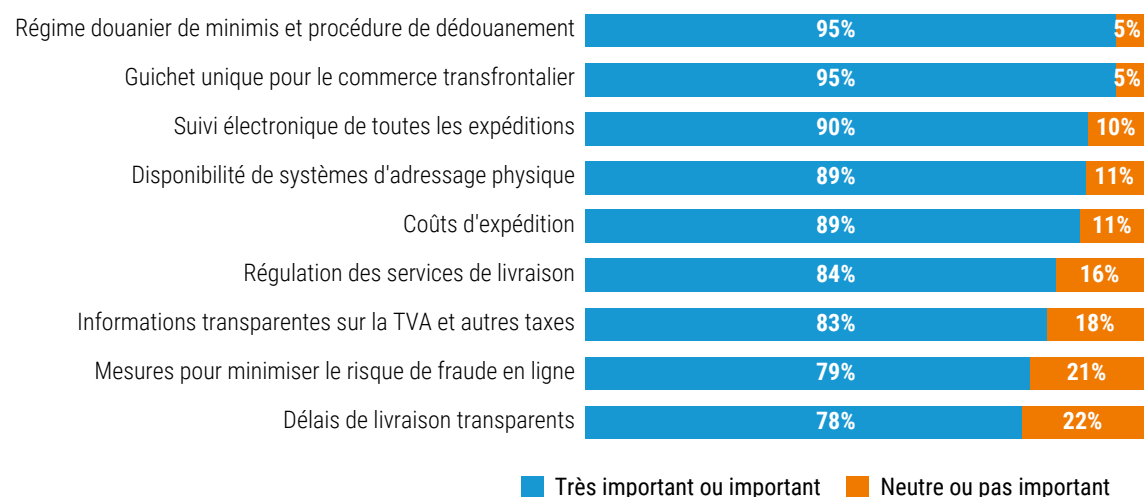
L'analyse des parts de marché de la Poste mauritanienne en termes de livraisons nationales et transfrontalières de colis montrent l'existence d'opportunités en matière de développement de ses services de transport et de la logistique. En fait, selon les résultats de l'enquête de la CNUCED auprès du secteur privé, seulement 12,8% des opérations d'expédition nationale de produits dans le cadre des activités de commerce électronique sont réalisées par la Poste mauritanienne. Pour les livraisons transfrontalières, la Poste achemine seulement 17,6% du nombre global des expéditions. Par ailleurs, le recours par les entreprises de commerce électronique à leur propre service de livraison prédomine pour les modes de livraison sur le plan national (46,2%) alors que le recours aux opérateurs privés formels prédomine pour les livraisons transfrontalières (58,8%). Les résultats de l'enquête auprès des consommateurs corroborent ceux tirés de l'enquête auprès des opérateurs privés, dans la mesure où 57,9% des répondants (sur 95 réponses) déclarent utiliser les services de livraison offerts par le vendeur alors que seulement 11,6% déclarent utiliser les services de livraison de la Poste Mauritanienne.

Selon les réponses aux enquêtes de la CNUCED transmis aux opérateurs des secteurs public et privé dans le cadre de cette étude, les principales priorités en matière de logistique et de facilitation des échanges sont la mise en place d'un régime douanier de minimis (95%), un guichet unique pour faciliter les opérations de commerce extérieur (95%) et l'adressage physique et le suivi électronique des expéditions (90%) (voir Figure 13).

Figure 13: Priorités en matière de logistique et de facilitation des échanges pour créer un environnement propice au commerce électronique

(Répondants des secteurs public et privé, 87 réponses)

Veuillez classer les éléments suivants en fonction de leur priorité pour créer un environnement propice au commerce électronique dans votre pays, en matière de logistique et de facilitation du commerce.



Source: CNUCED, 2023.

4. SOLUTIONS DE PAIEMENT

La dématérialisation des paiements reste limitée en Mauritanie. Le règlement à la livraison demeure l'option privilégiée dans le cadre des opérations de commerce électronique. Le faible recours aux paiements électroniques au titre des transactions en ligne s'explique par une faible inclusion financière (environ 20%), le manque de confiance des consommateurs dans la sécurisation des paiements en ligne, les difficultés techniques rencontrées par les commerçants lors de la mise en place des kits de paiement, la faible interopérabilité des services de paiements mobiles et les coûts élevés des services de paiement en ligne pour les e-commerçants. Ajoutée à ces facteurs, la prépondérance du commerce informel.

Bien que l'inclusion financière se développe sous l'impulsion des paiements mobiles, l'usage des cartes bancaires reste très limité en raison notamment de la faible pénétration des TPE auprès des commerçants, ce qui ne favorise pas le développement des paiements marchands et paiements Internet. La mise en place en 2021 du cadre réglementaire des services et moyens de paiement a permis de dynamiser le marché des paiements. La mise en œuvre des stratégies nationales de l'inclusion financière et de paiement numérique devrait permettre de réduire l'usage des espèces et d'élargir l'accès aux moyens de paiement innovants, accessibles, abordables et sûrs pour tous.

4.1. Inclusion financière

Le niveau d'inclusion financière demeure insuffisant en Mauritanie. Les divers projets lancés par la BCM devraient, à terme, permettre une amélioration de l'accès de la population aux services financiers et de paiement. Selon les dernières données disponibles de la Banque mondiale, pour la Mauritanie, le taux d'inclusion financière en 2017 des personnes de 15 ans et plus disposant d'un compte auprès d'une institution financière ou d'un prestataire de services d'argent mobile,⁴¹ s'élevait seulement à 20,9% contre une moyenne mondiale de 68,5% et 42,6% en Afrique subsaharienne (AfSS) en 2017.⁴² L'accès aux services financiers est encore plus difficile pour les femmes (15,5%). L'écart est encore plus prononcé pour les jeunes adultes puisque le taux de détention de comptes n'est que de 13,1% chez ce groupe, comparé à une moyenne mondiale de 56,3%. La numérisation des services financiers reste encore faible en Mauritanie puisque seulement 4% des adultes possèdent un compte bancaire mobile⁴³ contre un taux de 33,2% en AfSS.

La digitalisation des paiements reste également faible en Mauritanie. Selon les données de la Banque mondiale, la proportion d'adultes effectuant ou recevant des paiements numériques ne représente que 16% en Mauritanie contre une moyenne mondiale de 64,1%.⁴⁴ Il est toutefois à noter qu'en l'absence de données mises à jour, ce taux pour la Mauritanie correspondant aux données de 2017, devrait être aujourd'hui plus élevé étant donné l'octroi par la BCM d'autorisations à certaines banques et à Mauripost pour l'exercice de l'activité de prestataires de services de paiement mobile. L'écart en matière de l'usage des paiements numériques demeure significatif entre les hommes (20,5%) et les femmes (10,9%). Environ 11% des jeunes adultes (âgés de 15 à 24 ans) utilisent les paiements électroniques pour une moyenne mondiale d'environ 40%. Il serait important de redoubler les efforts pour améliorer l'inclusion financière des femmes et des jeunes. L'élaboration d'une stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) constituerait une opportunité pour y inscrire l'inclusion financière de ces groupes comme un objectif stratégique.

41. Selon les données du FMI pour la Mauritanie, le nombre de comptes bancaires et de comptes d'argent mobile était en 2021 respectivement de 644 451 et 156 412.

42. En 2021, les moyennes mondiales et en AfSS étaient respectivement de 76,2% et 55,1% (source : Banque mondiale).

43. Source : Banque mondiale, 2017.

44. Source : Banque mondiale, 2021.

L'inclusion financière en Mauritanie est essentiellement limitée par une offre inadaptée de comptes et de services bancaires qui conduit l'épargne en dehors des institutions officielles (FMI, 2018). D'autres obstacles ont trait aux coûts élevés des services financiers, la complexité des procédures, la concentration géographique des services financiers dans les zones urbaines et le manque de connaissances financières au sein de la population.

La BCM a lancé en juillet 2018 un projet d'appui à la modernisation des infrastructures financières (PAMIF) qui visait à accélérer l'édification de l'infrastructure de base du système national de paiement. En concertation avec les différentes parties prenantes de l'écosystème financier mauritanien, la BCM a élaboré un projet de stratégie nationale d'inclusion financière 2023-2028 (SNIF). Des ateliers de préparation au lancement de la SNIF ont été organisés par la BCM les 7 et 8 novembre 2023. Selon la BCM, la SNIF aura comme objectifs stratégiques de :

- Développer la finance numérique et en faire un levier de l'inclusion.
- Renforcer l'éducation financière et la protection des consommateurs.
- Faciliter le financement des projets à impact économique et social.
- Renforcer la stabilité et l'intégrité du secteur financier à travers une meilleure supervision.
- Promouvoir la finance verte, durable et inclusive.

La SNIF vise à augmenter le taux d'inclusion financière d'environ 21% en 2023 à 63% en 2028 et de réduire le taux d'utilisation des paiements en espèces de 75% à 35% durant la même période.

La Poste mauritanienne, à travers son réseau de 45 bureaux actifs,⁴⁵ contribue également à l'inclusion financière des citoyens. Le taux de couverture a atteint un bureau de poste pour 139 847 habitants contre une norme internationale d'un bureau de poste pour 7 000 habitants.⁴⁶ Des efforts restent à déployer afin d'étendre la couverture géographique du réseau postal afin d'assurer sa proximité et sa présence dans la plupart des régions du pays, y compris les régions de l'intérieur et les zones rurales non couvertes par le système bancaire. Fin 2022, le nombre de comptes courants postaux et de comptes-épargne s'élevait à 55 216. Fin juin 2023, le nombre de comptes digitaux (adhérents à Barid Cash) se situait à 20 232.⁴⁷ Le développement de la microfinance constitue une opportunité pour booster l'inclusion financière surtout celle des ménages à faible revenu et des petits entrepreneurs.

La digitalisation des paiements pourrait faciliter l'émergence de nouveaux acteurs sur le marché des paiements digitaux. La mise en place du cadre réglementaire des agents de paiement en 2022⁴⁸ présente une opportunité en matière de formalisation et d'inclusion économique des acteurs informels de transfert d'argent et des vendeurs de crédits téléphoniques. Ces derniers ont vu leur activité baisser considérablement ces dernières années ce qui a engendré des pertes significatives d'emplois.

4.2. Utilisation des moyens de paiement de détail

L'économie mauritanienne est caractérisée par une forte emprise du secteur informel⁴⁹ ce qui explique, en partie, la prédominance des espèces dans les transactions de paiement effectuées par les personnes. Cette préférence est expliquée par les incitations des commerçants voulant éviter toutes formes de traçabilités de leurs transactions financières afin d'échapper à la fiscalité. La digitalisation

45. Source: Mauripost (à fin juin 2023).

46. Ratio calculé sur la base des données disponibles pour 2021.

47. Source: Mauripost.

48. Instruction de la BCM n°05/GR/2022 portant réglementation des agents des prestataires de services de paiement.

49. Selon une enquête de l'ONS, le secteur informel (hors agriculture) emploie 46,8% de la population active.

des paiements de détail permettrait d'apporter une réponse efficiente à la réduction de la circulation des espèces dans le secteur informel (BM, 2017).

Des dispositions réglementaires visant à rationaliser la circulation des espèces existent, quoique insuffisantes et non appliquées de manière stricte. Le code du commerce dans son article 956, impose aux commerçants de recourir à d'autres modes de paiement, autres que les espèces, au titre des paiements de créances commerciales d'une valeur supérieure à cent mille ouguiyas (100 000 ouguiyas). Cependant, ledit article limite les options en termes de moyens de paiement possibles au chèque barré et au virement. Bien que cette disposition ne soit que peu appliquée, il serait important de la modifier dans le sens de considérer également la monnaie électronique et le paiement par carte bancaire. Des mesures veillant à son application stricte devraient également être prises en compte.

L'utilisation des cartes bancaires dans le cadre des paiements marchands et le paiement Internet⁵⁰ est encore très peu répandue en Mauritanie.⁵¹ Les taux d'équipement de la population (de 15 ans et plus), en cartes bancaires de débit, de crédit et prépayées sont très faibles et se situent en 2021 respectivement à 5,5%, 0,1% et 1%.⁵² Bien que la Mauritanie présente le taux de pénétration de cartes bancaires (55 cartes de débit pour 1 000 adultes) le plus élevé dans la région G5 Sahel en 2021, des écarts persistent si on la compare aux autres pays de la région de l'Afrique du Nord (673 et 312 cartes de débit pour 1 000 adultes respectivement en Tunisie et en Égypte).

Selon les chiffres de la BCM, l'activité de production de cartes bancaires a connu une nette progression jusqu'en 2020 avec une orientation vers les cartes prépayées non adossées à des comptes bancaires et qui sont destinées principalement aux étudiants et aux ménages bénéficiant d'aides publiques. Une légère baisse de cette activité a été observée en 2022,⁵³ expliquée par le recours de plus en plus fréquent au service numérique mobile lancé en 2020.

En 2020, le paiement Internet via les cartes bancaires domestiques (GIMTEL) est devenu possible permettant ainsi aux cybercommerçants de recevoir des paiements via leur site Internet de la part des consommateurs détenant des cartes GIMTEL. La question de la sécurité des paiements Internet a été prise en compte à travers l'utilisation de la technologie 3S-Secure s'appuyant sur le numéro de téléphone du porteur de la carte comme gage d'authentification. Cependant, le paiement en ligne par carte bancaire demeure très peu répandu. Ceci est dû principalement au manque de communication et d'efforts de commercialisation de la part des banques de la solution développée par le GIMTEL. Ajouté aux lourdeurs techniques pour l'intégration des interfaces de programmation d'applications (API) sur les sites marchands, le faible taux de pénétration des cartes bancaires n'encourage pas les entreprises de commerce électronique à réaliser les investissements nécessaires pour intégrer ces solutions de paiement en ligne.

Un troisième réseau international de paiement a été accepté en 2020 sur le réseau de paiement du GIMTEL, s'ajoutant ainsi aux réseaux VISA et Mastercard. Il s'agit de l'Union Pay International (UPI), le réseau international Chinois, qui a certifié les terminaux de paiement mauritaniens. Selon la BCM, ceci permettra aux commerçants mauritaniens de pouvoir accepter les cartes UPI. Les porteurs de cartes UPI en visite en Mauritanie sont ainsi en mesure d'effectuer des achats et de payer par cartes leurs nuits d'hôtel et consommations dans les restaurants (source : BCM).

50. Les paiements Internet en 2016 ont porté sur un volume d'environ 0,5 milliards MRU. Source : BM, 2017.

51. Les cartes sont principalement utilisées pour les opérations de retraits au niveau des GAB dont la couverture reste faible, avec 316 unités à fin 2021. Source : FMI.

52. Le nombre de cartes de débit et de crédit actives en 2021 se situe à 158 669 et 1746, respectivement. Source : FMI, 2021. Celui des cartes prépayées se situe en 2016 à environ 16 000. Source : BM, 2017

53. En 2022, 72,7 mille cartes bancaires ont été produites. Source : BCM.

Le taux de pénétration des TPE chez les commerçants est très faible, ce qui explique, en partie, le recours limité aux paiements marchands en Mauritanie. Selon la BCM, les paiements sur TPE effectués en 2022 par des cartes VISA, Mastercard et GIMTEL, a porté sur un nombre global de 24 700 transactions, soit une augmentation de 182,5% par rapport à 2021. En volume, les paiements sur TPE se sont situés à 186,2 millions de MRU en 2022, soit une hausse de 78,7% par rapport à 2021. Malgré cette évolution globale, il est toutefois à noter la faible utilisation des cartes à usage local (cartes GIMTEL) dont la part dans le total des paiements marchands en 2022 n'a représenté que 21,7% en volume et 41,3% en nombre.

La faible vulgarisation des paiements par TPE s'explique par une faible bancarisation et un faible taux d'équipement en cartes bancaires. Le coût élevé des TPE⁵⁴ ainsi que la fiscalité élevée sur les cartes bancaires⁵⁵ et les TPE constituent également des facteurs qui ne favorisent pas le recours aux paiements marchands sur TPE.

Parmi les recommandations de la Banque mondiale afin de réduire les coûts d'acquisition des TPE et d'équiper suffisamment la population en cartes bancaires à des prix abordables : l'exonération des TPE et des cartes, des taxes douanières. Une telle mesure, même appliquée pendant quelques années le temps que les paiements marchands se développent, aurait un impact positif sur le taux de pénétration des TPE auprès des commerçants et des cartes bancaires chez les consommateurs.

Il est à noter que la plateforme du GIMTEL, qui n'était compatible qu'avec les TPE d'un seul fournisseur, est désormais ouverte aux différentes technologies de TPE.⁵⁶ Ce choix de la libre concurrence sur le marché devrait permettre de développer le réseau d'acceptation des paiements marchands par TPE, réduire les coûts d'acquisition du matériel et promouvoir l'usage des cartes bancaires.

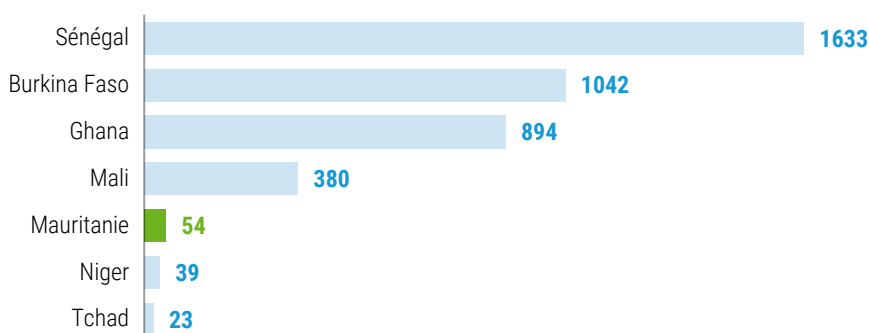
L'accès et l'usage de l'argent mobile se développent en Mauritanie quoiqu'à un rythme inférieur à celui observé dans les autres pays de la région. En effet, à la suite du lancement du service numérique mobile en 2020, le nombre de comptes actifs d'argent mobile a atteint 156 412 comptes à fin 2021, soit une augmentation de 52% par rapport à 2020. Malgré cette évolution, des efforts restent à déployer pour que la Mauritanie atteigne le niveau d'expansion de l'accès à l'argent mobile en AfSS et dans la région du Sahel où, par exemple, pour 1 000 adultes, 1 042 et 380 adultes respectivement au Burkina Faso et au Mali, disposent d'un compte actif d'argent mobile, contre seulement 54 adultes en Mauritanie (voir Figure 14).

L'usage de l'argent mobile reste également à promouvoir en Mauritanie. Selon les données du FMI pour 2021, le nombre total de transactions d'argent mobile pour 1 000 adultes a atteint 2 700 opérations en Mauritanie contre 106 300 et 48 600 opérations respectivement au Burkina Faso et au Mali. En volume, la valeur totale des transactions d'argent mobile en pourcentage du PIB a été de 10% en Mauritanie en 2021 contre 86% et 65% respectivement au Burkina Faso et au Mali.

54. Le coût des TPE se situe à 236 000 MRO (200 000 MRO Hors Taxes et 36 000 MRO pour la licence et l'application). Source : BM.

55. La fiscalité sur les cartes est de l'ordre de 45%. Source : BM.

56. Source : GIMTEL

Figure 14: Nombre de comptes d'argent mobile actifs pour 1 000 adultes

Source: FMI, 2021.

La tarification et la qualité des services financiers et des paiements digitaux expliquent également leur faible usage. Il y a un manque de transparence au niveau des conditions tarifaires des services bancaires et de paiement et une absence de comparabilité de ces conditions (BM, 2017). Certaines banques ne semblent pas se conformer aux conditions de tarification en vigueur et facturent aux clients au titre des transactions de paiements marchands par carte.

La création au sein de la GIMTEL d'un centre pour le traitement des incidents de paiements par cartes bancaires permettrait de réduire les délais de gestion des réclamations des usagers et d'améliorer leur confiance dans les paiements par cartes.

La BCM a élaboré un projet de stratégie nationale de paiement numérique 2023-2028 (SNPN). Des ateliers de préparation au lancement de la SNPN ont été organisés par la BCM les 7 et 8 novembre 2023. Selon la BCM, cette stratégie aura comme objectifs de :

- Mieux répondre aux attentes des utilisateurs.
- Renforcer la sécurité des moyens de paiement.
- Améliorer la gouvernance sur les sujets liés aux moyens de paiement.
- Développer la compétitivité et l'innovation de l'industrie des paiements.

Cette stratégie visant à accélérer l'accès et l'usage de moyens de paiement innovants, accessibles, abordables et sûrs pour tous, présente une opportunité pour le développement du commerce électronique en Mauritanie.

4.3. Régulation et surveillance des moyens de paiement

La mission de surveillance des moyens de paiement électronique en Mauritanie est confiée à la BCM en vertu de la loi n°2018-034 régissant ses statuts. Selon la loi n°2021-014 relative aux services et moyens de paiement électronique, tout instrument qui, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé, permet à toute personne de transférer des fonds, est considéré comme un moyen de paiement, y compris la monnaie électronique. Au sens de la loi n°2018-036 régissant la réglementation des établissements de crédit, la mise à la disposition de la clientèle de moyens de paiement électronique est considérée comme une opération bancaire et exercée par les banques, en plus des établissements de monnaie électronique dont le cadre réglementaire a été finalisé consécutivement à la publication de la loi n°2021-014 et à l'instruction n°04/GR/2022. Ce nouveau cadre réglementaire a donné la possibilité aux entreprises, autres que les banques, d'émettre et distribuer de la monnaie électronique après agrément de la BCM et constitution d'un capital minimum de dix millions de MRU.

Il est venu remplacer le cadre transitoire mis en place par la BCM en 2020 en vue du lancement des premières solutions de paiement mobile.

Ce nouveau cadre réglementaire devrait, à terme, favoriser l'émergence d'un environnement propice au développement des services de paiement électronique interopérables, sûrs et de meilleure qualité. Ceci permettra d'accélérer l'inclusion financière, surtout des populations dans les zones rurales, de renforcer la confiance des utilisateurs dans les nouveaux moyens de paiement et de réduire l'usage des espèces.

Selon l'instruction n°02/GR/2022, le solde d'un compte de paiement ne peut dépasser deux cent mille MRU, et les débits de fonds depuis ce compte ne peuvent dépasser cinquante mille MRU par jour. Selon l'instruction n°05/GR/2022, les établissements de monnaie électronique peuvent recourir aux services d'agents pour exercer pour leur compte les activités d'émission de monnaie électronique et démarcher des clients. Ces agents doivent être des personnes physiques ou morales inscrites au Registre du Commerce.

4.4. Les services financiers mobiles et interopérabilité

Plusieurs solutions de paiement mobile, développées par des banques, donnent accès à divers services bancaires et de paiement mobile (Bankily, Sedad, Masrvi, Amanty, Bamis et Cashily). Ces applications permettent d'ouvrir et de gérer un compte via le téléphone portable et permettent de réaliser diverses opérations comme le transfert d'argent, le paiement d'un commerçant via l'utilisation du QR code, le paiement d'une facture d'électricité, d'eau ou Internet et d'une recharge téléphonique. Ces produits de services bancaires mobiles sont commercialisés à l'aide d'un réseau d'agents qui, via l'ouverture d'un point physique, facilitent la gestion des transactions de versements, retraits, envois et réceptions d'argent. Toutefois, les applications mobiles des banques demeurent non interopérables, ce qui limite leur contribution au renforcement de l'inclusion financière. En 2022, le GIMTEL a mis en œuvre un projet lié au développement d'une plateforme d'interopérabilité destinée aux services de paiement mobile offerts par les banques.⁵⁷

La Poste mauritanienne dispose d'une solution de paiement mobile commercialisée sous le label BaridCash. Cette solution, adressée aux clients disposant de comptes digitaux (compte BaridCash), est développée pour les smartphones (sous Android et iOS). Lancée officiellement fin 2022, cette application de paiement mobile compte 20 232 adhérents et permet de réaliser des opérations de recharge téléphonique, transfert d'argent, paiement des factures, et paiement des commerçants affiliés à la plateforme BaridCash via QR code ou code commerçant. Fin juin 2023, le nombre d'opérations de paiement réalisées via cette solution a dépassé 116 800 pour un volume global de 272,6 millions de MRU. Selon les responsables de Mauripost, les principaux adhérents à la solution BaridCash sont le personnel de recensement de l'ANSADE, les bénéficiaires des transferts sociaux, les élèves inscrits au Centre National des œuvres Universitaires ainsi que les étudiants dans les Centres de Mahdra (plateforme d'enseignement en ligne).

La faible pénétration de cette solution de paiement mobile au sein des commerçants conjuguée à l'absence de l'interopérabilité des services de paiement mobile en Mauritanie, explique son faible usage au titre des paiements marchands. Afin de dynamiser l'usage de cette solution au titre des paiements dans le cadre du commerce électronique, Mauripost gagnerait à mettre en place des campagnes de communication en présentant une offre commerciale qui réponde aux besoins des commerçants.

57. Source: BCM, 2022.

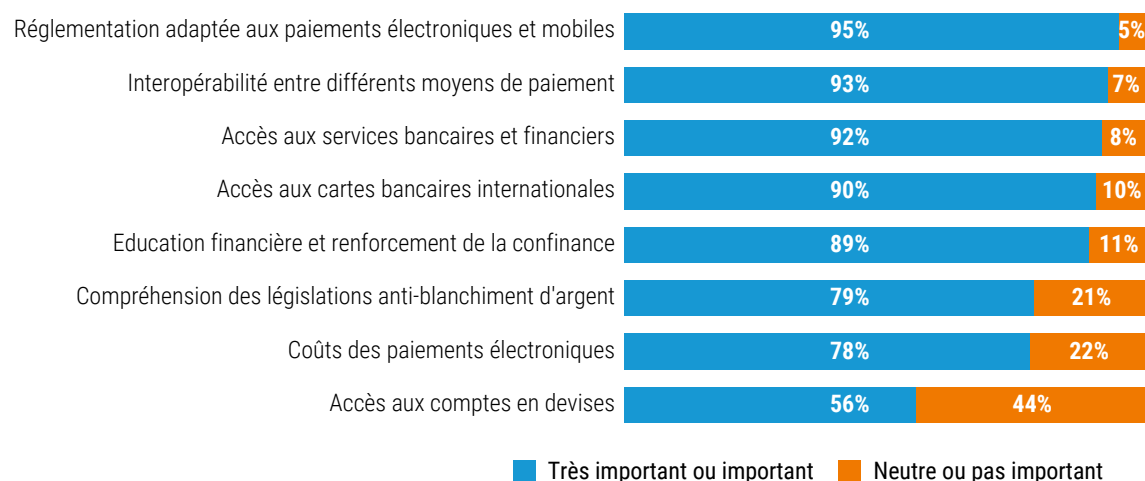
La BCM a lancé, avec l'appui de la Banque mondiale, un switch national visant à instaurer l'interopérabilité des moyens de paiement digitaux entre les différents acteurs du secteur. Une fois mis en œuvre, le switch mobile permettra de favoriser l'interopérabilité des services de paiement mobile et l'intégration des nouveaux acteurs dans l'écosystème financier, ce qui dynamisera de manière significative l'inclusion financière étant donné l'usage accru des applications de paiement mobile par la population.

Selon les résultats des enquêtes de la CNUCED réalisées auprès des opérateurs des secteurs public et privé, plus de neuf répondants sur dix considèrent que parmi les aspects à prioriser en matière de solutions de paiement figurent : un cadre réglementaire propice, une interopérabilité des solutions de paiement et une meilleure inclusion financière. L'accès aux comptes en devises semble être le facteur le moins prioritaire selon les répondants (56%). Ceci pourrait s'expliquer par le faible niveau du développement du commerce électronique transfrontalier (voir Figure 15).

Figure 15 : Priorités en matière de solutions de paiement pour créer un environnement propice au commerce électronique

(Répondants des secteurs public et privé, 86 réponses)

Veuillez classer les éléments suivants en fonction de leur priorité pour créer un environnement propice au commerce électronique dans votre pays, en matière de solutions de paiement.



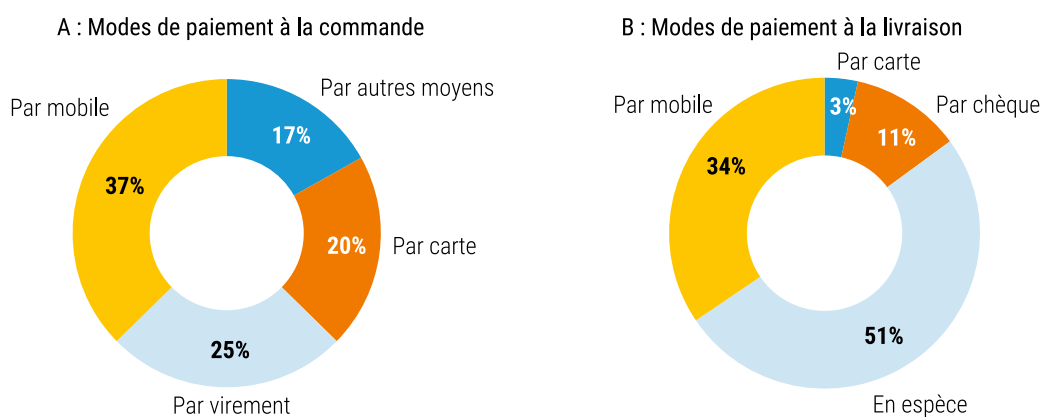
Source : CNUCED, 2023.

L'analyse des réponses aux questionnaires transmis aux opérateurs du secteur privé dans le cadre de l'étude montre que les principaux modes de paiement utilisés à la commande sont les règlements par mobile (37%) et par virement (25%). À la livraison, les principaux modes de paiement utilisés sont les règlements en espèce (51%) et par mobile (34%). Les résultats reflètent la forte pénétration des applications de paiement mobile en Mauritanie (voir Figure 16).

Figure 16: Modes de paiement utilisés au titre des achats en ligne

(Répondants du secteur privé, 36 réponses)

De quelle(s) manière(s) vos clients peuvent-ils payer pour les biens et services que vous offrez ?



Source: CNUCED, 2023.

L'enquête auprès des consommateurs réalisée dans le cadre de cette étude, a confirmé la prépondérance des paiements à la livraison dans le cadre du commerce électronique. Selon les résultats de cette enquête, seuls 16,2% des répondants (sur un total de 174 réponses) déclarent payer exclusivement à la commande leurs achats en ligne, contre 83,8% des répondants qui déclarent avoir recours au mode de règlement à la livraison. Interrogés sur les motivations de leur choix, 46% des répondants évoquent le manque de confiance dans le site marchand. Par ailleurs, 20% des répondants indiquent qu'ils sont prédisposés à payer à distance mais que cette option de règlement n'est pas souvent proposée par le e-commerçant.

Encadré 4: Défis et opportunités pour la digitalisation des paiements et le développement des Fintech - M. Mohamed Hmeimed, fondateur et directeur général de Next Technology

Contribuer à l'accélération de la digitalisation des économies africaines a été mon objectif. Après avoir fini mes études, j'ai créé en 2018 Next Technology, une Fintech mauritanienne qui offre des solutions de paiements et e-Banking adaptées aux spécificités des marchés africains. Nos produits sont actuellement utilisés par une quinzaine de banques en Mauritanie, au Sénégal, au Mali et en Guinée.

Des efforts sont en cours pour le développement de solutions de paiement à distance contribuant au développement du commerce électronique. L'inexistence de tiers de confiance pour confirmer les livraisons ne favorise pas le commerce électronique. En payant à distance, le client n'a pas la garantie qu'il recevra les biens commandés conformément à sa commande. Conscients de ce problème, nous avons développé depuis 2018 un module entier dédié au commerce électronique qui propose de résoudre ce type de problèmes. Ce module a évolué vers une plateforme indépendante qui s'appelle Flow et que nous offrons aux e-commerçants pour leur permettre de gérer les différents aspects de leur activité en ligne. Cette plateforme est en cours de déploiement avec un groupe de partenaires et de clients.

Notre start-up a développé la plateforme Gimtel Connect qui est un agrégateur et une passerelle de paiement en collaboration avec Gimtel et dont l'objectif de simplifier les processus d'intégration des paiements digitaux pour les services des secteurs public et privé. La plateforme est actuellement utilisée par une dizaine de banques en Mauritanie et est connectée aux principaux facturiers du pays (SOMELEC, SNDE, etc). Elle offrira bientôt une nouvelle version qui simplifiera l'intégration du paiement par cartes bancaires en plus des porte-monnaie électroniques.

Bien que l'usage des porte-monnaie électroniques (services bancaires mobiles) ait rapidement évolué ces dernières années, les paiements en ligne par cartes bancaires demeurent très faibles pour diverses raisons d'ordres techniques et commerciales. Le paiement en ligne par carte bancaire a souffert, dès son lancement, d'un manque de communication et d'efforts de commercialisation de la part des banques. Les entreprises de commerce électronique manquent de compétences techniques pour pouvoir intégrer des API sur leurs sites marchands. La proportion des clients disposant de cartes bancaires et susceptibles de les utiliser en ligne n'est pas suffisamment significative pour justifier des investissements de la part des entreprises du commerce électronique dans le but d'intégrer des solutions de paiement en ligne. Outre ces contraintes, il faut ajouter les lourdeurs administratives pour interfacier ces solutions avec les différents fournisseurs de services.

L'écosystème des fintechs souffre des coûts élevés de l'accès aux infrastructures TIC (Internet et datacenters), de la rareté de ressources humaines qualifiées, du manque de confiance de certaines institutions vis-à-vis des solutions développées dans le pays et des difficultés en matière d'accès à des solutions de financement adaptées. L'évolution des cadres réglementaires du secteur des paiements digitaux initiés par la BCM et les autres acteurs présente une opportunité pour les fintech.

Source : CNUCED, selon un entretien avec M. Mohamed Hmeimed.

5. CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

La Mauritanie a mis en place ces dernières années les fondements du cadre juridique et réglementaire du numérique en adoptant une série de lois portant sur les communications électroniques, l'orientation de la Société de l'Information, la cybercriminalité, la protection des données à caractère personnel, les transactions électroniques et les moyens de paiement électroniques. La Mauritanie manque toutefois d'une loi sur la protection des consommateurs en ligne. Alors que certaines lois sont aujourd'hui opérationnelles et d'autres le seront une fois le cadre institutionnel effectivement mis en place, d'autres lois doivent être mises à jour afin de répondre aux nouveaux défis qui émergent face à l'évolution rapide que connaît l'usage des TIC. La vulgarisation du cadre juridique est faible auprès de la population et des entreprises.

5.1. Législation sur le commerce électronique

Le commerce électronique en Mauritanie est régi par la loi 2018-022 du 12 juin 2018 portant sur les transactions électroniques. Cette loi définit le commerce électronique comme étant toute activité économique par laquelle une personne, physique ou morale, propose ou assure à distance et par voie électronique, la fourniture de biens et/ou la prestation de services (voir Encadré 5). Une révision de la loi est en cours avec une assistance de la CNUDCI.

Dans le cadre des activités du projet *eT Ready* de la Mauritanie, des réunions tripartites ont été organisées entre les experts de la CNUDCI, la CNUCED et du MTNIMA au sujet de la révision de la loi sur les transactions électroniques. À la suite d'une analyse préliminaire de la loi existante, le secrétariat de la CNUDCI a préparé et partagé une note exposant ses observations générales sur la loi 2018-022. Selon la CNUDCI, la ratification de la convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (CCE) permettrait au demeurant de faciliter l'application de deux traités majeurs du droit commercial international auxquels la Mauritanie est partie (la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958) et la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980).

La loi 2018-022 définit les responsabilités et obligations de quelques acteurs intervenants dans le cadre des transactions électroniques tels que les fournisseurs de services d'accès (opérateurs de communications électroniques au sens de la loi 2013-025 du 15 juillet 2013), d'hébergement de sites et de données, et ce, en relation avec le caractère illicite ou non des contenus et informations qu'ils transmettent sur leurs réseaux ou stockent à la demande d'un bénéficiaire de services. Ladite loi définit également la responsabilité des éditeurs d'un service de communication au public en ligne, ainsi que les obligations et droits des vendeurs et consommateurs dans le cadre de l'exécution des contrats conclus sous forme électronique. Cependant, elle est restée muette quant aux obligations et responsabilités des autres acteurs de la chaîne de valeur du commerce électronique tels que les intermédiaires et propriétaires de plateformes électroniques et les fournisseurs de services logistiques (transporteurs et livreurs).

La révision du cadre réglementaire permettrait de clarifier les responsabilités et relations contractuelles entre les sociétés intermédiaires propriétaires des plateformes électroniques et les vendeurs, et aussi les relations entre ces derniers, d'une part, et les fournisseurs de services logistiques, d'autre part. Aussi, vu le potentiel que présente le commerce électronique pour la promotion des exportations, le champ d'application de la nouvelle législation sur le commerce électronique devrait être étendu pour régir les transactions électroniques transfrontalières en facilitant les formalités du commerce extérieur et des changes pour ce type d'exportations étant données le flux croissant du commerce électronique transfrontaliers et d'envois de faible valeur. Une autre alternative serait de dispenser les

transactions électroniques transfrontalières de formalités de contrôle du commerce extérieur et des changes, lorsque la valeur n'excède pas l'équivalent en MRU une certaine limite à fixer par la législation et la réglementation en vigueur.

Encadré 5: Principales dispositions de la loi 2018-022 relatives aux transactions électroniques

Informations obligatoires devant être fournies au consommateur

- L'identité et l'adresse du fournisseur de biens ou de services.
- Les différentes étapes à suivre pour conclure le contrat par voie électronique.
- Les caractéristiques essentielles du bien ou du service commandé, y compris les informations relatives au service après-vente et aux garanties commerciales existantes.
- Le prix du bien ou du service, toutes taxes comprises et les frais de livraison, le cas échéant.
- Les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat.
- L'existence ou l'absence d'un droit de rétractation et les conditions de l'exercice de ce droit le cas échéant.
- Les conditions de confirmation du contrat.
- Les modalités de retour du produit, avec indication du délai et des conditions de remboursement.

Durée de conclusion du contrat

Le vendeur doit fournir au consommateur, à sa demande, et dans les 10 jours suivant la conclusion du contrat, un document écrit ou électronique contenant l'ensemble des données relatives à l'opération de vente.

Droit de rétractation

Le consommateur peut se rétracter sous un délai de 10 jours ouvrables :

- À compter de la date de la réception des produits.
- À compter de la date de conclusion d'un contrat de prestation de services.

Source : Loi n°2018-022 du 12 juin 2018.

La loi 2018-022 énonce certaines dispositions et principes qui, une fois rendus opérationnels et mis en application, devraient favoriser le renforcement de la confiance des consommateurs dans le commerce électronique. Parmi ces dispositions, nous pouvons citer à titre d'exemple la prise en compte de l'écrit sous forme électronique comme moyen de preuve ayant la même force probante qu'un écrit sur papier. Selon l'article 90 de la loi 2018-022, une autorité de certification devra être créée aux fins de définition et d'application de la politique mauritanienne en matière de certification. Ladite autorité, une fois créée, sera chargée de :

- Délivrer des autorisations pour la fourniture de prestations de certification de signature électronique au titre des instruments de paiement et des opérations du commerce électronique (au sens de l'article 99 de la loi 2018-022).
- Contrôler le respect par les prestataires de services de certification électronique des exigences en matière de défense nationale ou de sécurité intérieure ou extérieure de l'État (au sens de l'article 100 de la loi 2018-022).

Cette disposition sera rendue opérationnelle avec la mise en œuvre du projet de création de l'Agence nationale de Cybersécurité et de Certification électronique (ANCC) qui sera créée par décret et

endossera un rôle d'autorité de certification en plus de sa mission de mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité numérique.⁵⁸

La révision de la loi 2018-022 devra tenir en compte des prérogatives additionnelles de l'ANCC et notamment en matière de mise en œuvre de la stratégie mauritanienne de sécurité numérique.

La loi 2018-022 (article 101) donne la possibilité au gouvernement d'agréer, après avis de l'autorité de certification, d'autres personnes morales de droit public pour émettre et délivrer des certificats électroniques. Cependant, la loi reste muette quant à la possibilité de l'autorité de certification d'émettre directement des certificats électroniques aux agents publics habilités à effectuer les échanges électroniques ou aux opérateurs privés.

Selon la CNUDCI, la ratification par la Mauritanie de la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (CCE) permettrait de créer un environnement propice au développement du commerce électronique transfrontalier.

5.2. Diagnostic du cadre juridique et dispositif institutionnel pour la protection des consommateurs

La protection des consommateurs dans l'environnement numérique contribue à renforcer la confiance des usagers dans les transactions en ligne et à favoriser une adoption plus large et durable du commerce électronique. La Mauritanie dispose d'une loi relative à la protection des consommateurs (loi 2020-007 du 04 juin 2020) régissant ainsi le droit à l'information, la protection du consommateur contre les risques sanitaires, les mesures de surveillance et de contrôle du marché par le ministère chargé du Commerce. Cependant, les dispositions de cette loi qui devraient être applicables aux activités du commerce électronique, ne régissent pas les autres aspects pertinents pour le secteur, tels que le droit à la garantie, le droit à la rétractation, au retour des produits, et aux dommages-intérêts.

Des dispositions existent dans la loi 2018-022 sur les transactions électroniques (le droit à l'information, le droit de rétractation, etc.) ainsi que dans la loi 2013-025 sur les communications électroniques (obligations de transparence, protection contre les pratiques commerciales abusives et trompeuses, traitement des plaintes et des litiges, etc). Cependant, ces lois restent générales et ne présentent pas un cadre juridique efficace en matière de protection des consommateurs en ligne. Les participants aux consultations nationales ont souligné l'importance de mettre en place un cadre juridique propice au développement de pratiques commerciales éthiques et transparentes dans le commerce électronique en introduisant un cadre de protection des consommateurs en ligne.

Les autorités publiques et la société civile contribuent à la protection des consommateurs. Les services du ministère du Commerce organisent des campagnes de contrôle des marchés et constatent des infractions commises par les commerçants en lien avec la commercialisation de produits impropres à la consommation. Cependant, ces actions de contrôle restent concentrées sur les marchés de Nouakchott. De son côté, la société civile est appelée à jouer un rôle plus dynamique en matière de sensibilisation et de protection des consommateurs concernant les achats en ligne.

D'après l'enquête réalisée auprès des consommateurs dans le cadre de cette étude, le manque de protection des consommateurs (qualité, droit aux dommages et intérêts, droit à la garantie, etc) est le principal frein juridique aux achats en ligne en Mauritanie, et ce, selon 47,1% des répondants (sur un

58. D'autres pays ont opté pour une dissociation entre ces deux fonctions concernant la sécurité informatique/cybersécurité et la certification électronique.

total de 136 réponses). Par ailleurs, un répondant sur quatre évoque également le manque d'accès aux informations concernant les obligations du e-commerçant comme un obstacle d'ordre juridique auquel les usagers font face.

5.3. Diagnostic du cadre juridique et dispositif institutionnel de la protection des données personnelles

L'adoption de réglementations solides et efficaces sur la protection des données à caractère personnel est indispensable pour créer un environnement de confiance dans le commerce électronique. Ceci a été considéré, par 91,4% des répondants à l'enquête de la CNUCED (sur 84, des secteurs public et privé), comme une priorité importante ou très importante pour créer un cadre législatif et réglementaire propice au développement du commerce électronique en Mauritanie.

La Mauritanie a adopté en 2017 une loi sur la protection des données à caractère personnel (loi 2017-020 du 22 juillet 2017), inspirée du cadre européen du Règlement général sur la Protection des Données (RGPD). Cette loi a prévu la mise en place d'un cadre institutionnel pour le traitement des données à caractère personnel visant à protéger contre les atteintes à la vie privée susceptibles d'être occasionnées par l'utilisation des TIC. Ledit cadre n'a été opérationnel qu'en 2022, à la suite de la publication du décret 2022-13 relatif à la création d'une autorité de protection des données à caractère personnel (APD) en tant que projet de l'agenda numérique 2022-2025. Cette autorité, rattachée au Premier ministre, est chargée de veiller à ce que les traitements des données à caractère personnel soient mis en œuvre conformément aux dispositions de la loi 2017-020 et de s'assurer que l'utilisation des TIC ne comporte pas de menace au regard des libertés publiques et de la vie privée. Il reste toutefois essentiel de doter l'APD des ressources humaines nécessaires pour bien accomplir ses missions. Les participants aux consultations nationales ont souligné la nécessité de mettre à jour la loi de 2017 afin de répondre aux défis nés de l'usage des nouvelles technologies de l'information en matière de protection des données personnelles et de vie privée. La Mauritanie a formulé une demande officielle pour la ratification de la convention 108+ du Conseil de l'Europe portant sur la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel dont la révision de la loi en sera inspirée.

D'autres lois comportent des dispositions réglementaires en matière de protection des données personnelles dont la loi n°2013-025 sur les communications électroniques et la loi n°2018-022 sur les transactions électroniques qui comprennent des dispositions liées à la protection des données à caractère personnel et imposent aux fournisseurs de services de respecter les principes de collecte, de traitement et de conservation des données conformément aux règles de confidentialité et de sécurité.

L'engagement des entreprises en Mauritanie en matière de protection des données personnelles de leurs clients reste à renforcer. Selon l'évaluation de l'état de préparation de la Mauritanie au numérique menée en 2021 par le PNUD, les citoyens démontrent une certaine méfiance lorsqu'il s'agit de partager leurs données personnelles en ligne avec les entreprises. Ceci s'explique par le manque d'engagement de la part des entreprises en matière de protection des données personnelles des clients en ligne.

5.4. Diagnostic du cadre juridique et dispositif institutionnel de la cybersécurité et de la cybercriminalité

La lutte contre les cyberattaques joue un rôle essentiel dans l'émergence d'un environnement numérique sûr et fiable en mesure de favoriser le développement du commerce électronique. La Mauritanie a adopté en 2016 une loi relative à la cybercriminalité (loi 2016-007 du 20 janvier 2016) portant sur les crimes et délits liés à l'usage des TIC. Afin de garantir un cyberspace ouvert, résilient et de confiance,

la Mauritanie a élaboré une stratégie nationale de sécurité numérique 2022-2025 qui est déclinée en six objectifs stratégiques :

- Doter la Mauritanie des institutions nécessaires à sa sécurité numérique.
- Renforcer la sécurité du cyberspace mauritanien et des infrastructures critiques.
- Renforcer le dispositif national de lutte contre la cybercriminalité.
- Développer la sensibilisation et les compétences.
- Développer la collaboration nationale.
- Développer la coopération régionale et internationale.

Afin de mettre en œuvre sa stratégie nationale de sécurité numérique, la Mauritanie a prévu, dans le cadre de son agenda numérique 2022-2025, de créer une agence nationale de cybersécurité et de certification électronique (ANCC). Cette structure abritera le RIMCERT (RIM Computer Emergency Response Team) et jouera également le rôle d'autorité de certification. Ce projet, dont le coût global est de 4 millions d'euros⁵⁹, sera porté par le MTNIMA et le ministère de la Défense (MD) avec l'appui du ministère de l'Intérieur (MI).

La Mauritanie est aussi active en matière de coopération régionale et internationale dans la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité. Le pays a rejoint le projet régional « Réponse de l'Afrique de l'Ouest sur la cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité » (OCWAR-C) qui est mis en œuvre dans les États membres de la CEDEAO et en Mauritanie. Ceci a permis la mise en place de la stratégie régionale de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO et Mauritanie). À noter aussi la contribution et l'adhésion de la Mauritanie à la stratégie de l'UA en matière de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) qui comporte un axe spécifique à la cybersécurité et à la protection de la vie privée et des données personnelles. La Mauritanie est également signataire de la Convention de l'Union africaine de 2014 sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel (convention de Malabo) qui fixe les mesures de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité à prendre au niveau national. Cette coopération présente des opportunités pour le pays en matière de développement des compétences dans la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité grâce au partage d'expériences et des bonnes pratiques dans ces domaines.

La Mauritanie occupe la 133^e place (sur 194 pays pris en compte) dans l'Indice Mondial de Cybersécurité (GCI) de l'UIT (2020), avec un score de 18,94 sur 100, gagnant ainsi 12 places par rapport à son classement en 2018. Ce classement indique les domaines de la cybersécurité dans lesquels la Mauritanie pourrait apporter davantage d'améliorations à savoir : i) les mesures techniques prises pour la détection des incidents liés aux cyber-risques qui pourraient compromettre les avantages découlant de l'adoption des technologies numériques de l'information, ii) les mesures relatives au renforcement des capacités en matière de cybersécurité et iii) les mesures relatives à la coopération et au renforcement du dialogue et de la coordination en matière de cybersécurité. Par ailleurs, ce classement souligne les bons résultats enregistrés par la Mauritanie en matière de mesures d'ordre juridique liées à la cybersécurité.

5.5. Autres lois et dispositifs pertinents sur le numérique

D'autres textes sont déjà prévus dans le cadre des projets identifiés dans l'Agenda de la transformation numérique et viendront renforcer l'arsenal juridique à l'horizon 2025, comme par exemple :

59. Selon le dernier rapport consolidé du MTNIMA sur le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda Numérique, un financement partiel est prévu de la part du PNUD et de la GIZ.

- La loi sur les start-up visant à promouvoir les start-up locales (en cours d'adoption).
- La loi sur l'Open-Gouvernement visant à organiser la relation entre les Mauritanien(ne)s et leur administration (avec des services publics dématérialisés et un accès élargi aux données publiques).
- Des décrets relatifs aux lois existantes viendront en préciser l'application : il s'agit du décret sur la classification des données, crucial pour la cybersécurité et le stockage dans le Cloud, et de celui réorganisant le Haut Conseil du Numérique (HCN) qui permettra de suivre l'exécution de l'Agenda numérique 2022-2025.

La mise en œuvre du cadre juridique et réglementaire existant sera également renforcée une fois que sera achevée la mise en place effective de différentes structures, telles que :

- L'Agence Numérique de l'État (AN-ÉTAT).
- L'Agence Nationale de la Cybersécurité et de Certification électronique (ANCC).
- L'Autorité de Protection des données à caractère personnel (APD).
- L'Observatoire national du Numérique (ONN).

Dans le cadre des initiatives visant à simplifier les procédures de création d'entreprise, les autorités envisagent d'adopter une nomenclature commune des activités économiques. Dans le cadre de cette initiative, la révision de la nomenclature et l'ajout des activités innovantes afférentes aux transactions en ligne permettrait de pallier le manque de statistiques sur le commerce électronique en ayant plus de visibilité sur l'évolution des créations de nouvelles entreprises dans le secteur (voir Tableau 3). L'adoption de cette nouvelle nomenclature faciliterait la création d'un annuaire des entreprises évoluant dans le secteur.

Tableau 3: Nomenclature des activités de la Mauritanie en matière de e-commerce⁶⁰

Code de l'activité	Intitulé de l'activité
47	Commerce de détail
47.3	Commerce de détail hors magasin
47.36	Autres commerces de détail hors magasin Commerce de détail par correspondance, par Internet, par démarcheurs, par distributeurs automatiques, etc.

Les législations sur le numérique et le commerce électronique devraient accorder une attention particulière à la préservation des droits de l'Homme. En l'absence d'une régulation et d'une supervision efficaces, les technologies numériques pourraient présenter des risques et menaces aux droits et libertés des usagers. À cet effet, il est essentiel que les stratégies et politiques nationales visant à faciliter l'accès et l'usage des technologies numériques prennent en considération leur implication potentielle en matière de préservation des droits de l'Homme et de l'égalité des sexes. Afin de garantir que l'usage des TIC ne conduit pas à élargir la fracture numérique, au recul en matière de protection des données personnelles et de la vie privée ou à une discrimination à l'encontre des populations les plus vulnérables. Interrogés sur ce sujet, 85,6% des consommateurs (sur 132) considèrent qu'il est important ou très important que des aspects liés aux droits de l'Homme, tels que par exemple les droits des femmes, des personnes handicapées, des minorités, et la protection de la vie privée, devraient être davantage pris en compte dans le développement, l'accès et l'usage des services TIC liés au commerce électronique.

60. Lien: <https://ons.mr/images/SSN/Nomenclature%20RIM%20sept%202017.pdf>

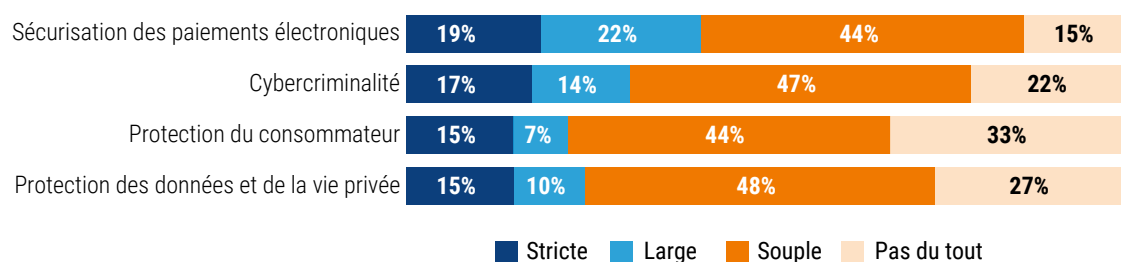
L'application des lois régissant le numérique reste à renforcer. La Figure 17 met en évidence les préoccupations des acteurs du numérique interrogés concernant le degré d'application effective des lois. Seulement 15% des répondants au questionnaire de la CNUCED (sur 81) considèrent que les lois sur la protection des consommateurs et la protection des données à caractère personnel et de la vie privée sont strictement appliquées, contre respectivement, 51% et 58% des répondants qui évoquent une application large (simple rappel à la règle) ou souple (sensibilisation).

Les participants aux consultations nationales ont souligné le manque de communication autour des lois adoptées dans le domaine de l'économie numérique qui restent méconnues par les citoyens et le secteur privé. L'organisation de campagnes de sensibilisation de la population et de communication sur les différents textes législatifs dans le domaine de l'économie numérique (commerce électronique, paiement électronique, protection des données personnelles, cybersécurité, etc) pourrait vulgariser et dynamiser l'usage des services numériques par les citoyens et les entreprises. Ces campagnes gagneraient à être organisées en collaboration avec les acteurs de la société civile et les associations de protection des consommateurs, et ce, afin de garantir une meilleure efficacité en répondant aux besoins réels et aux craintes des usagers.

Figure 17: Appréciation du degré d'application de la loi

(Répondants des secteurs public et privé, 81 réponses).

Pour chacune des dimensions suivantes, diriez-vous que la loi est appliquée de manière stricte (avec sanctions), large (rappel à la règle), souple (sensibilisation) ou pas du tout ?



Source: CNUCED, 2023.

6. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

L'offre de formations liées à l'économie numérique et au commerce électronique reste limitée et constitue par conséquent un obstacle significatif au décollage du secteur en Mauritanie. Il manque aujourd'hui un cursus de formation en e-business pour répondre aux besoins actuels et futurs en termes de compétences en commerce électronique. Également, le dialogue entre le secteur privé et le milieu académique ainsi que la veille technologique au sein des établissements de l'enseignement supérieur restent à renforcer pour une offre de formation plus adaptée aux besoins du secteur et qui serait mise à jour de façon continue en fonction des nouveaux progrès technologiques. Selon les participants aux consultations nationales et les résultats des enquêtes réalisées dans le cadre de cette étude, les besoins en termes de compétences concernent la compréhension du processus du commerce transfrontalier en ligne, le marketing digital, la logistique et la livraison, la gestion de la chaîne logistique électronique, la blockchain et la cybersécurité.

6.1. Identification des écarts et inadéquation des compétences dans le domaine du numérique

L'adéquation entre les formations dispensées par les systèmes de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle avec les compétences requises par le secteur privé reste limitée en général,⁶¹ faible en ce qui concerne le numérique,⁶² et absente en matière du commerce électronique. À ce jour, il n'y a pas de programmes de formation en licence ou en master spécifiques au commerce électronique. Par ailleurs des formations sont dispensées dans des disciplines qui sont pertinentes pour le commerce électronique telles que le développement informatique, le marketing digital et les TIC.

L'inadéquation entre l'offre et la demande en matière de compétences est plus prononcée en matière du numérique. Ce constat a été reflété dans la stratégie nationale de sécurité numérique 2022-2025 de la Mauritanie qui a souligné le besoin croissant d'ingénieurs et de techniciens experts en cybersécurité. Afin de répondre à ce besoin, cette stratégie a prévu la création de formations dans cette spécialité dans les universités, les écoles publiques et privées de formation professionnelle et dans le cadre de la formation continue. Cependant, afin que le pays puisse répondre à ses besoins de manière autonome et efficace, une priorité devrait être accordée aux programmes de formation de formateurs.

Une collaboration entre le secteur privé et les organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche permettrait de mieux répondre aux besoins des entreprises en termes de compétences dans le numérique et d'aligner les programmes universitaires sur ces besoins. Cet objectif pourrait être atteint en établissant des conventions de stages entre les universités et les entreprises du numérique afin de consolider les acquis théoriques des étudiants par des apprentissages pratiques dans le numérique. Aussi, les organismes de recherche, en concertation avec la fédération des entreprises, gagneraient à inscrire des thématiques liées au numérique dans leurs programmes de recherche.

Les résultats de l'enquête de la CNUCED auprès du secteur privé révèlent une forte transversalité des compétences requises en matière de commerce électronique (voir Figure 18). Les principales

61. Les services du FMI, à l'issue des consultations au titre de l'article IV tenues en novembre 2022 avec les autorités mauritaniennes, ont recommandé le renforcement des liens entre la demande du secteur privé et le système d'enseignement, et ce, afin de développer les compétences requises sur le marché du travail.

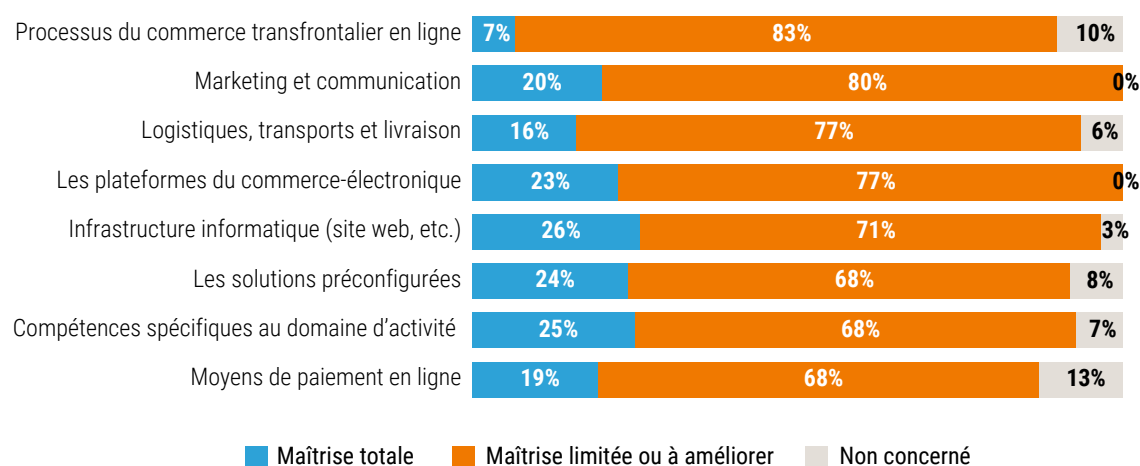
62. Selon l'évaluation de l'état de préparation de la Mauritanie au numérique menée en 2021 par le PNUD, les compétences et les connaissances en matière des TIC des citoyens sont sous-développées et les universités locales ne forment pas suffisamment d'experts en numérique.

compétences dont la maîtrise est qualifiée comme « limitée » ou « à améliorer en priorité », selon les répondants du secteur privé, sont : les processus relatifs aux opérations d'exportation et d'importation via le commerce électronique, le gain en visibilité via le marketing et la communication, le domaine de la logistique, du transport et de la livraison, les connaissances spécifiques sur les plateformes de commerce électronique, le développement informatique et les connaissances spécifiques sur les solutions préconfigurées de boutiques électroniques incluant des modules de paiement, de marketing, de logistique et des services après-vente. Les consultations nationales tenues en mars 2023 à Nouakchott, ont mis l'accent sur le manque de culture numérique et le faible niveau d'alphabétisation numérique.

Figure 18: Domaines de compétences à améliorer

(Répondants du secteur privé, 34 réponses)

Comment qualifieriez-vous votre propre maîtrise des compétences suivantes pour la conduite de votre activité ?



Source: CNUCED, 2023.

6.2. Parcours de formation, formation supérieure et formation professionnelle en matière de TIC

Selon les résultats de l'enquête menée par la CNUCED, 85% des opérateurs privés interrogés considèrent que les programmes de la formation continue dans les entreprises ainsi que ceux destinés à renforcer les capacités des start-up et des MPME ne sont pas adaptés et ne satisfont pas les besoins du secteur privé pour le développement du commerce électronique et de l'économie numérique. Également, respectivement 76% et 71% des répondants estiment que les programmes d'apprentissage et de formation technique universitaire ne sont pas alignés sur les besoins en termes de compétences en matière de commerce électronique et des TIC (voir Figure 19).

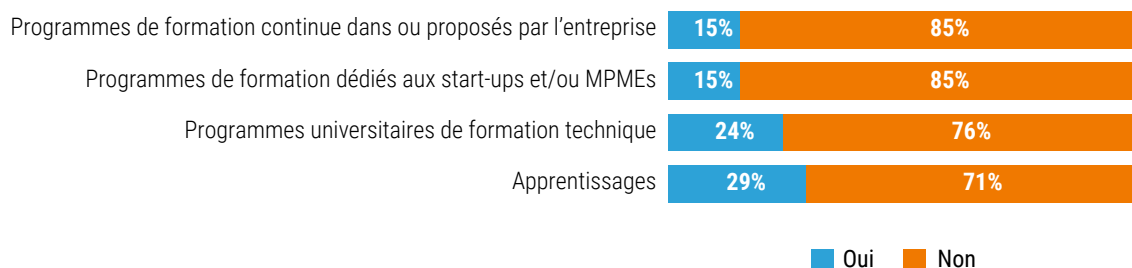
L'offre en matière d'enseignement et de formation universitaire qui est pertinente pour l'économie numérique et le commerce électronique est assurée actuellement par des établissements publics tels que la Faculté des sciences et techniques,⁶³ l'Institut Universitaire Professionnel (IUP), l'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE), l'École Supérieure Polytechnique et tout récemment l'Institut Supérieur du Numérique (SupNum) créé en 2021. Les programmes de formation traitent pour l'essentiel des domaines scientifiques, le développement informatique et les TIC.

63. Relevant de l'Université de Nouakchott.

Figure 19: Adéquation de l'offre de formation et des besoins en compétence en commerce électronique et TIC

(Répondants du secteur privé, 33 réponses)

Est-ce que l'offre actuelle de formation en TIC satisfait les besoins du pays pour le développement du commerce électronique et de l'économie numérique



Source: CNUCED, 2023.

L'objectif du SupNum est d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique du pays en développant des formations professionnalisantes au niveau de la licence dans le domaine clé du numérique pour former des cadres moyens hautement qualifiés dans les métiers suivants :

- Développement informatique (web ou application mobile, systèmes d'information, etc.).
- Réseaux, Systèmes et Sécurité (micro-informatique, réseaux informatiques, sécurité réseaux, spécialiste Cloud, etc.)
- Multimédia (infographie, contenu numérique, web master, référencement web, communication web, etc.)

La formation du SupNum est professionnalisante via des dispositifs pédagogiques insérés dans les programmes d'enseignement de l'institut tels que des stages d'immersion professionnelle (28 semaines) et l'encadrement de projets qui répondent aux besoins réels des entreprises. Les formations dispensées par le SupNum, dont la première promotion de diplômés sortira en 2024, constituent une opportunité en matière de développement des compétences dans le numérique et dans des modules transversaux et qui sont bénéfiques pour le commerce électronique.

Dans l'objectif de favoriser le partage d'expériences en matière de développement des compétences dans le numérique entre les pays partenaires, des réunions ont été facilitées par la CNUCED dans le cadre du projet *eT Ready* de la Mauritanie entre les responsables de l'Institut Supérieur du Numérique mauritanien et ceux de l'École Supérieure de l'Économie Numérique tunisienne. Les deux parties ont convenu d'établir une convention cadre pour mettre en place un programme de coopération entre les deux institutions de formation qui couvrira l'échange d'expérience en matière d'enseignement de l'économie numérique, d'échange d'étudiants dans le cadre de stages et de projets de fin d'étude, de visites d'enseignants experts, de participation à des séminaires de recherche, etc.

Un Centre de Formation et d'Échanges à Distance (CFED) a été créé par le MTNIMA en 2021 avec pour principales missions de :

- Contribuer au renforcement des capacités des citoyens et des institutions pour une utilisation optimale des TIC.
- Favoriser l'introduction des TIC au service de l'éducation, de la formation, de la recherche et de l'innovation.
- Développer des partenariats permettant les certifications en matière de TIC ainsi que des qualifications conformes aux normes et standards internationaux.

L'introduction de thèmes liés à l'économie numérique et au commerce électronique dans les programmes d'activité du CFED devrait contribuer au renforcement des compétences de la population et des entreprises dans ces domaines.

Une initiative récente a porté sur la création d'un Centre d'Employabilité et de formation de l'Université de Nouakchott Al Aasriya, en collaboration avec l'Agence Universitaire Francophone (AUF). Ce centre d'employabilité inauguré en mars 2022 est doté de quatre pôles: i) conseil, formation et tutorat emploi, ii) formations complémentaires en compétences transversales, iii) certifications professionnelles et iv) préincubation entrepreneuriale. Il devrait contribuer à favoriser le renforcement de l'employabilité des diplômés dans le cadre d'un partenariat avec l'environnement économique, social et culturel, et ce, en dispensant des formations complémentaires en soft skills, langues, technologie, préparation pour l'entrepreneuriat, etc.

Les participants aux consultations nationales ont mis l'accent sur la nécessité de professionnaliser les filières d'enseignement fondamentales en créant des programmes de formation en mesure de répondre au mieux aux besoins du secteur privé. Cet objectif pourrait être atteint en créant des comités de parrainage des filières d'enseignement supérieur, qui gagneraient à avoir une composition mixte avec en plus des représentants du milieu académique, des professionnels issus du monde économique. Ces derniers pourraient proposer des adaptations au niveau des programmes de formation existants, exprimer les nouveaux besoins en termes de formation pour créer de nouveaux programmes d'enseignement et aider à l'insertion des diplômés dans le secteur privé. Une telle action pourrait contribuer à l'adéquation entre l'offre et la demande en termes de compétences dans le numérique et le commerce électronique.

Les participants aux consultations nationales ont également évoqué le manque de formation continue et de veille technologique. Les technologies évoluant rapidement, une mise à jour de manière dynamique des programmes des filières de formation dans le numérique est nécessaire. Dans les faits, les filières fondamentales ou professionnelles sont accréditées pendant une période de trois ans par le Haut Conseil de l'Enseignement supérieur et ne sont pas souvent mises à jour en fonction de l'évolution technologique et aussi des nouveaux besoins des entreprises. La création de cellules de veille technologique au sein des établissements d'enseignement supérieur du numérique, en partenariat avec le milieu professionnel et en collaboration avec des instituts de formation étrangers et des organisations internationales, pourrait permettre d'atteindre cet objectif.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) a élaboré sa Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur qui s'articule autour des piliers suivants :

- Mobilisation des moyens nécessaires pour assurer le développement de l'enseignement Supérieur et l'amélioration de la gouvernance.
- Renforcement de l'efficacité des programmes et des établissements d'enseignement supérieur.
- Développement de la recherche et l'innovation.

La réussite de la mise en œuvre de cette stratégie, surtout en ce qui concerne son axe dédié au renforcement de l'efficacité des programmes d'enseignement supérieur, devrait permettre d'améliorer la pertinence des formations de l'enseignement supérieur en les orientant vers de nouveaux métiers porteurs. Maintenir un dialogue continu avec le secteur privé reste toutefois primordial pour atteindre ces objectifs.

La contribution du secteur privé dans l'offre de programmes de formation et de développement des compétences dans les TIC et l'économie numérique reste également insuffisante. Face à la dynamique que connaît le marché à la suite de l'émergence de nouveaux fournisseurs de services numériques et

de paiement mobiles et à l'accroissement que connaît l'usage de ces services en Mauritanie, le besoin en termes de ressources humaines qualifiées devient significatif.

6.3. Initiatives et projets de renforcement des compétences en Mauritanie

Le pays accorde une importance particulière à l'alphabétisation et au développement des compétences dans le domaine du numérique. Les objectifs poursuivis concernent la généralisation de la culture numérique, l'impulsion de la créativité et l'innovation et le développement des performances requises des jeunes et des entreprises en matière d'exploitation des technologies numériques.

Les autorités ont récemment remplacé le statut du Centre de Formation et d'Échanges à Distance CFED/Mauritanie d' « association d'utilité publique » en « établissement public administratif » qui est plus adapté à sa mission de formation et de renforcement des compétences par le biais des TIC pour l'éducation.

Les incubateurs et accélérateurs d'entreprises jouent un rôle très important en matière d'accompagnement et de renforcement des capacités des porteurs de projets innovants. Le projet de loi portant création et promotion des start-up en Mauritanie a prévu la création d'un Hub d'innovation qui devrait faciliter l'accès des porteurs de projets innovants à des services de gestion administrative et comptable, d'hébergement et d'accompagnement (conseil, financement, mentorat, programmes d'accélération et événements de réseautage). Il reste toutefois primordial de doter ce Hub d'innovations en ressources technologiques et humaines nécessaires pour lui permettre de jouer son rôle dans l'accompagnement des start-up innovantes.

Il est prévu de relancer le centre de formation de Mauripost avec l'appui de l'UPU, afin d'y organiser des sessions de formation du personnel de l'opérateur postal en matière d'amélioration des performances logistiques, de cybersécurité, de qualité de services de dédouanement anticipé (CDS) et d'accompagnement des PME et des femmes qui souhaitent s'engager dans le commerce électronique.

La propriété intellectuelle peut contribuer à augmenter les revenus, à établir un avantage concurrentiel et à favoriser une forte identité de marque des PME. Cependant, les avantages de la propriété intellectuelle restent méconnus par cette catégorie d'entreprises. La Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises (IPBD) au sein de l'Organisation de la Propriété Intellectuelle (OMPI) offre des ressources et des programmes pour soutenir les entrepreneurs, les PME, les offices de propriété intellectuelle, les agences d'innovation, les chambres de commerce et les universités. Ces programmes s'appuient sur les outils et le matériel de l'OMPI⁶⁴ et aident les PME à exploiter le pouvoir de la propriété intellectuelle au service de la croissance économique.

Une stratégie nationale d'éducation financière 2023-2028 est en cours d'élaboration par la BCM. Cette stratégie vise principalement à renforcer les connaissances financières des citoyens afin de promouvoir leur capacité à prendre des décisions éclairées sur l'utilisation des produits et services financiers. Cette initiative présente une opportunité pour renforcer la culture financière des citoyens et les sensibiliser à la prévention des fraudes financières en général et de celles associées aux paiements en ligne dans le cadre des opérations de commerce électronique.

64. Tels que l'outil de diagnostic de propriété intellectuelle de l'OMPI, la série de publications sur la propriété intellectuelle à l'intention des entreprises et, en particulier, Idées originales: Guide de la propriété intellectuelle pour les jeunes entreprises.

7. ACCÈS AU FINANCEMENT

L'accès au financement constitue un obstacle majeur pour les entreprises en général comme en témoigne le faible ratio des crédits bancaires au secteur privé (22,1% du PIB), mais surtout pour les PME y compris celles qui opèrent dans le commerce électronique. Deux-tiers des entreprises ayant participé à l'enquête en ligne de la CNUCED déclarent avoir eu recours à un financement informel. L'offre peu diversifiée de produits de financement, dominée par le secteur bancaire, ne favorise pas la création et l'extension des projets innovants. La Mauritanie manque de législations sur d'autres véhicules financiers tels que le capital-risque et le financement participatif qui sont plus adaptés aux projets dans le numérique. La mise en œuvre du projet de Start-up Act Mauritanien présente une opportunité en matière de facilitation d'accès au financement via la mise en place d'un ensemble de mécanismes de financement innovants et adaptés aux start-up. L'amélioration de l'environnement des affaires constitue une priorité pour les autorités qui ont créé un conseil sur le climat des affaires, présidé par le Premier ministre. Cette volonté politique de haut niveau devrait être accompagnée par des réformes concrètes visant à simplifier et faciliter la création d'entreprises.

7.1. Bancarisation et financement bancaire

Le secteur financier mauritanien est composé de 17 banques dont 7 banques islamiques et 3 banques à capitaux majoritairement étrangers, 32 institutions de la microfinance (IMF), 17 compagnies d'assurance, 2 régimes de prévoyance et 7 établissements de paiements. À ces acteurs s'ajoutent la Poste (Mauripost) qui fournit des services financiers, et la Caisse de Dépôt et de Développement (CDD).⁶⁵ Bien que le réseau d'agences bancaires soit concentré dans quelques régions (Nouakchott, Nouadhibou, Tirs Zemour), le réseau d'agences de Mauripost couvre toutes les régions. Mauripost pourrait jouer un rôle moteur dans la réduction des disparités régionales en termes d'accès aux services bancaires.

La faible bancarisation⁶⁶ constitue un obstacle majeur à l'accès au financement en Mauritanie, surtout en présence d'une offre de produits de financement très limitée et dominée par les banques et ne favorise pas la modernisation du secteur privé mauritanien. Ce faible taux de bancarisation peut être expliqué par une concentration du réseau bancaire dans les grandes villes, une prépondérance du secteur informel ainsi que par des facteurs d'ordre sociétal et culturel. Selon une étude de la BM en 2017, il y avait une réticence de la population vis-à-vis des produits de la banque conventionnelle pour des considérations religieuses (l'intérêt/l'usure) jusqu'à la mise en place en 2012 par la BCM d'un nouveau cadre juridique de la finance islamique et l'entrée en activité de banques islamiques qui a permis d'augmenter le taux de bancarisation. La stratégie SCAPP a fixé parmi ses objectifs l'augmentation du taux de bancarisation de 10% en 2016 à 40% en 2030.

Parmi les mesures prises récemment pour faciliter l'accès des entreprises et ménages aux crédits bancaires figure l'établissement d'un bureau d'information sur le crédit qui devrait aider les banques à mieux évaluer la solvabilité des demandeurs de crédits et réduire ainsi le risque du crédit. Ceci permettra d'alléger les contraintes en matière d'accès aux crédits bancaires pour les PME.

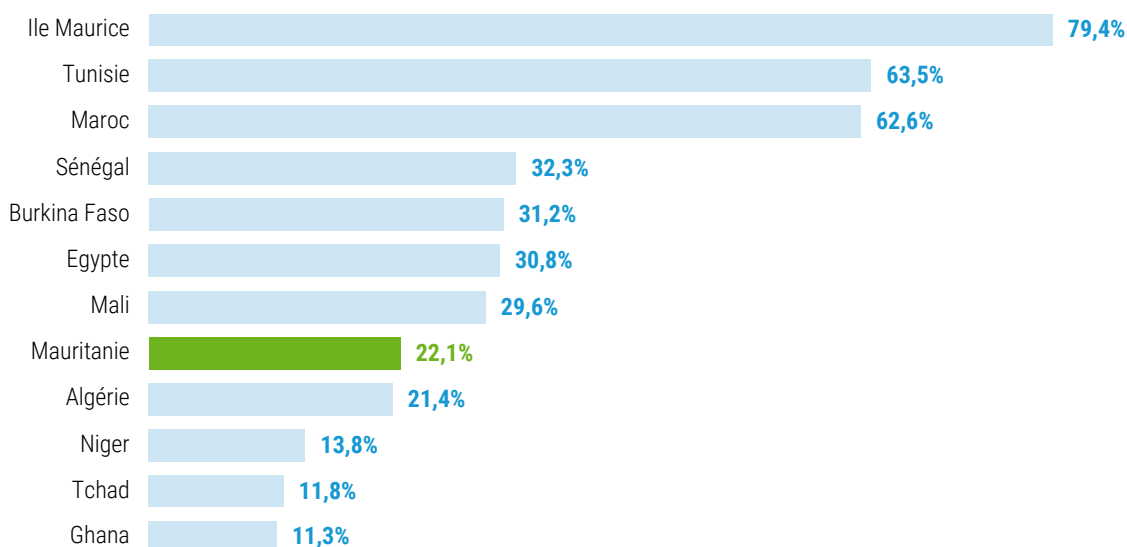
La contribution du système bancaire au financement des entreprises demeure insuffisante comme en témoigne le faible ratio des crédits bancaires au secteur privé qui se situait à 22,1% du PIB en 2019 (voir Figure 20). Bien que les prêts bancaires et les lignes de crédit représentent les principales sources de financement du secteur privé en Mauritanie, l'accès des entreprises au financement bancaire n'est

65. Source: BCM, 2022.

66. Les taux de bancarisation stricte et élargi (banques et IMF) se situent respectivement à 14% et 29% (source: BCM, 2018)

pas une tâche facile. Selon l'enquête Firm-Level Adoption of Technology (FAT) de la Banque mondiale, en 2022 seulement 15% des entreprises avait déclaré avoir eu recours à un prêt bancaire au cours des années précédentes. Ces contraintes en termes d'accès au financement affectent surtout les PME. Ces dernières pourraient se développer plus rapidement si elles étaient soutenues par un environnement approprié. Selon les chiffres de 2018 de la BCM, les PME ne recevaient que 12% des prêts au secteur privé contre 88% pour les grandes entreprises.

Figure 20: Crédits bancaires au secteur privé - une mise en perspective



Source : Banque Mondiale (2022 et dernières données disponibles).

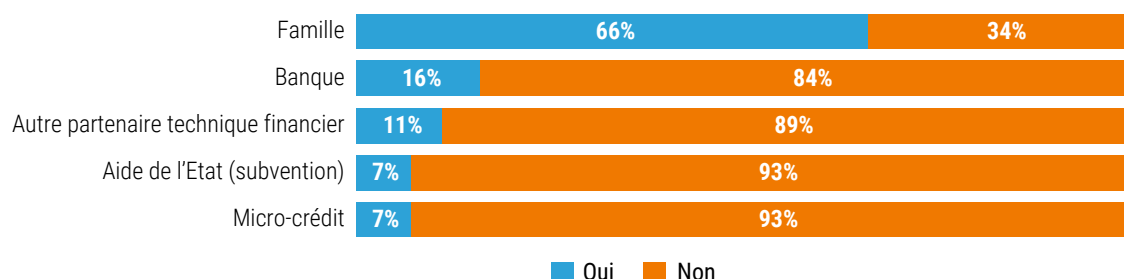
La CDD contribue au financement des PME, au développement de la microfinance et à l'accompagnement des politiques publiques menées par le Gouvernement. En 2022, une enveloppe de 169 millions de MRU a été allouée par la CDD au profit de 90 PME. Pour le secteur de la microfinance, une enveloppe globale d'environ 165 millions de MRU a été allouée par la CDD au profit de plus de 1 120 bénéficiaires.

L'accès au financement bancaire constitue un obstacle majeur pour les entreprises du commerce électronique en Mauritanie, surtout les MPME (voir Figure 21). Deux tiers des répondants à l'enquête réalisée par la CNUCED dans le cadre de cette étude auprès des opérateurs du secteur privé (sur 31), déclarent avoir eu recours à un apport financier des membres de leur famille pour pouvoir renforcer leurs capitaux propres et boucler le schéma de financement de leurs projets dans le commerce électronique. Seulement 16% des répondants ont eu recours à un financement bancaire, 11% ont bénéficié d'un soutien financier de la part des PTF, 7% ont bénéficié de subventions de l'État et 7% ont été financés par des micro-crédits. Plusieurs entrepreneurs ayant pris part aux consultations nationales déclarent n'avoir jamais effectué de demande de financement bancaire à cause de la complexité des dossiers à fournir, des exigences en termes de garanties à présenter et aussi à cause du coût élevé de ce mode de financement. D'autres évoquent le manque d'accès à des informations relatives aux sources potentielles de financement pour les entreprises de commerce électronique.

Figure 21 : Schéma de financement des entreprises du commerce électronique

(Répondants du secteur privé, 31 réponses)

Avez-vous déjà obtenu un financement direct monétaire d'une des entités suivantes ?



Source : CNUCED, 2023.

7.2. Financement alternatif

L'absence d'un cadre réglementaire permettant aux entreprises de recourir à des financements par prises de participations de la part des investisseurs institutionnels (sociétés d'investissement à capital risque, fonds d'amorçage, etc) ou à des financements participatifs (Crowdfunding), limite les options de financement à disposition du secteur privé en général et des entreprises dans le commerce électronique en particulier, surtout durant les premières années de vie des entreprises.

Fonds de garantie des crédits aux PME

La BCM, en collaboration avec les ministères en charge de l'Économie et des Finances et le système bancaire, a créé en 2020 un fonds de garantie des crédits aux PME, avec l'African Guarantee Fund comme partenaire stratégique.⁶⁷ Ce nouveau mécanisme, une fois devenu opérationnel, fournira des garanties partielles pour les crédits bancaires accordés aux PME afin de leur faciliter l'accès au crédit, ainsi qu'aux femmes et jeunes porteurs de projets viables pour lesquels le financement bancaire demeure inaccessible en raison du niveau élevé des garanties exigées par les banques. Il est prévu que le ministère des Finances libère, d'ici fin 2023, le capital nécessaire afin de rendre opérationnel le fonds de garantie.

Le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE) envisage de créer un bureau d'information et de liaison en Mauritanie afin de faciliter les interactions avec les principaux acteurs du financement de l'économie mauritanienne. Le FAGACE pourra soutenir des initiatives visant la facilitation de l'accès au financement pour les PME innovantes.

Contribution du secteur de la microfinance dans le financement des MPME

Le secteur de la microfinance, composé de 32 IMF, contribue au financement des MPME. Fin 2022, les crédits octroyés par les IMF ont connu une hausse de 23,3% par rapport à 2021 et l'encours de crédit était de 682,2 millions de MRU, soit environ 1% du total des crédits du système bancaire.⁶⁸ Il est toutefois à noter qu'à l'exception de trois IMF qui opèrent sur l'ensemble du territoire, la majorité des établissements du secteur sont présents à Nouakchott et Nouadhibou.

67. Source: FMI, 2023.

68. Source: BCM, 2022.

Programme « Mon projet Mon avenir » (MPMA)

Le programme MPMA, lancé en 2020 par le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP), a pour objectif de financer et accompagner 2 000 MPME sur tout le territoire à travers la création d'un écosystème facilitant l'accès au financement et aux services non financiers. En 2022, un financement global d'environ 51,3 millions de MRU a été accordé au profit de 327 bénéficiaires de ce programme.⁶⁹ Un appui financier de l'Agence Française de Développement de 9 millions d'euros, s'ajoutant au financement sur le budget de l'État, a permis de répondre aux demandes additionnelles de financement au cours de 2023. Parmi les secteurs éligibles au financement du programme figurent les services et les TIC innovants. La 4^e édition du programme, lancée en septembre 2023, mettra l'accent sur les projets innovants, en particulier ceux dirigés par des femmes.

Contribution de la diaspora mauritanienne dans le financement des investissements

Les envois de fonds des migrants mauritaniens représentaient environ 0,5 % du PIB en 2022 (source : Banque mondiale). Les solutions e-Banking et les plateformes numériques développées par les fintech présentent aujourd'hui une opportunité pour faciliter les envois de fonds de la diaspora mauritanienne vers le pays et assurer une meilleure inclusion financière de ce groupe. Elles permettent également une canalisation de ces transferts vers le financement de l'investissement et de l'entrepreneuriat dans le pays.

La plateforme digitale WIDU Africa, mise en œuvre par la GIZ, présente un bon exemple dans ce cadre. Elle subventionne les transferts financiers des membres de la diaspora africaine en Europe⁷⁰ soutenant les petites entreprises lancées par les membres de leur famille ou amis dans leur pays d'origine.⁷¹ Les entrepreneurs africains parrainés par un membre de la diaspora en Europe bénéficient d'un soutien financier de WIDU Africa sous forme d'une subvention à hauteur de 50% du montant investi et d'un coaching professionnel personnalisé.

7.3. Environnement des affaires et accélérateurs d'entreprises

L'amélioration du climat des affaires joue un rôle primordial dans la dynamisation des investissements et le développement du secteur privé. Les autorités ont mis en place en février 2021 une Agence de Promotion des Investissements (APIM) ayant pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de la promotion des investissements afin d'accroître les capacités productives du pays, la création d'emplois et la génération de revenus. Dans le cadre de sa mission, l'APIM assiste les investisseurs dans leurs démarches administratives pour la réalisation de leurs projets d'investissement y compris le bénéfice des avantages du code des investissements.

Afin de simplifier les formalités et les procédures d'enregistrement des entreprises et de réduire les coûts et les délais liés à la création d'une nouvelle société, les autorités ont mis en place un guichet unique au niveau de l'APIM qui a pour vocation d'être l'interlocuteur unique du promoteur.⁷² Cette structure regroupant les différents services de l'État concernés par les démarches administratives, est chargée d'accomplir l'ensemble des formalités relatives à l'immatriculation des entreprises au registre de commerce, aux impôts et à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale. Cependant, l'APIM qui est supposée avoir des antennes régionales, n'est présente que dans la capitale. La digitalisation de ces

69. Source: rapport annuel de la CDD, 2022.

70. En Allemagne, France, Autriche, Pays-Bas, Norvège, Suisse et Suède.

71. Six pays bénéficiaires: Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Togo et Tunisie.

72. Selon les statistiques de l'APIM pour l'année 2022, 4521 entreprises se sont enregistrées au guichet unique, dont 16% seulement créées par des femmes.

démarches d'enregistrement des entreprises en créant un guichet unique en ligne permettrait de faciliter davantage les procédures pour les promoteurs sur tout le territoire.

L'atelier organisé en mars 2023 dans le cadre des activités du projet *eT Ready* a été l'occasion d'échanger sur les meilleures pratiques internationales en matière de digitalisation des services gouvernementaux et de soutien aux entreprises. À l'issue de cet atelier, le MTNIMA a exprimé son intérêt pour la mise en place de la plateforme eRegistrations développée par la CNUCED et a présenté une requête officielle à cet effet pour bénéficier d'une assistance technique dans le cadre du programme de facilitation des affaires.

Afin de promouvoir davantage l'entrepreneuriat chez les jeunes et d'encourager la formalisation de l'économie informelle, les autorités envisagent de créer un statut spécial d'autoentrepreneur. Ce statut devrait permettre d'entreprendre une activité à titre individuel suivant un régime juridique, comptable et fiscal simplifié. Il encouragera la formalisation des entreprises et favorisera l'inclusion économique et sociale des jeunes.

L'entrepreneuriat féminin reste à promouvoir. Le commerce électronique présente une opportunité pour faciliter l'accès aux marchés pour des filières intéressantes pour les femmes telles que l'artisanat, la valorisation des produits du terroir, agroalimentaires et de la pêche, etc. Une étude de marché reste toutefois essentielle afin d'identifier les produits et services présentant un fort potentiel commercial pour l'entrepreneuriat féminin et qui pourraient être placés sur des plateformes de vente en ligne locales et étrangères. La mobilisation d'un soutien technique et financier serait aussi nécessaire pour mettre œuvre un programme d'accompagnement des femmes entrepreneures.

Afin de faciliter la création et le développement des start-up et PME innovantes et à forte valeur ajoutée, le MTNIMA a lancé un projet visant à mettre en place un cadre juridique pour l'entrepreneuriat numérique et l'innovation sous l'appellation Start-up Act. Un projet de loi qui intègre des mesures autour d'un label de mérite et des avantages au profit des différents acteurs de l'écosystème d'entrepreneuriat numérique et d'innovation a été préparé et devra être soumis au Parlement pour adoption.⁷³ Ce projet de loi a été préparé sous le leadership du MTNIMA et suivant une approche participative impliquant toutes les parties prenantes. Ce nouveau cadre juridique porte sur les cinq axes ci-dessous :

- **Accès à l'entrepreneuriat** en simplifiant les procédures administratives et octroyant des exonérations fiscales.
- **Accès aux marchés** en facilitant l'accès aux marchés publics et aux marchés internationaux.
- **Accès au financement** via des mécanismes de financement adaptés aux start-up (Fonds d'innovation et fonds de garantie) et un cadre incitatif pour les investisseurs.
- **Accompagnement et talent** à travers la labellisation des structures d'appui aux start-up, la simplification des procédures de recrutement et la prise en charge par l'État des charges patronales et sociales.
- **Innovation & Technologie** en facilitant l'accès à un hub d'innovation et l'importation du matériel informatique.

Le projet Start-up Act présente une opportunité en matière de facilitation d'accès au financement via la mise en place d'un ensemble de mécanismes de financement innovants et adaptés aux start-up. Le projet de loi a prévu la création d'un Fonds d'Innovation et d'Appui aux Start-up (FIAS) visant à financer les start-up labellisées ainsi que les structures d'Appui. Le FIAS sera financé par le budget de l'État ainsi que par les ressources générées par le secteur du numérique. Des financements de sources

73. Le projet de loi a été approuvé par le Conseil des ministres le 7 septembre 2023.

internationales sont aussi possibles. Afin d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle de cette initiative, des appuis financiers de la part des PTF pourraient être pris en compte. À cet effet, des lignes de financement thématiques pourraient être mobilisées auprès des PTF en leur présentant un projet de programme d'appui aux start-up. À titre d'exemple, et afin de régler le problème de la faible adoption et utilisation des technologies par le secteur privé mauritanien (tel que discuté dans le deuxième chapitre), les investissements des PME pour leur mise à niveau technologique et la digitalisation de leurs fonctions commerciale, logistique et de production pourraient être financés par le FIAS sur des lignes de financement spécifiques octroyées par les partenaires techniques et financiers de la Mauritanie.

Le projet de loi portant création et promotion des start-up en Mauritanie a aussi prévu la création d'un mécanisme de garantie qui va être rattaché au fonds de garantie existant (pas encore opérationnel). Ce nouveau mécanisme permettra de garantir les financements sous formes de prêts et de prises de participation dans le capital des start-up par les sociétés d'investissement selon la législation en vigueur. La mise en œuvre opérationnelle de ce nouveau mécanisme de garantie dépendra, entre autres, de la mise en place d'une législation sur les sociétés d'investissement.

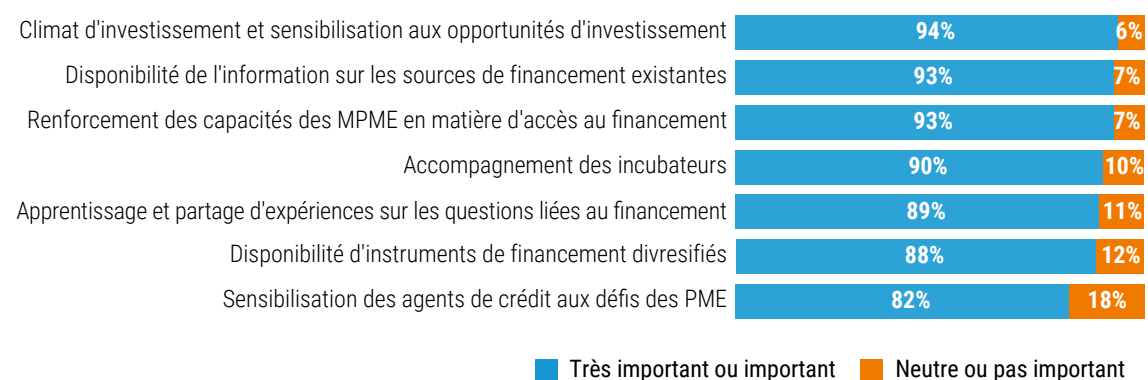
Un autre mécanisme de financement prévu par le projet Start-up Act consiste à mettre en place, en coordination avec les banques et la CDD, des lignes de crédits à des taux préférentiels pour les start-up labellisées. Cette mesure permettra d'atténuer l'ampleur du coût du financement bancaire surtout lors des premières années d'activité des start-up.

Les résultats des enquêtes de la CNUCED réalisées auprès des opérateurs des secteurs public et privé, confirment la nécessité de faire face aux obstacles liés à l'accès au financement pour favoriser l'émergence d'un environnement propice au développement du commerce électronique. Parmi les aspects à prioriser selon neuf répondants sur dix (sur 82) figurent : la sensibilisation et la facilitation d'accès à l'information sur les opportunités d'investissement dans le commerce électronique ainsi que sur les mécanismes de financement existants, le renforcement des capacités des MPME en matière d'accès au financement et l'accompagnement par les incubateurs et accélérateurs d'entreprises. Des actions visant à diversifier les options de financement qui soient adaptées aux spécificités des PME du commerce électronique ont été aussi considérées comme prioritaires par les répondants (voir Figure 22).

Figure 22: Priorités en matière d'accès au financement pour créer un environnement propice au commerce électronique

(Répondants des secteurs public et privé, 82 réponses)

Veuillez évaluer les éléments suivants en fonction de leur priorité pour créer un accès au financement propice au développement du commerce électronique dans votre pays.



Source: CNUCED, 2023.

CONCLUSION

L'évaluation de l'état de préparation de la Mauritanie au commerce électronique a suscité beaucoup d'intérêt de la part des principales parties prenantes nationales des secteurs public et privé et des milieux associatif et académique. Leurs contributions lors des consultations nationales et des réunions bilatérales ont permis d'enrichir les discussions sur l'état des lieux et les projets en cours dans le secteur du commerce électronique.

Sur les bases de la revue documentaire, de l'analyse des données provenant de sources nationales et internationales et de celles issues des trois enquêtes réalisées dans le cadre de cette étude, l'évaluation a mis en évidence l'existence d'un certain nombre d'obstacles et d'avancées déjà réalisées en vue du développement du commerce électronique en Mauritanie. Les autorités sont déterminées à surmonter ces obstacles et à saisir les opportunités qui se présentent afin de libérer le potentiel de développement du secteur qui reste à ce jour sous-exploité, malgré l'essor que connaît le secteur des TIC.

Le premier obstacle majeur auquel se heurte le secteur du commerce électronique en Mauritanie est l'absence d'une vision stratégique et partagée par toutes les parties prenantes, conjugué à un manque de coordination interinstitutionnelle et de dialogue public-privé efficaces. L'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action opérationnel englobant les réformes prioritaires associées à des indicateurs de suivi mesurables permettrait au pays de capitaliser sur le potentiel qu'offre le commerce électronique.

La Mauritanie connaît un développement des services TIC tiré par une connectivité mobile en forte progression avec une tarification relativement accessible. Cependant, d'autres facteurs restent à améliorer tels que l'accessibilité de l'Internet fixe et la généralisation du réseau de fibre optique existant qui ne couvre pas toutes les communes et localités, ce qui prive une large partie du territoire d'une couverture Internet haut débit. La mise en place de campagnes d'information et de sensibilisation aux différents types de technologies numériques existantes et sur leurs utilisations potentielles dans le cadre des différentes fonctions commerciales devrait permettre d'améliorer le niveau d'adoption des technologies par les PME qui demeure actuellement faible.

Parmi les obstacles figure l'absence d'un système d'adressage physique fiable, ce qui impacte négativement la qualité des services de livraison du dernier kilomètre et constitue une réelle entrave au développement du commerce électronique en Mauritanie. Une mobilisation réussie de l'appui technique et financier auprès des PTF permettrait d'accélérer la mise en œuvre de ce projet. L'offre limitée en termes de solutions de commerce électronique explique le faible développement des services logistiques, de stockage et des nouvelles activités de support. La Mauritanie présente une performance plutôt faible en matière de circulation internationale des marchandises dans des délais rapides et avec fiabilité. Cette performance s'explique par la qualité de l'infrastructure commerciale et des transports ainsi que par l'efficacité du processus de dédouanement. La lourdeur des procédures du commerce extérieur qui restent à digitaliser, présente un enjeu majeur pour la fluidité des échanges dans le cadre du commerce électronique transfrontalier.

Bien que la digitalisation des paiements se développe sous l'impulsion de l'usage des applications de paiement mobile qui restent encore non interopérables, les faibles taux de pénétration des TPE chez les commerçants et d'équipement en cartes bancaires ne favorisent pas le développement des paiements marchands et des paiements Internet qui demeurent très peu répandus en Mauritanie. L'accès et l'usage de l'argent mobile se développent en Mauritanie mais à un rythme inférieur à celui observé dans les autres pays de la région. La diversification du paysage des acteurs de l'écosystème des

CONCLUSION

moyens de paiements en Mauritanie ainsi que la concrétisation de l'interopérabilité des applications de paiement mobile restent essentielles pour favoriser l'usage des moyens de paiement digitaux par les citoyens et les commerçants.

L'évaluation a mis en évidence des progrès concernant la mise en place des fondements d'un cadre juridique et réglementaire du numérique. Ce cadre devrait être complété par une loi dédiée à la protection des consommateurs en ligne afin de renforcer la confiance dans les transactions électroniques. Aussi, la loi régissant le commerce électronique gagnerait à être révisée en s'inspirant des textes de la CNUDCI et afin d'élargir son champ d'application à tous les acteurs de la chaîne de valeur du commerce électronique local et transfrontalier.

Le manque du dialogue entre le milieu académique et le secteur privé ainsi que l'absence d'une veille technologique au sein des établissements de l'enseignement supérieur ne favorisent pas l'élaboration de programmes de formation dans le numérique qui répondraient aux besoins du secteur privé. La Mauritanie manque d'un programme de formation dédiée au commerce électronique. Les besoins en termes de compétences concernent la compréhension du processus du commerce transfrontalier en ligne, le marketing digital, la logistique et la livraison, la blockchain et la cybersécurité.

L'accès au financement présente un obstacle majeur pour les entreprises voulant s'engager dans le commerce électronique. Deux tiers des entreprises ayant répondu à l'enquête réalisée par la CNUCED dans le cadre de cette étude déclarent avoir eu recours à un financement informel (famille et amis) contre 16% seulement des entreprises qui déclarent avoir obtenu un crédit bancaire. La mise en place d'un cadre réglementaire pour les sociétés d'investissement à capital-risque permettrait de diversifier les produits de financement disponibles pour les entreprises. Les projets de mise en place du FIAS et du fonds de garantie des crédits aux PME, ajoutés aux possibilités qu'offrent les plateformes numériques pour la mobilisation de financements participatifs et notamment de la part de la diaspora mauritanienne, représentent des opportunités en matière de facilitation d'accès au financement.

MATRICE D'ACTIONS

1. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET FORMULATION DE STRATÉGIES				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
1.1	Élaborer une stratégie nationale pour le développement du commerce électronique en Mauritanie.	Une vision stratégique et partagée pour le développement du commerce électronique est élaborée, avec un plan d'action opérationnel pour la mise en œuvre de projets concrets et alignés sur les priorités nationales de développement. Le secteur contribue de façon significative à la réalisation des objectifs en termes de développement socio-économique du pays.	Haute	MTNIMA, MCIAT, HCN, AN-ÉTAT, BCM, Mauripost, CNUCED, GIZ
1.2	Renforcer la coordination interinstitutionnelle et le dialogue public-privé en matière de commerce électronique en créant une commission sectorielle spécialisée dans le commerce électronique (CSS-CE), sous la tutelle du Haut Conseil du Numérique (HCN).	Un arrêté est adopté par le Premier ministre fixant les attributions et le mode de fonctionnement de la CSS-CE. Le rôle du HCN est étendu au développement du commerce électronique. La coordination interinstitutionnelle et le dialogue public-privé sont renforcés. La cohérence et l'efficacité des initiatives en matière de développement du commerce électronique sont assurées.	Haute	PM, HCN, MTNIMA, MCIAT, AN-ÉTAT.
1.3	Définir un leadership clair en matière de gestion opérationnelle du commerce électronique en élargissant les missions de l'AN-ÉTAT pour y inclure la promotion du commerce électronique et de l'économie numérique.	L'organigramme de l'AN-ÉTAT est modifié afin de créer une direction dédiée au commerce électronique et à l'économie numérique. Les attributions de cette nouvelle direction sont fixées. Un leadership fédérateur au plus haut niveau est clairement défini en matière de développement du secteur. Le conseil d'administration de l'AN-ÉTAT est élargi pour inclure des représentants de la BCM, MCIAT et la DGD.	Haute	MTNIMA, MF, AN-ÉTAT.
1.4	Élargir la composition du Comité Technique d'Appui au HCN (CTA-HCN) pour inclure les représentants de la DGD et du GIMTEL.	Les questions afférentes à la digitalisation des procédures du commerce extérieur et des paiements sont traitées par le CTA-HCN.	Moyenne	PM, MTNIMA, HCN, MF, BCM, GIMTEL.
1.5	Adopter une nomenclature commune des activités économiques reflétant, entre autres, les nouvelles activités innovantes dans le domaine de l'économie numérique et du commerce électronique.	Des statistiques sur l'évolution des créations d'entreprises dans le commerce électronique sont disponibles.	Moyenne	MAEPSP, MTNIMA, MCIAT, ANSADE.

MATRICE D' ACTIONS

1. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET FORMULATION DE STRATÉGIES				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
1.6	Favoriser la production de statistiques officielles sur le commerce électronique et l'économie numérique selon les meilleures normes internationales.	Les procédures de collecte et de production de statistiques officielles incluent les données sur le commerce électronique et l'économie numérique ainsi que sur la dimension genre dans le secteur. Des publications régulières informent le public sur l'évolution du secteur. L'accès des différents acteurs à ces statistiques est facilité. L'ANSADE participe aux sessions de travail du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique organisées par la CNUCED. Le commerce électronique et l'économie numérique sont mesurés en s'inspirant des meilleures pratiques en la matière.	Haute	ANSADE, MAEPSP, MTNIMA, MCIAT, BCM, GIMTEL, ARE, CNUCED
1.7	Rendre opérationnel l'Observatoire National du Numérique (ONN) et le rattacher au Haut Conseil du Numérique.	Un portail web fonctionnel et facilitant l'accès des citoyens, entreprises et PTF à des statistiques officielles et mises à jour sur l'évolution du secteur. La remontée de l'information sur le numérique ainsi que sur l'évolution de l'économie numérique et le commerce électronique est facilitée.	Haute	HCN, MTNIMA, ANSADE, MAEPSP, ARE.
2. INFRASTRUCTURES ET SERVICES TIC				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
2.1	Encourager les opérateurs mobiles à investir davantage pour étendre leurs réseaux de télécommunication sur tout le territoire.	La couverture des localités par les réseaux de télécommunication est assurée par plus d'un opérateur mobile et l'offre de services de télécommunication est diversifiée.	Haute	ARE, MTNIMA, opérateurs mobiles.
2.2	Mise en œuvre d'un programme national soutenant les développeurs et créateurs de contenu local.	La création de contenu numérique local est stimulée. La demande des services Internet augmente entraînant un accroissement des investissements dans l'infrastructure des communications électroniques. La dépendance à l'égard du contenu étranger est réduite et l'utilisation de la bande passante internationale est optimisée.	Haute	MTNIMA
2.3	Mutualiser les investissements d'infrastructures pour les marchés fixe et mobile des opérateurs en favorisant leur partage pour une meilleure extension de la couverture dans des zones géographiques mal desservies.	Un accord cadre de partage d'infrastructure est établi. L'extension de la couverture des réseaux est accélérée. Les coûts des installations passives sont partagés.	Moyenne	ARE, opérateurs mobiles, MTNIMA

MAURITANIE: ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

2. INFRASTRUCTURES ET SERVICES TIC				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
2.4	Élaborer un plan d'action national pour intensifier les investissements dans l'infrastructure de la fibre optique dans les zones les moins densément peuplées en prenant en compte les facteurs liés à la rentabilité économique de ces investissements.	Des projets d'investissement de type PPP sont identifiés et mis en œuvre pour l'extension du réseau de la fibre optique dans les zones non suffisamment rentables pour les opérateurs privés. Des projets d'investissement dans le cadre d'un contrat programme avec la SDIN sont identifiés et mis en œuvre pour l'extension du réseau de la fibre optique dans les zones non rentables pour les opérateurs privés.	Haute	MTNIMA, SDIN, opérateurs de télécommunication
2.5	Lancer des campagnes de sensibilisation et de formation visant à familiariser les groupes de la population n'utilisant pas encore les services de communications électroniques avec les outils de communication.	Le taux d'utilisation des services de télécommunication par la population accroît surtout au sein des groupes de la population non éduqués.	Haute	MTNIMA, SDIN, Association de la protection des consommateurs.
2.6	Élaborer et mettre en œuvre un programme national visant la facilitation d'accès des populations dans les zones défavorisées aux équipements mobiles et fixes avec financement via le FAUS.	L'accès et l'utilisation des services TIC par les populations dans les zones défavorisées sont stimulés.	Moyenne	ARE, MTNIMA
2.7	Renforcer les compétences numériques des représentants des consommateurs afin de sensibiliser et d'autonomiser les consommateurs finaux de façon à leur permettre de jouer un rôle actif dans la régulation de la qualité des services électroniques.	Les consommateurs finaux sont éduqués et sensibilisés et font des choix plus éclairés en matière d'utilisation des services de communication basés sur la qualité.	Haute	ARE, MTNIMA, opérateurs.
2.8	Mettre en œuvre une campagne d'information et de sensibilisation auprès des PME mauritaniennes quant aux types de technologies existantes et leurs utilisations potentielles dans le cadre des différentes fonctions commerciales.	Le niveau de compréhension et d'information concernant les technologies numériques et leur utilisation par les entreprises est amélioré.	Moyenne	HCN, MTNIMA. AN-ÉTAT

MATRICE D' ACTIONS

2. INFRASTRUCTURES ET SERVICES TIC				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
2.9	Mettre en œuvre un programme de mise à niveau des entreprises pour une meilleure adoption des technologies numériques.	Le taux d'adoption des technologies numériques par les PME est amélioré et les capacités techniques de ces dernières sont renforcées. Les coûts associés à l'adoption et à la maîtrise de ces technologies sont réduits. La visibilité en ligne des PME mauritaniennes est améliorée aux niveaux national et international.	Haute	HCN, MTNIMA, AN-ÉTAT
2.10	Renforcer les dispositifs de régulation et de surveillance du secteur des télécommunications.	La conformité des opérateurs aux engagements prescrits dans les cahiers des charges en termes de qualité des services de communication téléphonique et d'Internet est assurée. Les utilisateurs ont un accès permanent à des services avec des niveaux de qualité conformes aux standards internationaux. Le nombre de manquements par rapport aux engagements prescrits à cet effet dans les cahiers des charges est réduit.	Haute	ARE
2.11	Accélérer la mise en œuvre des connexions internationales via les câbles sous-marins et terrestres.	L'accès à la bande passante internationale est renforcé. La connectivité Internet à haut débit est améliorée.	Haute	MTNIMA, SDIN
2.12	Exploiter le réseau postal dans le cadre du déploiement de l'infrastructure des télécommunications.	Accélération du déploiement des infrastructures de télécommunication et adoption des services numériques via l'identification de sites viables pour la colocalisation des antennes, le partage des infrastructures et l'utilisation des bureaux de poste comme hubs numériques.	Haute	MTNIMA, SDIN, Mauripost, IMT, UPU
2.13	Mise en œuvre d'un service d'itinérance nationale obligatoire pour la voix et les données (3G et 4G) dans les localités non couvertes par les trois opérateurs, avec harmonisation des tarifs y afférents pour tous les opérateurs.	Une prestation d'itinérance nationale est fournie selon des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires. Une continuité des services de télécommunication électronique mobile est assurée pour les usagers sur tout le territoire. Les opérateurs en phase d'extension d'infrastructures (opérateurs entrants) minimisent les coûts de déploiement de leurs réseaux.	Haute	ARE, MTNIMA, opérateurs mobiles
3. LOGISTIQUE DU COMMERCE ET FACILITATION DES ÉCHANGES				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
3.1	Simplifier et dématérialiser les procédures administratives liées au commerce extérieur.	Un guichet unique électronique pour les opérations de commerce extérieur est mis en place. Les échanges de données au niveau de tous les intervenants de la chaîne de commerce extérieur sont digitalisés.	Haute	MCIAT, MTNIMA, MF, DGD, BCM, CCIAM, CNUCED

MAURITANIE: ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

3. LOGISTIQUE DU COMMERCE ET FACILITATION DES ÉCHANGES				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
3.2	Faciliter les formalités du commerce extérieur au titre des exportations via le commerce électronique.	Un régime spécial dérogatoire applicable aux produits et services exportés par voie électronique est mis en place. Les domiciliations bancaires et déclarations douanières des factures à l'export via le commerce électronique sont simplifiées.	Haute	MCIAT, DGD, BCM, MTNIMA, CNUCED
3.3	Accélérer la concrétisation du projet du système d'adressage tout en veillant à l'adapter aux spécificités de la Mauritanie.	Une mobilisation de l'appui technique et financier est réalisée. Un système d'adressage fiable et innovant est mis en place. Les services de livraison du dernier kilomètre dans le cadre du commerce électronique sont facilités.	Haute	MTNIMA, Mauripost, ministère en charge de l'Aménagement du territoire, UPU, BM
3.4	Mettre en place un réseau de points relais pour les livraisons dans le cadre du commerce électronique.	Les services de livraisons de colis sont plus flexibles et couvrent une grande partie du territoire. Les coûts des expéditions sont réduits.	Moyenne	Mauripost, MTNIMA, UPU
3.5	Adopter un régime de minimis.	Un régime de minimis est adopté. Des dispositions sont ajoutées à la législation sur le commerce extérieur fixant un seuil en termes de valeur des marchandises en dessous de laquelle aucun droit ou taxe n'est facturé et pour laquelle les procédures de dédouanement sont minimales. Le développement du commerce électronique transfrontalier est facilité.	Haute	MCIAT, DGD
3.6	Faciliter les formalités du commerce extérieur et du contrôle des changes pour les transactions électroniques transfrontalières réalisées par les MPME.	Des dispositions sont ajoutées à la législation sur le commerce extérieur dispensant les transactions électroniques transfrontalières des formalités du commerce extérieur et du contrôle des changes, lorsque la valeur n'excède pas l'équivalent en MRU une certaine limite à fixer par la législation et la réglementation en vigueur.	Moyenne	MCIAT, BCM, DGD
3.7	Conception et mise en œuvre d'un projet d'accompagnement des jeunes entrepreneurs et des femmes pour la création d'entreprise dans le commerce électronique.	Un programme de facilitation de création d'entreprises comportant des appuis techniques et financiers est conçu. Un appui technique et financier est mobilisé. L'offre en termes de solutions de commerce électronique et le développement des plateformes de vente en ligne sont favorisés.	Haute	MTNIMA, MCIAT, AN-ÉTAT, CCI
3.8	Faire appel aux partenaires techniques et financiers pour la mobilisation des financements nécessaires pour la mise en œuvre du projet du centre de tri à l'Aéroport Oum Tounsi de Nouakchott.	Un financement est mobilisé pour la mise en œuvre du projet du centre de tri à l'aéroport. Le processus logistique de livraison de colis est optimisé. Le développement du commerce électronique transfrontalier est favorisé.	Haute	Mauripost, MTNIMA, MF

MATRICE D' ACTIONS

3. LOGISTIQUE DU COMMERCE ET FACILITATION DES ÉCHANGES				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
3.9	Dynamiser l'offre de services de logistique de stockage liée au commerce électronique.	Des solutions innovantes en matière de logistique de stockage sont développées par des acteurs publics et du secteur privé.	Moyenne	Mauripost, MTNIMA, MCIAT, CCIAM, CCI
3.10	Identification, en concertation avec le secteur privé, des besoins en termes d'assistance technique qui sera nécessaire lors de la phase de mise en œuvre du protocole sur le commerce numérique de la ZLECAf.	Une commission composée de représentants des secteurs public et privé et créée pour coordonner le travail d'identification des besoins et la mise en place de l'assistance technique requise pour la mise en œuvre du protocole. Un programme d'assistance technique et de renforcement des capacités des PME est identifié. Ces dernières sont préparées pour la phase de mise en œuvre du protocole du commerce numérique de la ZLECAf.	Haute	MCIAT, MTNIMA, CCIAM
3.11	Mettre en place le projet TradePost de l'UPU pour la facilitation des échanges commerciaux.	Les échanges commerciaux (export, import et transit) et l'inclusion commerciale des MPME, des femmes et des populations les moins desservies sont facilités à travers le réseau postal.	Haute	Mauripost, MTNIMA, MCIAT, MF, DGD, BCM, UPU
3.12	Développer un interfaçage entre le système CDS de l'UPU et le système SYDONIA de la CNUCED.	L'échange instantané des déclarations postales et des données relatives aux envois de colis dans le cadre du commerce électronique transfrontalier est facilité.	Moyenne	Mauripost, MTNIMA, MF, DGD, CNUCED, UPU.
3.13	Mettre en place un processus de certification de Mauripost selon les normes de sécurité S58 et S59 de l'UPU.	Mauripost adhère aux aspects de sécurité et de sûreté au sein de la chaîne d'approvisionnement.	Moyenne	Mauripost, UPU.
4. SOLUTIONS DE PAIEMENT				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
4.1	Accélérer la mise en œuvre des stratégies nationales de l'inclusion financière et de paiement numérique et définir un cadre institutionnel de coordination, de mise en œuvre et de suivi et évaluation.	Un plan d'action opérationnel avec des projets concrets est défini afin d'élargir l'accès à des services financiers et de paiement diversifiés, abordables, interopérables et sûrs pour toute la population y compris les groupes vulnérables. Un calendrier de mise en œuvre de ces projets est défini. Une structure est mise en place pour assurer un suivi régulier des indicateurs d'inclusion financière et de digitalisation des paiements.	Haute	BCM, GIMTEL, MF, Mauripost
4.2	Faciliter l'émergence de nouveaux acteurs non bancaires sur le marché des paiements électroniques, notamment les fintechs, afin de faire valoir le jeu de la concurrence et de promouvoir l'innovation financière.	Mise en place d'une Sandbox réglementaire au sein de la BCM afin de permettre aux fintechs de tester leurs solutions et de favoriser l'émergence de nouvelles start-up et solutions innovantes.	Haute	BCM, HCN, AN-ÉTAT, MTNIMA.

MAURITANIE: ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

4. SOLUTIONS DE PAIEMENT				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
4.3	Modifier le code du commerce pour consacrer l'interdiction du recours en espèces pour les paiements entre commerçants au-delà d'un certain montant et ajouter la monnaie électronique aux autres moyens de règlement possibles, tout en veillant à une application stricte de cette disposition.	L'interdiction de l'usage des espèces est consacrée dans le code du commerce et la monnaie électronique est ajoutée aux autres moyens de paiement possibles. L'application de cette disposition est renforcée.	Moyenne	Primature
4.4	Planifier des campagnes d'éducation financière et de sensibilisation de la population concernant les avantages des services financiers, des comptes et cartes bancaires.	La culture financière est développée. La demande des services financiers est dynamisée et l'inclusion financière est facilitée.	Haute	BCM, GIMTEL, Mauripost
4.5	Exonérer les TPE et les taxes bancaires des taxes douanières pendant quelques années.	Réduction des coûts d'acquisition des TPE et cartes bancaires. Le taux d'équipement de la population en cartes bancaires s'améliore.	Haute	MF, Douanes, GIMTEL
4.6	Faciliter la formalisation et l'inclusion économique des acteurs informels de transfert d'argent et des vendeurs de crédits téléphoniques.	Une attention particulière est accordée à ces acteurs dans la SNIF pour leur inclusion dans le marché des paiements. La formalisation de ces acteurs est facilitée moyennant des actions de formation visant leur reconversion professionnelle en tant qu'agents d'établissements de paiement et de monnaie électronique.	Haute	BCM, GIMTEL, MTNIMA, ARE.
4.7	Créer un observatoire des services financiers et de paiements sous la tutelle de la BCM.	La supervision des services financiers et de paiement est renforcée. La conformité des prestataires de services financiers et de paiements aux conditions réglementaires en termes de tarification et de qualité des services est assurée. La protection et la confiance des consommateurs sont renforcées et l'usage des services financiers et de paiement est dynamisé.	Moyenne	BCM
4.8	Créer un centre de traitement des incidents de paiements par cartes bancaires au sein de la GIMTEL.	Les délais de gestion des réclamations des usagers sont réduits et la confiance dans les paiements par cartes est renforcée.	Moyenne	GIMTEL, BCM
4.9	Mettre en œuvre l'interopérabilité des services de paiement mobile.	Le switch mobile est opérationnel et les applications de paiement mobile sont interopérables.	Haute	GIMTEL, BCM

MATRICE D' ACTIONS

4. SOLUTIONS DE PAIEMENT				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
4.10	Faciliter l'intégration des opérateurs de la téléphonie mobile dans le système national de paiement électronique.	L'accès aux comptes d'argent mobile est facilité et les paiements via la téléphonie mobile se développent.	Haute	BCM, GIMTEL, ARE, Opérateurs de la téléphonie mobile.
4.11	Mettre en place une campagne de communication autour d'une offre commerciale visant à dynamiser l'usage de la solution de paiement mobile Baridcash par les consommateurs et les commerçants.	Le taux de pénétration de BaridCash au sein des commerçants augmente. Les solutions de paiement au titre des opérations du commerce électronique sont diversifiées.	Moyenne	Mauripost, MTNIMA, BCM, GIMTEL.
5. CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
5.1	Réviser la loi 2018-022 pour régir les obligations et responsabilités de tous les acteurs de la chaîne de valeur du commerce électronique local et transfrontalier tout en s'inspirant des lois types de la CNUDCI.	La révision de la loi existante est faite en s'inspirant des lois types de la CNUDCI sur le commerce électronique, sur les documents transférables électroniques et sur l'utilisation et la reconnaissance internationale de la gestion de l'identité et des services de confiance. L'environnement juridique et réglementaire est propice au commerce électronique.	Haute	MTNIMA, MCIAT, AN-ÉTAT, CNUDCI
5.2	Ratifier la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux.	La reconnaissance transfrontalière de la gestion de l'identité et des services de confiance dans le cadre des communications internationales est facilitée.	Haute	MTNIMA, MAE, HCN, CNUDCI.
5.3	Rendre opérationnelle une agence nationale de cybersécurité et de certification électronique (ANCC).	Des ressources techniques et humaines sont allouées à cette structure. La stratégie nationale de sécurité numérique est mise en œuvre. Une autorité de certification est créée.	Haute	MTNIMA, MD, MI.
5.4	Promouvoir l'usage des certificats et de la signature électroniques.	Le mandat de l'ANCC est élargi en lui donnant la possibilité d'émettre des certificats électroniques. Des conventions sont établies entre l'ANCC et des institutions et établissements publics portant sur l'utilisation de la certification électronique au titre des procédures administratives. Une dynamique est créée au sein des usagers en matière de recours aux services de certification électronique à même d'inciter les opérateurs privés et les start-up à s'engager dans ce domaine.	Haute	MTNIMA, MD, MI, CNUDCI.

MAURITANIE: ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

5. CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
5.5	Conclusion par l'Autorité de Certification mauritanienne de conventions de reconnaissance mutuelle avec les autorités de certification étrangères.	Les certificats électroniques délivrés par l'ANCC sont reconnus par les organismes de certification établis à l'étranger et réciproquement.	Moyenne	MTNIMA, MD, MI
5.6	Mener une campagne de sensibilisation et d'information auprès du secteur privé sur les questions relatives à la protection des données à caractère personnel des clients.	Les entreprises sont sensibilisées en matière de protection des données personnelles des clients en ligne. Les usagers s'engagent davantage dans les transactions en ligne.	Haute	MTNIMA, APD, CCIAM, APC, ARE.
5.7	Adopter une loi sur la protection des consommateurs en ligne.	La protection des consommateurs en ligne est renforcée. L'émergence d'un environnement de confiance dans le commerce électronique est favorisée.	Haute	MCIAT, MTNIMA, HCN
5.8	Renforcer les capacités des acteurs de la société civile en matière de sensibilisation et de protection des consommateurs en ligne.	Un programme de renforcement des capacités des associations de défense du consommateur est mis en œuvre afin d'appuyer ces acteurs dans les domaines de l'information et de la sensibilisation des consommateurs en ligne.	Moyenne	MCIAT. Association de la protection des consommateurs
6. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
6.1	Créer un cursus de formation en e-business à l'Institut Supérieur du Numérique (SupNum).	Une licence en e-business est créée pour enrichir l'offre en termes de programmes de formation dans le numérique du SupNum. Des compétences bénéfiques pour le commerce électronique sont développées (gestion de la chaîne logistique électronique, marketing digital, etc).	Haute	SupNum, MESRS, CCI
6.2	Favoriser les échanges d'expérience avec les pays partenaires en matière de développement des compétences dans l'économie numérique.	Une convention cadre de coopération internationale est établie entre l'Institut Supérieur du Numérique mauritanien et ses homologues dans les pays partenaires. Un programme de coopération est mis en place couvrant les échanges d'expérience en matière d'enseignement et de développement des compétences dans l'économie numérique.	Haute	SupNum, MESRS, CNUCED
6.3	Mettre en place un programme de formation des formateurs dans des spécialités liées au numérique.	Les compétences en numérique des formateurs dans les écoles publiques et privées de formation professionnelle et de la formation permanente sont développées.	Moyenne	MEFP, MESRS, MTNIMA, CCI.

MATRICE D' ACTIONS

6. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
6.4	Renforcer la collaboration entre le milieu académique et le secteur privé en matière de développement des compétences dans le numérique.	Des conventions de stages pour les étudiants sont établies entre les universités et les entreprises du numérique. Les organismes de recherche inscrivent des thématiques liées au numérique dans leurs programmes de recherche.	Haute	MESRS, MTNIMA, CCI.
6.5	Insérer dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire des notions de base se rapportant à l'éducation financière et aux TIC (utilisation, bénéfices et risques y étant associés).	Les programmes de l'enseignement primaire et secondaire sont révisés. Les jeunes acquièrent des compétences et connaissances sur l'usage et la garantie contre les risques associés aux services technologiques, financiers et numériques.	Moyenne	ME, MESRS, MTNIMA, BCM.
6.6	Faciliter la création de nouveaux établissements privés de formation professionnelle dans les services TIC, le paiement et le commerce électroniques, et encourager les établissements existants à élargir leur offre de formation pour inclure ces nouveaux métiers.	La contribution du secteur privé dans l'offre de programmes de formation et de développement des compétences dans les TIC et l'économie numérique s'améliore.	Moyenne	MEFP, MTNIMA
6.7	Rendre opérationnel un Hub d'innovation et le doter d'équipements de travail, d'outils d'innovation technologique et des compétences humaines nécessaires.	Les porteurs de projets innovants sont accompagnés et le processus de création de start-up est accéléré.	Haute	MTNIMA, EN-ÉTAT, HCN, MF, CCI.
6.8	Créer des comités de parrainage mixtes des filières de l'enseignement supérieur.	Des comités de parrainages sont créés et composés de représentants des milieux académique et professionnel. Les besoins en termes de formation dans les nouveaux métiers sont pris en compte dans la conception des programmes de l'enseignement supérieur. Une adéquation entre l'offre et la demande en termes de compétences est assurée.	Haute	MESRS, Patronat.
6.9	Créer des cellules de veille technologique au sein des établissements d'enseignement supérieur du numérique en collaboration avec le milieu professionnel et des partenaires étrangers.	Les programmes d'enseignement supérieur des filières du numérique sont mis à jour de façon continue sur la base d'une veille technologique réalisée en partenariat avec le milieu professionnel et des partenaires étrangers.	Moyenne	MESRS, SupNum, MTNIMA, Patronat

MAURITANIE: ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

6. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
6.10	Organiser des ateliers de formation pour le personnel de Mauripost et des douanes sur l'utilisation du système CDS.	Des sessions de formation sur l'utilisation du système CDS sont organisées.	Moyenne	Mauripost, DGD, UPU
6.11	Sensibiliser à l'importance de la propriété intellectuelle pour les PME du commerce électronique.	Des actions de sensibilisation des PME du commerce électronique sur les avantages de la propriété intellectuelle sont organisées pour libérer leur potentiel, protéger leur identité de marque et contribuer à la croissance de l'économie nationale.	Moyenne	MTNIMA, CCA, OMPI
6.12	Accroître l'efficacité de l'utilisation de la propriété intellectuelle par les PME.	L'accès à des programmes complets de formation et à des services spécialisés dans la propriété intellectuelle destinés aux entreprises est facilité.	Moyenne	APIM, MTNIMA, CCA, OMPI
7. ACCÈS AU FINANCEMENT				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
7.1	Rendre opérationnel le fonds de garantie de crédits au PME.	Le capital du fonds est libéré par le ministère des Finances. Les crédits bancaires aux PME sont assortis de garanties partielles. L'accès au financement bancaire est facilité.	Haute	MF, BCM
7.2	Mettre en place un cadre réglementaire pour les sociétés d'investissement à capital risque.	Le financement des investissements par prises de participations des investisseurs institutionnels est réglementé. L'offre de produits de financement des entreprises est diversifiée.	Haute	MF
7.3	Mettre en place un cadre réglementaire pour le financement participatif en partenariat avec les fintech.	Une loi est adoptée régissant les activités du financement participatif en dons et prêts (crowdfunding). Le développement des plateformes numériques pour la mobilisation des financements pour les projets innovants est facilité.	Haute	BCM, MF, MTNIMA, GIZ, CNUCED
7.4	Faciliter la mobilisation de financements de la part de la diaspora mauritanienne pour les investissements des PME dans le pays.	Des plateformes numériques et des solutions e-Banking sont développées en partenariat avec les fintech pour faciliter les transferts de fonds de la diaspora mauritanienne et la canalisation de ces transferts vers le financement des PME dans le pays. La plateforme digitale WIDU Africa est opérationnelle en Mauritanie.	Haute	BCM, MAE, MF, MTNIMA, GIZ, CNUCED.

MATRICE D' ACTIONS

7. ACCÈS AU FINANCEMENT				
No.	Action indicative	Résultats attendus	Priorité	Mise en œuvre
7.5	Faire appel aux partenaires techniques et financiers pour le financement du Fonds d'Innovation et d'Appui aux Start-up en présentant un projet de programme visant à promouvoir la mise à niveau technologique des PME mauritaniennes.	Des lignes de financement thématiques sont mobilisées au profit des start-up.	Haute	MTNIMA, MAE, HCN, MF.
7.6	Accélérer la mise en place de Start-up Act mauritanien tout en assurant un suivi et une évaluation périodique de ses impacts.	Le projet de loi est adopté et les décrets d'application sont promulgués. Le nouveau cadre juridique et institutionnel incitatif dynamise la création et le développement des start-up innovantes en Mauritanie. Les impacts de Start-up Act sont évalués chaque année et des actions correctives sont prises le cas échéant.	Haute	MTNIMA, HCN, MF.
7.7	Mettre en œuvre un programme visant la promotion de l'entrepreneuriat féminin en exploitant les opportunités qu'offre le commerce électronique.	Une étude de marché est réalisée pour l'identification des produits présentant un fort potentiel commercial pour l'entrepreneuriat féminin et les plateformes de vente en ligne locales et étrangères. Un programme d'assistance technique et en matière d'accès au financement pour les femmes est mis en œuvre. Un soutien de la part des PTF est mobilisé. L'engagement des femmes dans le commerce électronique est soutenu.	Moyenne	MTNIMA, MEFP, CCI, UPU
7.8	Renforcer les capacités des entrepreneurs dans le commerce électronique et notamment des jeunes diplômés et des femmes en matière d'accès au financement.	Un atelier de formation est organisé pour renforcer les capacités des entrepreneurs en matière de développement de plans d'affaires crédibles et prenant en compte les spécificités de l'investissement dans le commerce électronique.	Haute	MF, BCM, MCIAT, MTNIMA, CNUCED, CCI.
7.9	Développer un guichet unique en ligne pour l'enregistrement des entreprises.	Une plateforme électronique est conçue pour servir de guichet unique en ligne permettant l'enregistrement simultané des entreprises auprès de plusieurs administrations. Les procédures de création d'entreprises sont informatisées et simplifiées. Les délais et coûts y afférents sont réduits.	Haute	MTNIMA, MAEPSP, APIM, CNUCED, GIZ.

RÉFÉRENCES

- ARE, 2021, Rapport annuel.
- Banque mondiale, 2017, Orientations pour la mise en place d'un cadre de surveillance des systèmes et moyens de paiements en Mauritanie.
- Banque mondiale, 2021, Quatrième rapport sur la Situation Économique en Mauritanie: Un meilleur avenir: accélérer la relance économique en misant sur le potentiel des femmes.
- Banque mondiale, 2022, Cinquième rapport sur la situation économique de la Mauritanie: mettre le secteur privé au service de la transformation économique et de la création d'emplois.
- Banque mondiale, 2023, Indice de Performance logistique.
- BCM, 2020, Rapport annuel.
- BCM, 2021, Rapport annuel.
- BCM, 2022, Rapport annuel.
- Cirera X., Comin D., and Cruz M., 2022, Bridging the Technological Divide: Technology Adoption by Firms in Developing Countries, World Bank (Washington, DC).
- CNUCED, 2023, Rapport sur la Technologie et l'Innovation.
- Demirgüç-Kunt A., Klapper L., Singer D., and Ansar S., 2022, The Global Findex Database 2021: Financial Inclusion, Digital Payments, and Resilience in the Age of COVID-19. World Bank (Washington, DC)
- FMI, 2018, Troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.
- FMI, 2023, Consultations de 2022 au titre de l'article IV et demandes d'accords de 42 mois au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit, Rapport de FMI No.23/73.
- GSMA, 2023, Le fossé hommes-femmes en matière de technologie mobile 2023.
- IMF, 2022, Financial access survey: trends and developments.
- ITU, 2020, Global Cybersecurity Index.
- ITU, 2022, Global Connectivity Report.
- ITU, 2023, Measuring digital development - Facts and Figures: Focus on Least Developed Countries.
- Ministère des Finances de la Mauritanie, 2023, Rapport économique et financier.
- Ministère de l'Economie et des Finances, Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030.
- MTNIMA, 2022, Agenda national de transformation numérique 2022-2025.
- MTNIMA, 2022, Rapport consolidé sur le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda numérique.
- MTNIMA, 2022, Stratégie nationale de sécurité numérique 2022-2025.
- MTNIMA, 2023, Projet de Loi portant création et promotion des Startup en Mauritanie.
- ONS Mauritanie, 2017, Nomenclatures d'activités et de produits pour la Mauritanie.
- ONS Mauritanie, ministère de la Santé et ICF, 2021. Enquête démographique et de Santé en Mauritanie 2019-2021.
- ONU, 2022, Rapport sur les objectifs de développement durable 2022.
- ONU, 2022, E-Government Survey 2022: The Future of Digital Government.
- PNUD, 2021, Évaluation de l'état de préparation de la Mauritanie au numérique.
- PNUD, 2022, Rapport annuel du PNUD en Mauritanie.
- UA et UPU, 2021, Numérisation harmonisée des services postaux.
- UPU, 2021, Postal Development Report.
- UPU, 2022, Développement postal: Indice Intégré pour le développement postal 2IPD.
- UPU, 2022, Postal Development Report: Postal journey towards a sustainable future.
- UPU, 2023, State of the Postal Sector 2023.
- WB, 2023, Connecting to Compete - Trade Logistics in an Uncertain Global Economy: The Logistics Performance Index and its Indicators.
- WEF 2020, The Global Competitiveness Report: How Countries are Performing on the Road to Recovery.

RÉFÉRENCES

Sites consultés

www.ansade.mr	Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Économique (ANSADE)
www.apim.gov.mr	Agence de Promotion des Investissements
www.are.mr	Autorité de régulation
www.bcm.mr	Banque Centrale de Mauritanie
www.cdd.gov.mr	Caisse de Dépôt et de Développement (CDD)
www.commerce.gov.mr	Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme (MCIAT)
www.economie.gov.mr	Ministère des Affaires économiques et de la Promotion des secteurs productifs (MAEPSP)
www.finances.gov.mr	Ministère des Finances
www.gimtel.mr	Groupement Interbancaire de Monétique et des Transactions Électroniques (GIMTEL)
www.mauripost.mr	Mauripost
www.mesrs.gov.mr	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS)
www.mtnima.gov.mr	Ministère de la Transformation numérique de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration (MTNIMA)
www.sdin.mr	Société pour le Développement des Infrastructures Numériques (SDIN)
www.supnum.mr	Institut Supérieur du Numérique
www.univ-nkc.mr	Université de Nouakchott
www.a4ai.org	Alliance for Affordable Internet
www.afdb.org	Banque Africaine de Développement
www.asycuda.org	Système Douanier Automatisé (SYDONIA)
www.donnees.banquemondiale.org	Banque mondiale
www.etradeforall.org	eTrade For All
www.globalfindex.worldbank.org	Banque mondiale, The Global Findex Database
www.gsma.com	Global System for Mobile Communications/Réseau mondial de téléphonie mobile
www.ilo.org	Organisation internationale du travail
www.imf.org	Fonds monétaire international
www.itu.int	Union internationale des télécommunications
www.oecd.org	Organisation de coopération et de développement économiques
www.speedtest.net	SpeedTest Global Index
www.uncitral.un.org	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
www.unctad.org	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
www.undp.org	Programme des Nations Unies pour le développement
www.upu.int	Union postale universelle
www.weforum.org	Forum économique mondial
www.wto.org	Organisation mondiale du commerce

ANNEXE : LISTE DES ÉVALUATIONS DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE DE LA CNUCED

- Ghana: eTrade Readiness Assessment (novembre 2023).
 - Pérou: eTrade Readiness Assessment (novembre 2023).
 - Mongolie: eTrade Readiness Assessment (juin 2023).
 - États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO): eTrade Readiness Assessment (septembre 2022).
 - Kenya: eTrade Readiness Assessment (juin 2022).
 - Tunisie: Évaluation de l'état de préparation au commerce électronique (mars 2022).
 - Jordanie: eTrade Readiness Assessment (février 2022).
 - Côte d'Ivoire: Évaluation de l'état de préparation au commerce électronique (février 2021).
 - Iraq: eTrade Readiness Assessment (novembre 2020).
 - Niger: Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique (juillet 2020).
 - Bénin: Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique (juin 2020).
 - Malawi: Rapid eTrade Readiness Assessment (mai 2020).
 - Tanzanie: Rapid eTrade Readiness Assessment (mai 2020).
 - Mali: Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique (février 2020).
 - Kiribati: Rapid eTrade Readiness Assessment (décembre 2019).
 - Tuvalu: Rapid eTrade Readiness Assessment (novembre 2019).
 - Lesotho: Rapid eTrade Readiness Assessment (juin 2019).
 - Bangladesh: Rapid eTrade Readiness Assessment (mars 2019).
 - Afghanistan: Rapid eTrade Readiness Assessment (mars 2019).
 - Madagascar: Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique (décembre 2018).
 - Zambie: Rapid eTrade Readiness Assessment (décembre 2018).
 - Ouganda: Rapid eTrade Readiness Assessment (décembre 2018).
 - Burkina Faso: Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique (octobre 2018).
 - République togolaise: Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique (octobre 2018).
 - Îles Salomon: Rapid eTrade Readiness Assessment (juillet 2018).
 - Vanuatu: Rapid eTrade Readiness Assessment (juillet 2018).
 - République du Sénégal: Évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique (juillet 2018).
 - Liberia: Rapid eTrade Readiness Assessment (avril 2018).
 - République démocratique populaire lao: Rapid eTrade Readiness Assessment (avril 2018).
 - Myanmar: Rapid eTrade Readiness Assessment (avril 2018).
 - Népal: Rapid eTrade Readiness Assessment (décembre 2017).
 - Samoa: Rapid eTrade Readiness Assessment (octobre 2017).
 - Bhoutan: Rapid eTrade Readiness Assessment (avril 2017).
 - Cambodge: Rapid eTrade Readiness Assessment (avril 2017).
- Tous les rapports sont disponibles sur le site de la CNUCED: <https://unctad.org/topic/ecommerce-and-digital-economy/etrade-readiness-assessments-of-LDCs>.

